

2022

Rapport d'activités



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

AGGLO-LENSLIEVIN.FR

Rapport d'activité des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Président ; Sylvain Robert . **Directrice générale des services :** Marie-Francine François.

Avec la contribution de l'ensemble des directions et services de la CALL.

Coordination : Direction générale des services et Direction de la communication.

PAO : Odile Foulon - DirCom. Novembre 2023

SOMMAIRE

4 Administration générale

- 5 Ressources et relations humaines
- 8 Finances et comptabilité
- 10 Centre de documentation et communication interne
- 11 Communication
- 13 Affaires juridiques et contentieux
- 16 Mutualisation et ressources
- 19 Service commun transition durable et aide aux communes
- 21 Systèmes d'Information et Numérique

23 Habitat, politique de la ville, NPNRU et ERBM

- 24 Habitat, parc privé et parc public
- 27 NPNRU
- 29 ERBM - Renouvellement du Bassin minier
- 31 Politique de la ville et cohésion sociale

33 Développement économique, aménagement, grands projets

- 34 Service Aménagement des Espaces Économiques
- 36 Planification et ingénierie financière
- 38 Développement économique
- 41 Mobilité
- 42 Coopération territoriale et innovation

44 Culture, Tourisme, Sport et Patrimoine

- 45 Animation culturelle et patrimoniale
- 50 Tourisme, sport et événements

53 Eau et assainissement, gestion des déchets, développement durable

- 54 Eau et assainissement
- 63 Gestion des déchets
- 65 Développement durable

71 Aménagement de l'espace, Gestion du patrimoine, Maîtrise d'ouvrage

- 72 Espaces naturels communautaires
- 74 Service Ingénierie et Maîtrise d'ouvrage
- 79 Aérodrome de Lens-Bénifontaine
- 80 Crématorium de Vendin-Le-Vieil
- 81 Fourrière animale

Administration générale

Ressources et relations humaines

La Direction des Ressources Humaines a mis en place au cours de l'année 2022 un certain nombre d'actions en faveur des agents communautaires tout en respectant les différents décrets qui viennent modifier la politique RH. Certes le suivi des effectifs et la gestion des compétences s'inscrivent dans une démarche prospective des ressources humaines et dans un cadre budgétaire souvent contraint. Au-delà du suivi administratif de chaque agent, et de l'attention à sa sécurité, la gestion du personnel porte aussi sur la composition et les équilibres du collectif de travail. Un nouvel axe émerge également celui du bien-être au travail, afin de renforcer le collectif et la cohésion d'équipe, par la mise en place d'actions QVT. L'enjeu RH est souvent d'obtenir les informations nécessaires à la prise en compte des besoins. Que ce soit par le biais du dispositif d'évaluation dont l'objectif est de faire remonter les attentes en matière de carrière et de formation ou au titre du plan de formation par la mise en perspective globale des mesures prévues pour accroître les compétences des équipes. Pour anticiper davantage, cela nous amène à nous inscrire dans une logique d'évolution générale des services et ainsi de croiser les données individuelles des fiches de poste avec des références partagées au sein de la fonction publique territoriale. Mais également de mener différentes études et de croiser les données RH.

1 - Activités du service et indicateurs

- Accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie réglementaire (recrutement, avancement, départ, entretiens professionnels...)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels...)
- Gestion du temps de travail
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (3 comités techniques, 2 CHSCT)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : 73 visites médicales
- Gestion des recrutements (profils de postes, gestion des recrutements...)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel

- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emploi : 556 demandes
- Gestion des stages-école : 129 demandes, 65 acceptations
- Etablissement de rapport (Rapport Social Unique, rapport égalité Hommes/Femmes...)
- 308 dossiers en paie et carrière ainsi que l'indemnisation de 91 élus locaux
- Dossiers médicaux : 16 (aptitude aux fonctions, aménagement de poste, réintégration, Congé ordinaire de maladie de + de 6 mois, CLM, CLD)
- Dossiers de Temps Partiel Thérapeutique : 20
- AT : 1 non titulaire + 16 titulaires
- Dossiers en Commission de Réforme : 9
- Dossiers Maladie Professionnelle : 3

2 - Réalisations 2022

- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.
- Alimentation et suivi du club interco'rh.
- Mise en place de coaching individualisé
- Accompagnement VAE
- Une évolution de l'outil RH, ASTRE Visa, afin d'optimiser le Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) pour permettre le développement des arrêtés automatiques
- Modernisation de la chaîne RH pour répondre aux exigences réglementaires : dématérialisation des dossiers agents en paie et carrière : GECCO STOCKAGE
- Mise à disposition d'un conseiller en économie sociale et familiale
- Mise en application du coffre-fort électronique (mars 2022) pour les fiches de paie numériques : mobilisation de la RH pour la campagne d'information, le recensement des agents, paramétrage du progiciel de paie, aide à l'ouverture du coffre-fort
- Mise en place d'un progiciel MyMetriks : formation et déploiement d'un logiciel permettant d'établir des statistiques : effectifs, absentéisme, masse salariale
- Développement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) progiciel Talent, qui permettra en outre d'alimenter le RSU, les EP de façon informatique

- GPEC : formation et paramétrage pour l'informatisation des profils de poste de chaque agent et à l'avenir des statistiques

Saisie des profils prévue 2023 :

- Formation : formation et paramétrage pour la gestion de la formation des agents : inscriptions, plan de formation, statistiques

3 - Indicateurs

1- Effectif et masse salariale

- Effectif total 2021 = 292 agents (126 hommes et 166 femmes)
- Effectif total 2022 = 308 agents (136 hommes et 172 femmes)

La masse salariale des agents permanents et non permanents est passée de 13 056 633.72€ en 2021 à 13 731 418.94€ en 2022 soit une augmentation de 5.168%.

2 - Mouvement de personnel

Un Rapport Social Unique est réalisé tous les ans et présenté en Comité Social Territorial

51 recrutements

23 agents permanents, 1 apprenti, 2 contrats PEC, 23 agents non permanents, 2 stagiaires école rémunérés

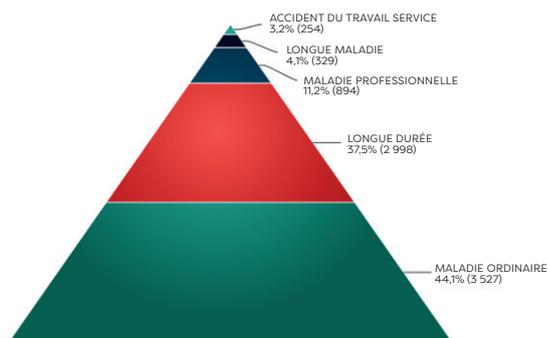
35 départs

2 retraites, 6 mutations, 1 décès, 1 démission, 15 fins de contrat, 6 apprentis, 2 disponibilités pour raison personnelle, 1 stagiaire école rémunéré, 1 contrat PEC

7 mobilités internes (pour 13 demandes)

3 - Analyse de l'absentéisme pour 2022 :

Nbr d'agent absent	Nbr de jours d'absence	Taux d'abs.	Coût de l'abs.
170	8 002	9,42 %	830 144 €



3 - Médailles du travail

5 agents médaillés en 2022

Action sociale CNAS

La cotisation s'élève à 61 935.81 €. En 2022, 855 dossiers de demandes de prestation ont été traités, représentant 44 556 € de prestations versées. En moyenne 2,8 dossiers par agent pour une prestation équivalente à 181 €/agent. Un accompagnement des agents sur les prestations offertes est assuré par la DRH (Correspondante CNAS).

Prestation	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant versé des prestations	Montant des avantages	Montant Urssaf	Montant indirect	Montant total
Séjours voyages	38	57	4 703 €	6 822 €	0 €	0 €	11 525 €
Billetterie	95	265	4 401 €	4 131 €	0 €	114 €	8 645 €
Avantages	7	12	0 €	147 €	0 €	89 €	236 €
Aides non soumises à condition de ressources	105	221	14 251 €	0 €	826 €	134 €	15 211 €
Aides soumises à condition de ressources	80	154	13 059 €	0 €	398 €	19 €	13 477 €
CESU	22	84	4 061 €	0 €	0 €	197 €	4 258 €
Chèques culture - lire	13	21	608 €	0 €	0 €	96 €	704 €
Ecoute Sociale		0	19 €	0 €	0 €	0 €	19 €
PECV	38	40	3 030 €	0 €	0 €	498 €	3 528 €
Prêts sous-traités		1	374 €	0 €	0 €	0 €	374 €
Renseignement juridique		0	50 €	0 €	0 €	0 €	50 €
Total	191	855	44 556 €	11 100 €	1 225 €	1 147 €	58 028 €

4 - Formation

Les administrations publiques font face à de nombreuses évolutions qui impactent ses organisations et implantations, ses métiers et compétences, ses pratiques et offres de service.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes et un impératif d'efficacité, les ressources humaines représentent un enjeu et un levier majeurs de la performance de l'action publique.

La fonction RH est ainsi embarquée dans une dynamique d'accompagnement des transformations, impulsée par les évolutions notamment réglementaires qui infléchissent nos organisations et nos modes de fonctionnement nous obligeant à nous adapter à ces enjeux et relever les défis qui lui sont adressés.

Acteur majeur de la modernisation de l'action publique, la transformation des fonctions RH des administrations est présentée comme une priorité pour accompagner les réformes de l'action publique, tout en préservant son rôle de garant des normes et des règles.

La deuxième année suivant la mise en place du Club RH a été entamée dans un objectif de facilitation des pratiques de chacun et a permis des échanges constructifs toujours articulés autour de la loi du 6 août 2019.

Suivant les sollicitations des collectivités, 3 rencontres thématiques se sont déroulées en 2022 ; sur l'actualité RH, les DT DICT, les comités sociaux territoriaux.

Il est prévu de poursuivre ces échanges en 2023 sur les thématiques suivantes : les entretiens professionnels, la période de préparation au reclassement...

Par ailleurs, se poursuit la mise en place du plan de formation territorialisé, devenu pro-actif, le croisement des données a ainsi permis d'identifier les formations pouvant être territorialisées dans le cadre du programme de formation Union de Collectivités sur les territoires de Lens-Liévin et Hénin-Carvin nommé « UC LELIHC ».

- Nombre de sessions de formation prévues pour 2023 sur tout le territoire : 38 stages soit 100 journées de formation prévues
- Nombre de collectivités ayant effectué un retour au titre du recensement : 26 collectivités
- 3 réunions effectuées en 2022 au titre du Club InterCo'RH en présence d'invités extérieurs, CDG62, DT-DICT FORMAPROTEC

Quelques données :

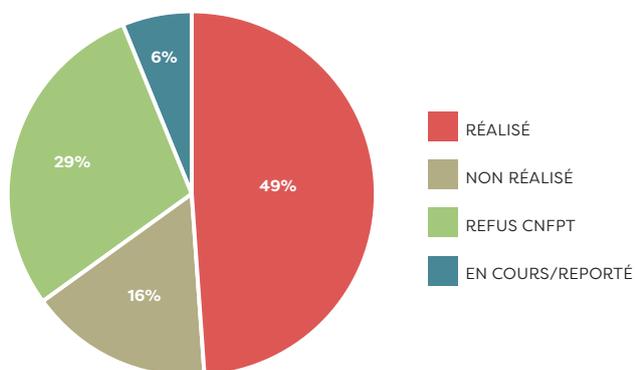
562,25 jours de formation toutes catégories confondues (Cat A : 149.75 ; Cat B : 73.5 ; Cat C : 339)

184 agents ont suivi une formation

Taux de participation au plan de formation (agent ayant retourné un souhait de formation après relance de notre part) : 70% (soit 184/262)

74 agents ont participé à une formation en intra/Union Collectivité Lens-Liévin Hénin-Carvin avec le CNFPT

Degré d'avancement des formations



- Astre Talent mis en place pour suivre les formations
- Dossier individuel de l'agent (DIA)
- Dématérialisation des dossiers
- Poursuite de l'accompagnement des agents par le biais des mises en place de formation sur les logiciels internes (Webdéliv, Astre GF)
- Permanence Formation le 30 juin 2022 dernier (Formation, Concours, Examens, Prépa, Mobilité interne)

Perspectives 2023

- Démarche qualité de vie au travail : des actions seront lancées afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble
- Développement du projet Voltaire
- Accompagnement individuel des agents sur de nouvelles orientations métiers (ordonnance n°2021-65 du 26 mai 2021) renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser les orientations professionnelles.
- Dématérialisation des dossiers agents : donner aux agents la possibilité d'accéder à leur dossier individuel
- Développer ASTRE RH pour la GPEC, la formation et le recrutement
- En complément du I-parapheur, mise en place de la signature électronique pour les agents (arrêtés, contrats, EP) : formation logiciel, paramétrage, campagne de communication, accompagnement des agents.
- Dématérialisation des entretiens professionnels afin de permettre aux Directions et Services d'établir leurs entretiens professionnels de façon dématérialisée et être en lien avec la formation pour les demandes (jusqu'à la mise en place du portail RH) : formation logiciel, paramétrage, campagne de communication, accompagnement des encadrants.
- Continuer l'alimentation des Dossiers Individuels des Agents numériques par la RH
- Dématérialisation du DIA : donner aux agents la possibilité d'accéder à leur dossier individuel et pouvoir faire certaine demande : modification RIB, SFT, adresse, demande temps partiel, inscription des demandes de formation
- Mise en place du portail RH en 2023/2024 : formation et paramétrage, campagne de communication
- Accès agents 2024/2025 : accompagnement
- Modernisation du Rapport Social Unique (RSU), avec les progiciels mis en place en 2022 (MyMetriks et Talent)

Finances et comptabilité

L'année 2022 a été marquée par une étape importante dans la démarche de modernisation engagée par la CALL. L'assemblée délibérante a en effet adopté depuis le 1^{er} janvier le référentiel de la nomenclature M57 et s'est inscrite à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour la période 2022-2024. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion des budgets Principal, Action Economique et Développement Numérique sont remplacés par un document commun à la CALL et au comptable public. Ce CFU permet de favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. En 2023, le Compte Financier Unique sera élargi aux autres budgets annexes pour une meilleure harmonisation des procédures. A partir de 2024, il aura vocation à devenir le nouveau cadre de présentation des comptes locaux.

Ces évolutions en matière budgétaire et comptable ont obligé la CALL à se doter d'un règlement budgétaire et financier fixant les règles de gestion pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. Il reprend également les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et intègre la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57.

En parallèle, la CALL et le Service de Gestion Comptable (Trésorerie de Lens) ont souhaité acter leurs relations solides et privilégiées de collaboration en matière de finances publiques par la signature le 31 août 2022 d'une nouvelle Convention de Services Comptables et Financiers.

La précédente convention datait de 2011 et les incontestables progrès réalisés ces dernières années dans des domaines partagés nous ont amenés à poursuivre cette démarche partenariale en présentant une convention actualisée au regard des enjeux liés à la modernisation et l'optimisation des circuits comptables, à la fiabilisation des comptes de la CALL dans l'optique d'une certification, à l'expertise comptable, fiscale et financière.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Elaboré en 2021, le nouveau **Pacte Financier et Fiscal de Solidarité** a poursuivi sa mise en œuvre tout au long de cette année 2022. Construit autour des trois piliers :

- **Le maintien d'une solidarité forte au profit du territoire** au travers notamment du versement d'une dotation de solidarité communautaire alimentée par le reversement de fiscalité annuel de la CABBALR ;
- **Faire face aux enjeux de développement de ses compétences** notamment dans le renouvellement du patrimoine des zones d'activités ; le reversement d'une part de la taxe foncière communale perçue en ZAE ;
- **L'accompagnement à l'investissement communal sur le territoire de la CALL** au travers du Fonds de Concours Transition Durable et soutien aux communes.

Ce PFFS permet de redonner à la CALL les moyens d'actions à la mise en œuvre du projet de territoire et de garantir autant que possible les équilibres financiers communaux.

Le Fonds de concours transition durable et soutien aux communes

Ce Fonds de concours a été mis en œuvre au **1^{er} janvier 2022 pour une période de 5 années**. La CALL y consacre a minima une enveloppe de 2.5 millions d'euros par an.

Accessible à toutes les communes, il cible les investissements contribuant à la transformation durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire notamment en milieu rural.

Ces dépenses d'investissement liées au patrimoine communal sont définies en 9 axes :

1. La mise en œuvre du schéma cyclable du territoire, au développement des modes doux, aux opérations de travaux du type parkings relais, en lien avec les transports en commun
2. La stratégie partagée d'amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux
3. La transition énergétique et bas carbone, avec notamment les travaux de rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable
4. La préservation de la biodiversité
5. La gestion durable des eaux pluviales
6. Les projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO
7. La poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) des bâtiments communaux
8. Les acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat
9. Les projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire

Pour sa première année, 15 communes ont sollicité ce Fonds de concours : Ablain-Saint-Nazaire, Annay-sous-Lens, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Souchez, Wingles.

Le montant du Fonds de concours 2022 versé auprès des communes est de **953 676 euros**.

Chiffres clés 2022

8 budgets qui s'élèvent à 227 M€ en montants consolidés

137,4 M€ de dépenses de fonctionnement

176 M€ de recettes de fonctionnement

89,5 M€ de dépenses d'investissement

92,4 M€ de recettes d'investissement

42,3 M€ de reversements aux communes

5,2 années de capacité de désendettement au 31/12/2022

18 jours de délai global de paiement moyen

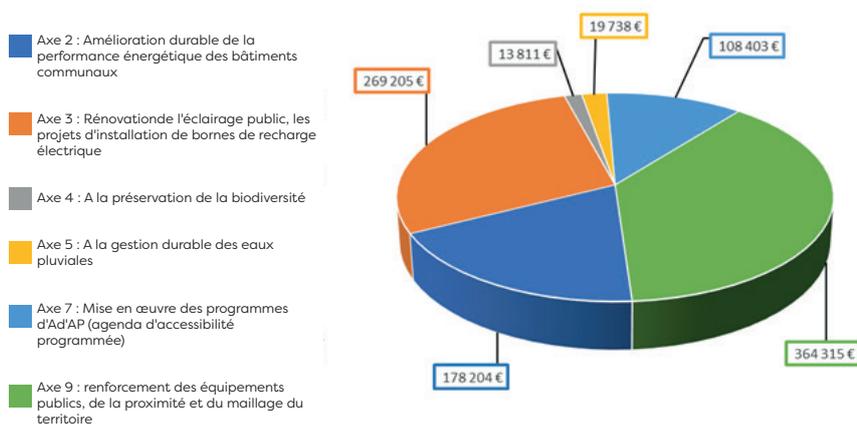
15 332 mandats émis

4 103 titres émis

Perspectives 2023

- Poursuite du Pacte Financier Fiscal de Solidarité et premier bilan sur sa mise en œuvre
- Actualisation et mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Mise en œuvre de la convention de services comptables et financiers avec le Comptable Public et élaboration d'un calendrier opérationnel à l'échelle des 5 années contractualisées
- Impact relatif à l'offre croissante de services proposés aux communes dans le cadre de la mutualisation

Fonds de Concours versé en 2022 par axe d'éligibilité



Centre de documentation et communication interne

Le service réalise un travail de sélection documentaire afin de permettre aux agents de disposer d'une information fiable et à jour dans leur domaine d'activité : développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, veille juridique, etc.

Ce service support a également pour mission de mettre en place une dynamique de communication interne en lien avec l'ensemble des services.

Des services et prestations en direction des agents de la CALL

Les supports documentaires

Le centre de ressources gère l'ensemble des abonnements sur support papier et/ou numérique (presse, périodique, base de données, réseau spécialisé etc.) dont les services ont besoin.

Les agents peuvent consulter les revues et publications sur place au sein de l'espace de travail situé au siège, rue Marcel Sembat et/ou les emprunter. Le service propose un accès direct à certaines revues numériques telles que la Gazette des communes, le Moniteur des TP ainsi que des accès à des bases de données juridiques utiles à certains services spécialisés.

Le service gère et centralise également l'ensemble des demandes d'achat d'ouvrages émanant des services.

Les services proposés

Chaque agent peut s'inscrire au portail documentaire Papyrus et accéder aux panoramas de presse quotidiens et aux sélections thématiques qui l'intéressent.

Le site Intranet, quant à lui, fait l'objet d'une mise à jour régulière afin de recueillir l'ensemble des informations relatives au fonctionnement, à l'organisation et à l'actualité de la CALL.

Parallèlement à l'intranet et en lien avec le secrétariat de la DGS, le service diffuse les informations utiles à tous les agents via l'adresse **com-interne@agglo-lenslievin.fr**

Perspectives 2023

- Poursuite du pilotage du groupe de travail sur la mise en place d'un nouvel outil intranet
- Réalisation d'un diagnostic et proposition d'un plan d'action concernant la démarche de communication interne au sein de la CALL
- Formalisation de la démarche d'accompagnement des nouveaux arrivants en partenariat avec la DRH

Communication

Douze agents mettent en œuvre au quotidien les activités de la direction de la communication. Les activités d'information et de communication de proximité s'articulent autour de deux services.

Télégohelle et InfoCom

Les deux services reliés en permanence avec des référents « communication » identifiés au sein des directions permettent d'organiser les actions d'information sur certaines politiques publiques et événements précis. Il en est de même avec un réseau de correspondants « communes » et « partenaires » pour faciliter les flux d'informations.

La direction de la communication assure la promotion des actions et politiques de la Communauté d'agglomération auprès de plusieurs cibles ; les habitants, les communes et partenaires institutionnels.

Elle a en charge la production d'information sur les supports internes dont elle assure la gestion (site web, réseaux sociaux, journal, émissions et JT de télé, magazines).

Partenaire des médias locaux, la direction via son attachée de presse les assure d'une information précise et régulière sous forme de communiqués ou de dossiers de presse.

Par ailleurs, à travers un plan média mis en place en 2018, elle produit à leur attention des spots radio et des émissions de radio (Podcast-RBM) , des annonces publicitaires pour la presse écrite (PQR et presse gratuite) au profit d'actions et de dispositifs communautaires, d'aide ou d'accompagnement ou encore de promotion de l'attractivité du territoire. Au-delà de ces fonctions premières, elle œuvre dans le secteur du digital en lien avec la DSI pour notamment concevoir et déployer des solutions dématérialisées à destination des habitants (pass sports, permis de louer, permis de diviser, pass numérique).

La direction contribue avec les services supports à la retransmission publique des conseils communautaires.

Elle assure aussi une activité de conseil auprès du cabinet du Président et de la direction générale des services, comme elle participe à l'organisation d'opérations protocolaires et événementielles. Elle assure également des activités d'édition et de pré-presse (publication de rapports, de plaquettes...).

Faits marquants 2022

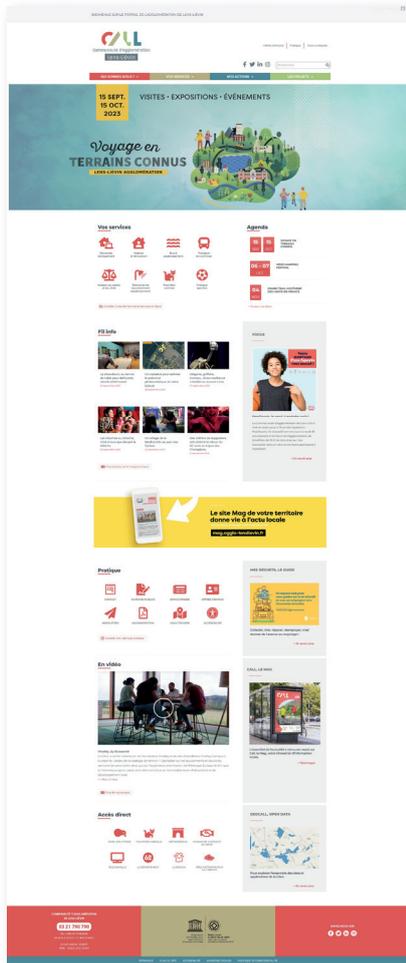
- Mise en ligne du nouveau site internet institutionnel comme d'une version numérique de son magazine d'actualités
- Conception avec la DSI d'un SIG Info
- Recrutement d'une infographiste.
- Déploiement sur le réseau social LinkedIn

Perspectives 2023

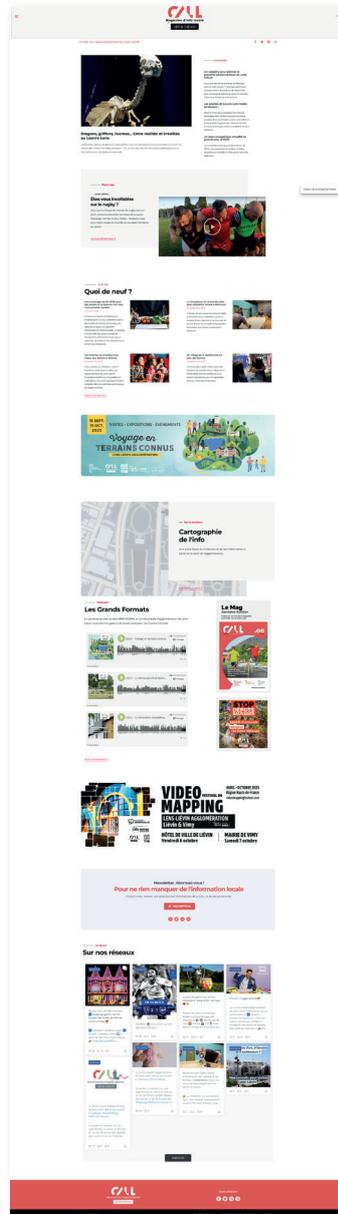
- Restructuration de l'activité audiovisuelle et de la direction
- Élaboration d'une stratégie de communication pour accompagner la phase 2 du projet de territoire
- Nouvelle convention avec les radios locales

Quelques réalisations effectuées en 2022

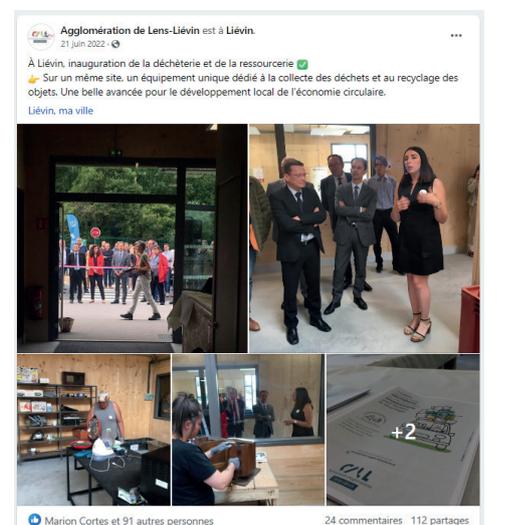
Nouveau site internet



Version numérique du magazine



Posts événements réseaux sociaux



Affaires juridiques et contentieux

La direction des affaires juridiques intervient sur un périmètre d'activités relativement larges, allant de l'organisation des assemblées, la satisfaction des besoins par l'achat public, la gestion des contentieux et précontentieux, les relations avec les usagers, le traitement des sinistres et la gestion des assurances, les transactions immobilières et la valorisation du domaine.

Rattachée à la direction générale des services, la direction des affaires juridiques se compose d'un directeur, de 3 chefs de services et 15 collaborateurs, avec pour objectifs de :

- Sécuriser juridiquement les actes et procédures
- Définir des stratégies opérationnelles pour répondre aux besoins
- Gérer les conflits et affaires courantes

Accompagnement juridique et Assemblées

Le service accompagnement juridique et assemblée se compose de 6 agents (1 chef de service, 3 gestionnaires des assemblées et 2 gestionnaires des affaires juridiques et assurances).

Ses missions :

- Organiser les assemblées et préparer le processus de validation par décisions et délibérations
- Conseiller les services opérationnels dans la mise en œuvre des projets et sécuriser juridiquement les actes
- Gérer les sinistres et les contentieux

Assemblées :

7 réunions de Bureau et 7 réunions de Conseil ont eu lieu, traitant 514 projets de délibérations (soit 209 en Bureau et 305 en Conseil).

Rappel : Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'agglomération. Il regroupe les 91 élus des 36 communes qui composent l'agglomération. Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif dont le périmètre est déterminé par le Conseil communautaire. Il est composé de 36 élus.

Préalable aux réunions de Bureau et de Conseil, les 4 commissions « Attractivité du Territoire », « Développement Durable », « Développement Social », « Ressources et Moyens » ont été également organisées. Elles sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions. Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.

Le service a poursuivi la gestion dématérialisée de son activité. En effet, les actes des assemblées (convocations, délibérations de Bureau et Conseil, décisions du Président, comptes-rendus, procès-verbaux et arrêtés réglementaires) sont désormais accessibles via le site internet de l'agglomération conformément à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1er juillet 2022.

Assurances

En 2022, Le service a renouvelé les marchés publics d'assurances et étoffé la couverture assurantielle de l'agglomération : flotte automobile, responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique pour un montant de 357.630€ TTC/an.

Pour la partie « gestion des sinistres », 29 dossiers ont été enregistrés (19 sinistres « responsabilité civile », 5 sinistres « dommages aux biens », 5 sinistres « véhicules ») soit une baisse de l'ordre de 35% par rapport à 2021.

Contentieux et conseils juridiques

- 95 consultations juridiques internes
- 6 contentieux devant la juridiction administrative dont 2 exercés par des entreprises en passation et en exécution à des marchés publics, 3 par des particuliers (2 sur des refus de permis de louer) ou autres professionnelles (préemption, association)
- 30 procédures administratives relatives aux installations illicites des gens du voyage engagées, identiques aux chiffres de 2020, contre 27 en 2021 ;

OBJECTIFS :

Le service poursuit la démarche d'amélioration continue des pratiques et envisage la mise en place d'une charte de déontologie ainsi que la mise en place de sessions pédagogiques à destination des agents pour fluidifier le processus. Des sessions de formations ont eu lieu sur la prise en main de web-délib et devraient se poursuivre. Pour faciliter le travail de recherche, un classeur numérique des statuts et des délibérations phares de l'agglomération est envisagé.

Commande publique

Le service commande publique se compose de 7 agents (1 chef de service et son adjoint, 5 gestionnaires commande publique),

Ses missions :

- Conseiller les services opérationnels sur les procédures et la stratégie achat
- Satisfaire les besoins des services par la passation de marchés publics
- Organiser le processus de décision (CAO, CDSP..) et sécuriser les procédures

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics. Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL (www.achatpublic.com).

Faits marquants et dates clés

1^{er} janvier 2022 : Entrée en vigueur du décret du 23 août 2021 mettant fin aux accords cadre sans maximum

Décret n°2022-767 du 2 mai 2022 : Abaisse, à compter du 1^{er} janvier 2023, à 50 millions d'euros de volume d'achats annuels, le seuil d'élaboration d'un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) pour les collectivités

Circulaire ministérielle du 30 mars 2022 : Conditions d'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix des matières premières (ayant conduit la CALL à passer des conventions d'indemnisation sur la base de la théorie de l'imprévision)

Article 142 de la loi ASP : Possibilité de passer des procédures sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 100 000€ HT pour les marchés de travaux.

Activités du service

En termes de mutualisation, quatre groupements de commande ont été lancés portant sur :

- La détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et des réseaux (CALL + 36 communes)
- La fourniture et la livraison de sel de déneigement (CALL + 7 communes)
- L'acquisition de prestations liées au déploiement du permis de louer (A.P.M.L.) sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL + 2 communes)
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme InTerLUD sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL + Artois Mobilités)

4 mandats de maîtrise d'ouvrage :

- Opération piscine de Harnes : AMO Centre aquatique / AMO faisabilité / forages géothermiques / MGP Centre aquatique / étude approvisionnement énergétique
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité Bellevue ancienne à Harnes, dans le cadre de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 10 à Sains-en-Gohelle, dans le cadre de l'Engagement du renouveau du bassin minier (ERBM)
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 4 à Lens (ERBM)

La synthèse de l'activité par type de procédure en 2022

Le nombre de marchés inférieurs à 40 000 € HT, notifiés en 2022, s'élève à 336 (-15%).

Pour les procédures adaptées ou formalisées, la répartition par procédure et type de marché est la suivante :

		Type de procédure	Nombre de marchés lancés en 2022
Fournitures et services	Marchés d'exclusivité	Exclusivité	26
	Achats via centrales d'achat	Centrales d'achat	66
	De 25 000 € HT et < à 215 000 € HT	MPA	21
	+ de 215 000 € HT (ou cumul code famille)	Procédure formalisée	21

Mutualisation et ressources

Le Schéma de mutualisation

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin travaille à une nouvelle conception de l'organisation territoriale, en partageant l'idée de communauté de projets et de services, avec pour objectif une action commune efficiente. Les communes, partenaires essentiels, sont les garantes de la réussite d'un tel projet.

Le schéma de mutualisation, à travers les différents axes de travail, permet de traiter des situations complexes, d'affronter les évolutions réglementaires, de rationaliser les dépenses, de gagner en expertise...

Archives papier et électronique

Faits marquants 2022

Recensement des communes adhérentes

Les phases 1 (état des lieux) et 2 (préconisations de scénarii reprenant des offres de services) ont été réalisées. L'année 2022 a été l'occasion de recenser les communes qui souhaitent adhérer à la mise en œuvre finale de ce projet. Malheureusement, le contexte économique a poussé de nombreux membres du groupement à ne pas donner suite.

Perspectives 2023

Au regard du nombre de communes qui souhaitent poursuivre la mise en œuvre, force est de constater que les projections financières réalisées ne sont plus valables, et les coûts à supporter plus importants que ceux initialement prévus.

La CALL souhaite néanmoins poursuivre en ce sens, et pourquoi pas procéder elle-même au recrutement d'un archiviste numérique, dans le cadre de la réorganisation du service ressources internes.

Optimisation des moyens d'impression

Faits marquants 2022

La CALL a fait le choix de la constitution d'un groupement de commandes permettant de recourir à un AMO en vue de rationaliser les coûts liés aux moyens d'impression et

de mettre en place une stratégie d'achat, ainsi qu'une gestion globale des moyens d'impression.

Ce sont 12 communes qui ont adhéré au projet, soit un groupement de 13 membres, la CALL étant chef de projet.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation financière et technologique des moyens d'impression a été lancée et notifiée en fin d'année.

La phase 1 (réalisation d'un rapport d'expertise financier et technologique des moyens d'impression) a débuté en novembre 2022.

Perspectives 2023

Il est prévu la finalisation de la phase 1 et la réalisation des phases suivantes :

Phase 2 : Réalisation d'un schéma directeur global et unitaire

Phase 3 : Rédaction du DCE et analyse des offres pour la fourniture et la maintenance des moyens d'impression des membres du groupement.

La phase 4 d'une durée de 48 mois permettra d'intégrer les communes au groupement de commandes, au fur et à mesure de la fin des différents contrats de location des matériels.

Service mutualisé ADS

1 – Adhésion des communes au service ADS (Autorisation Droits des Sols)

Aujourd'hui 21 communes sont adhérentes à l'option 1 du service d'instruction Droit des Sols (Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Bénifontaine, Carency, Fouquières-Lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Harnes, Hulluch, Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy et Wingles) et 6 communes à l'option 2 (Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Loison-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Servins).

2 – Effectif et missions du service ADS

Le service ADS composé de 5 agents outre l'instruction des autorisations d'urbanisme, poursuit et développe :

- son accompagnement et sa collaboration avec les élus et les référents urbanisme des collectivités
- sa mission de conseil auprès des collectivités

L'échange qu'il est amené à faire avec les services extérieurs tels que les Finances Publiques (taxes), DREAL (SITADEL statistiques), OPERIS (logiciel oxalis), dans le cadre de la dématérialisation, etc.

Outre les missions initiales, et pour répondre à la réglementation relative à la dématérialisation, l'année 2022 a été particulièrement consacrée à la mise en place de la solution de la dématérialisation du droit des sols avec le déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme mutualisé de la CALL (GNAU), à l'accompagnement des communes à la transition de la dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme et au développement de l'outil métier.

1994 dossiers ont été instruits en 2022 dont 613 dossiers confondus ; CUa, CUb, PC, DP, PD, PA déposés par voie dématérialisée.

Perspectives 2023

- Planification d'une session de formation, second semestre 2023, dispensée par le CNFPT sur le territoire de la CALL pour les référents urbanisme des Collectivités (option 1), formation reprise dans le cadre d'une formation de professionnalisation,
- Accompagnement personnalisé, dispensé par le service ADS, des référents urbanisme (option1) sur une formation « les bonnes pratiques du logiciel métier oxalis »,
- Mise en place au sein des Collectivités de permanences,
- La commune de ACHEVILLE nous a confirmé son adhésion au service ADS option1 au 1er janvier 2023,
- Dans la continuité de l'accroissement de l'activité du service et de l'adhésion de nouvelles communes et afin de maintenir la meilleure qualité de service aux communes, le service se renforce et prévoit le recrutement de deux instructeurs en 2023,
- Réflexion sur l'acquisition du module SIGN (signature électronique des autorisations d'urbanisme) en complément du logiciel métier permettant une dématérialisation complète des Autorisations d'Urbanisme.

Service DT- DICT

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux « DT-DICT ».

Aujourd'hui, la protection des intervenants sur les chantiers et des riverains est une priorité. Ainsi, comme responsable de projet, exploitant de réseaux et exécutants de travaux l'arrêté du 12 février 2012 impacte triplement les collectivités territoriales qui endossent un rôle majeur dans son exécution. Pour répondre activement à cette réglementation, la CALL a élaboré une solution facilitant les démarches liées à la réglementation pour ses propres bénéficiaires et ceux de l'ensemble des communes de l'agglomération. Elle est inscrite au schéma de mutualisation depuis 2018.

Faits marquants 2021

Le marché à groupement de commande pour le géoréférencement des réseaux.

Visant l'amélioration cartographique de l'ensemble des réseaux sensibles et non-sensibles, les échéances réglementaires de 2026 nous ont amenés à renouveler le marché à groupement de commande dédié à la détection et à la localisation des réseaux. Le marché existant arrivé à son terme, le nouveau marché fut notifié à la société Adré-Réseaux en août 2022 pour une période de 4 ans. Comme pour le précédent, les 36 communes de l'agglomération y ont adhéré.

Le marché à groupement de commande pour les formations A.I.P.R.

A titre préventif, la réglementation DT-DICT oblige l'ensemble des personnels intervenants dans le déroulé des travaux (projet, suivi, exécution) à être doté de l'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux. Pour répondre à la demande de la majorité des communes de notre territoire, le service a procédé à la mise en place d'un nouveau marché à groupement de commande dont les prestations sont confiées au centre de formation « Forma-Protex » pour une durée de 4 ans. Ainsi plus de 300 agents municipaux et communautaires se verront délivrés une attestation de compétence.

La plateforme de gestion des déclarations de travaux.

A ce jour, 35 des 36 communes du territoire de la communauté d'agglomération accompagnent la CALL

dans le choix de confier les démarches relatives aux déclarations de travaux à la PAD DICT.fr (Sogélink). En 2022, plus de 14 000 déclarations ont été instruites par la plateforme.

Une solution basée sur la mutualisation reconnue par les instances régionales et nationales.

Considéré comme une solution exemplaire sur la thématique basée sur la mutualisation au service des collectivités territoriales, nous participons activement aux travaux de l'Observatoire Régional DT-DICT des Hauts-de-France et de l'Observatoire National. La raison d'être de ces organismes constitués des représentants des acteurs majeurs impactés par la réglementation est d'analyser les retours d'expériences pour modifier la réglementation.

Perspectives 2023

Rencontres Régionales de l'Observatoire DT-DICT des Hauts-de-France.

Comme en 2019 et en partenariat avec la FNTP et l'Observatoire National DT-DICT, la CALL organise les « Rencontres Régionales DT-DICT » le 13 avril 2023 au Louvre-Lens.

Le nouveau « Plan Corps de Rue Simplifié ».

La dernière mise à jour de notre référentiel à très grande échelle datant de 2019, pour répondre objectivement aux déclarations de travaux concernant le territoire de la CALL, il est important que le PCRS reflète la réalité du terrain.

D'un coût de 4 millions d'euros financés par des fonds européens et régionaux, la plateforme régionale d'échange de données cartographiques Géo2France s'est lancée dans le pilotage d'un PCRS Régional raster dont les données seront accessibles en open-data. La CALL bénéficiera donc gratuitement de cet outil fin 2023.

Etat du patrimoine réseaux télécommunication numérique.

Dans le cadre de l'étude portant sur le devenir des infrastructures « Télécommunication fibres » de la CALL et en lien avec la Direction Mutualisée des Systèmes d'Informations et du Numérique, le service DT-DICT a la charge d'accompagner l'AMO désigné par la CALL dans ses missions de diagnostic technique.

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

- Initié début 2021, le travail de co-construction des quelques communes volontaires avec la CALL a réussi à traduire la volonté de rationaliser les coûts tout en permettant aux communes d'exercer leurs prérogatives principales, sans se soucier de missions que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pouvait proposer à plus grande échelle.
- C'est ainsi qu'est née la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI), le service informatique commun, par délibération du conseil communautaire du 06 juillet 2022.
- Aux communes souhaitant y adhérer, il est ainsi proposé un catalogue de services tarifés permettant de sécuriser leurs systèmes d'information, d'industrialiser les déploiements, d'homogénéiser le parc et d'offrir une qualité et une disponibilité des services à la population. Le premier tarif voté en juillet a d'ailleurs été revu à la baisse en novembre 2022, grâce à l'effet de masse que constituaient les intentions d'adhésion avant la fin de la mandature.
- La fin de l'année 2022 a été consacrée aux études préalables dans quelques communes candidates, ayant souhaité se projeter dans une adhésion 2023. Le panel a rassemblé des situations différentes en termes de démographie, permettant d'étudier des situations variées, notamment en matière de ressources locales consacrées à l'informatique.

Service commun transition durable et aide aux communes

Après un travail collaboratif en 2021 sur le cadre et le périmètre d'accompagnement des communes, le service commun a été déployé à l'ensemble du territoire dès janvier 2022. 14 communes ont adhéré dès le premier trimestre, pour totaliser 20 communes adhérentes au 31 décembre 2022. L'année 2022 fut marquée par les débuts d'accompagnements de projets et premiers accompagnements énergétiques. Les méthodologies de travail ont été affinées pour permettre aux communes d'avoir une visibilité accrue sur le rôle du service commun et la stratégie tertiaire et énergétique qui sera mise en place. Le recrutement de 6 personnes au sein de la direction aménagement grand projet et maîtrise d'ouvrage durant l'année 2022 vient renforcer le service commun pour la prise en charge des dossiers mutualisés des communes.

Déploiement, adhésion et accompagnement des communes

En janvier 2022, l'ensemble des communes du territoire ont été informés du déploiement du service commun. C'est un total de 20 communes adhérentes au 31 décembre 2022.

Les communes avaient une attente particulière sur un accompagnement de proximité sur la transition énergétique mais également sur l'ingénierie de projets.

Recrutement personnel mutualisé

- Pôle énergie du Service Commun :

2 conseillers en énergie (FDE62) ont rejoint la CALL en janvier et septembre 2022. Les postes sont cofinancés par l'ADEME à hauteur de 120k€ sur 3 ans.

En septembre 2022, La CALL a recruté 1 économiste de flux, poste co-financé par la FNCCR à 50% pour 1 an.

- Pôle conduite d'opération bâtiment :

Recrutement de la CALL d'un conducteur d'opération bâtiment en décembre 2022.

- Pôle aménagement :

En mars 2022, puis en septembre 2022, recrutement de deux chargés d'opérations pour renforcer le service aménagement.

Faits marquants 2022

Mandat de Maîtrise d'Ouvrage

6 opérations sous mandats ont été délibérées par le

conseil communautaire.

- 3 opérations Bâtiment :

o Aix-Noulette : Construction du Centre technique Municipal

o Servins : Construction du Restaurant scolaire

o Loos en Gohelle : Rénovation énergétique de la salle Caullet

- 3 opérations d'aménagement – Requalification des espaces publics :

- Lens (Cité 4) :

o Volet restructuration des espaces publics : 8,2M € HT.

o Volet réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable : 4,7M € HT.

- Harnes (Cité Bellevue) :

o Volet restructuration des espaces publics : 5,5M € HT.

o Volet réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable : 8,3M € HT.

- Sains-en-Gohelle (Cité 10) :

o Volet restructuration des espaces publics : 12,6M € HT.

o Volet réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable : 5,8M € HT

Signature des conventions de Mandat ERBM pour la requalification des espaces publics et VRD des cités minières des villes de Lens, Harnes et Sains-en-Gohelle

La requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de 3 cités minières des villes de Lens (Cité 4), Harnes (Cité Bellevue ancienne) et Sains-en-Gohelle (Cité 10) s'inscrit dans le cadre du dispositif ERBM (Engagement du Renouveau du Bassin Minier). Ce dispositif vise, notamment, à améliorer le cadre de vie des habitants, accompagner la réhabilitation thermique des logements miniers et renforcer l'attractivité résidentielle.

Chaque cité concernée a fait l'objet d'une étude urbaine pré-opérationnelle permettant d'aboutir à un schéma directeur, identifiant un ensemble d'opérations.

Ainsi, pour mener à bien ces projets, les villes ont souhaité être accompagnées par la CALL. Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun, au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique. L'accompagnement de la CALL s'effectue sous la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, d'une durée de 8 ans.

Démarrage des études de maîtrise d'œuvre infrastructure pour la requalification des espaces publics et VRD des cités minières des villes de Lens, Harnes et Sains-en-Gohelle (ERBM) – Mandat de maîtrise d'ouvrage

Sur la base du mandat de maîtrise d'ouvrage donné par les villes de Lens, Harnes et Sains-en-Gohelle, la CALL lancera des études de maîtrise d'œuvre infrastructure pour la conception et la réalisation des nouveaux aménagements des cités concernées.

Signature de la convention de mandat pour la reconstruction de l'école maternelle « Les Marronniers » à Loison-sous-Lens et démarrage des études de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco cité 8 et de la construction de 180 logements, la commune de Loison-sous-Lens souhaite construire une nouvelle école maternelle afin de remplacer l'existante et pallier l'ouverture de classes supplémentaires ces prochaines années.

Pour mener à bien ce projet, la ville a souhaité être accompagnée par la CALL. Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun, au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique. L'accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Sur la base de ce mandat, la CALL lancera des études de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la nouvelle école.

Montant des travaux estimés : 2M € HT

Accompagnement de la ville de Loison dans le lancement de la concession d'aménagement de l'Ecoquartier de Loison

La CALL accompagne la commune de Loison-sous-Lens dans son processus de sélection d'un aménageur pour l'opération Ecocité 8 qui se situe au nord de la commune à proximité de la Cité 8. Cette opération sous forme de ZAC prévoit la réalisation de 180 logements, sur près de 7,5 ha qui seront accompagnés d'un espace vert structurant, de services et d'une nouvelle école. Depuis 2019, un maraicher est installé sur 2,5 ha au sud du projet de nouveau quartier. La consultation, portant sur une concession d'aménagement, a été lancée en octobre 2022. Le choix définitif de l'aménageur est prévu avant la fin 2023.

Transition énergétique

La CALL a pu accompagner l'ensemble des communes adhérentes sur le « décret éco énergie tertiaire » en clarifiant les tenants et aboutissants du décret et en mobilisant l'ensemble des données nécessaires à la déclaration.

Pour la mise en place de son schéma directeur immobilier et énergétique territorial, la CALL a contractualisé avec la société LOWIT en internalisant la solution. Ce contrat

innovant permet :

- Une approche numérique et orientée données
- La création de jumeaux numériques des bâtiments de chaque commune
- L'élaboration de Plan d'actions et d'un PPI à l'échelle de chaque commune
- La possibilité de suivre et de mettre à jour de façon dynamique

Perspectives 2023

L'année 2023 marquera le commencement opérationnel des projets sous mandat ainsi que le lancement du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) pour les communes adhérentes.

Le service commun a également prévu 4 temps forts thématique sur la stratégie tertiaire énergétique, la sobriété énergétique, le décret tertiaire et la massification de la rénovation énergétique. Ces rendez-vous auront pour but de sensibiliser, d'informer et de fédérer les communes autour d'un même objectif.

Les principaux objectifs pour 2023 sont :

- De maintenir un accompagnement quotidien des communes adhérentes.
- D'installer une méthodologie de travail avec les nouvelles communes adhérentes selon leurs besoins en ingénierie de projets ou énergétique.
- D'effectuer les premières approches sur la situation énergétique du patrimoine immobilier des communes et de commencer les premières restitutions du SDIE sur le patrimoine prioritaire par commune.
- D'obtenir de la visibilité sur la rénovation énergétique et les investissements portés sur la décarbonation des bâtiments pour permettre en lien direct avec le service ingénierie financière de préparer une candidature ELENA à la banque européenne d'investissement.
- D'accompagner les communes sur le décret tertiaire et le choix stratégique des années de références.
- De recruter l'ensemble du personnel compétent pour accompagner les projets sous mandat (2 conducteurs d'opérations bâtiment).
- Lancement des études pour la requalification des études des cités minières sous mandat.
- Lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'école maternelle « Les Marronniers » à Loison.
- Lancement du marché de Moe de la cantine à Servins
- Lancement du Marché de Moe du centre technique municipal d'Aix-Noulette.
- Lancement du marché Moe de la rénovation énergétique de Loos-en-Gohelle.

Les perspectives d'adhésion des communes au service commun est estimé à 28/36 pour fin 2023.

Systemes d'Information et Numérique

La Direction des Systemes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe deux services ressources constituant le service commun mutualisé (DMSI). Une troisième entité est chargée du développement des usages du numérique : avec son chargé de mission « Développement numérique » assisté d'un conseiller numérique « France Services », elle a un rôle d'accompagnement de la stratégie et des usages numériques du territoire, à travers la feuille de route communautaire.

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la direction étaient les suivants :

Entités	Direction et moyens communs	Service informatique	Service Ingénierie Numérique	Cellule Usages du Numérique	Total
Effectif	2	5	3	2	12

Le Service Informatique (SI)

Le service informatique assure son rôle de prestataire de service auprès des 258 utilisateurs internes à la collectivité et 318 utilisateurs externes (dont élus communautaires). Sécurité, soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions.

Avec 2308 signalements au support sur l'année 2022 et un nombre significatif de déploiements, renouvellement de machines et mise en conformité du plan cybersécurité, le service gère également la continuité de service en assurant le suivi des contrats de maintenance de plus de 90 serveurs virtualisés et physiques. La majeure partie est auto hébergée, rares sont les solutions entièrement externalisées, ce qui implique une grande autonomie et exige un haut niveau de compétences.

Faits marquants

Le service informatique accompagne au quotidien, les services transverses de l'établissement public, la dématérialisation suit son cours, et celle de la chaîne « Ressources Humaines » a été marquée par la mise en place du coffre-fort électronique et la dématérialisation complète de la fiche de paie.

Initiée début 2021, la création d'un service informatique commun se confirme, les travaux commencent, le catalogue de service prend forme et des communes préadhèrent (cf. rapport d'activité de la direction de la mutualisation).

La sécurisation et la sécurité des systèmes d'information restent les objectifs majeurs du service informatique, les orientations et les évolutions en matière de cyber-sécurisation ont été fort substantielles.

Projets notables : mise en place du nouveau marché Télécoms afin de mailler le réseau et d'interconnecter les communes ; fin des lignes téléphoniques analogiques et passage en full IP sur l'ensemble des sites de la CALL.

Les perspectives 2023

Continuer à renforcer le niveau de sécurité et la sécurisation des données (respecter les préconisations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systemes d'Information (ANSSI) ;

Mise en place d'une nouvelle infrastructure de serveurs ;

Ouverture du service commun au 1^{er} janvier 2023 ;

Poursuivre la mise en place du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) et des outils de suivi de plan de formation et de la gestion des dossiers des évaluations professionnelles.

Le Service de l'Ingénierie Numérique (SIN)

Le service a pour mission principale d'accompagner les projets et services numériques de l'établissement et du territoire de l'agglomération dans le cadre de la mutualisation entre les 36 communes. Il est support des utilisateurs pour le développement de leurs outils métiers. Le service amplifie son action de structuration de la donnée essentiellement à grande et très grande échelle, les aspects communaux et supra-communaux ainsi que l'analyse étant traités par d'autres acteurs du territoire. La Donnée est au cœur de la stratégie numérique du territoire. Elle alimente plusieurs systèmes d'information d'échelle locale, régionale et nationale. L'équipe est composée de trois agents avec des profils de thématiciens (chargé d'études, administrateur de données et de plateforme).

Les temps forts et les projets

Le renouvellement du marché pour le portail d'information géographique GEOCALL, au cœur de l'écosystème du Système d'Information Géographique (SIG) de l'EPCI a fait l'objet d'un renouvellement pour une durée de 3 ans. Les utilisateurs étant de plus en plus nombreux en interne comme en externe (350 environ) et les usages se diversifiant et alimentant des systèmes métiers régaliens, l'objectif principal de cette année d'un point de vue technique a été de consolider techniquement et de sécuriser les bases de données. Au-delà des actions mises en place par le service informatique à grande échelle, des dispositions plus fines permettant une meilleure réactivité ont été déployées afin d'améliorer les performances dans les applicatifs métiers. Les principales actions menées sont la mise en place de sauvegardes régulières, l'optimisation des données (indexation, compression) et surtout l'automatisation des tâches de gestion et d'administration (scripts) pour garantir la stabilité de la plateforme.

La réalisation de vues immersives pour compléter l'expérimentation du jumeau numérique sur une centaine de kilomètres de voirie. Cette campagne sur deux jours a été réalisée grâce à une caméra miniature fixée sur un véhicule de service et pilotée par un agent du service. Un post-traitement a été réalisé par un prestataire local afin d'extraire et organiser cette donnée. Cette expérience a permis de démontrer un cas d'usage de repérage de la signalétique horizontale et verticale dans l'espace public pour des coûts relativement faibles. Bien d'autres cas d'usage peuvent être envisagés sur cette base et notamment grâce aux Intelligences Artificielles (IA) désormais accessibles dans les plateformes Data.



Illustration de la vue à 360° face à la mairie de Lens

Habitat, politique de la ville, NPNRU et ERBM

Habitat, parc privé et parc public

La direction Habitat et Renouvellement Urbain a été créée en 2021, regroupant le service NPNRU et une partie de la direction habitat politique de la ville. La direction comprend deux services totalisant 18 ETP : le service habitat (parcs public et privé) et le service renouvellement urbain (NPNRU et ERBM), localisés sur deux sites que sont la Maison de l'Habitat Durable et les locaux de la CALL rue Lavoisier.

Le service habitat compte 10 agents, sous la responsabilité d'une cheffe de service, les effectifs étant répartis entre des agents en charge du parc public (3) et des agents en charge des différents dispositifs afférant au parc privé (7). Le service renouvellement urbain compte lui 6 ETP, sachant que celui-ci a connu des changements importants fin 2021 et durant toute l'année 2022 (départs, recrutements longs au regard des difficultés à trouver des profils adaptés aux attentes).

Service Habitat

Parc Public

L'année 2022 en chiffres

Pour ce qui concerne la production Logements Locatifs Sociaux (LLS), elle s'est déclinée sur 11 des 36 communes du territoire et représente 21 opérations pour un total de 558 logements sociaux dont 182 très sociaux. Ces opérations ont été portées par 5 opérateurs, et fait l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 1 677 319 € dans le cadre de la DAP.

La rénovation du parc de logement social existant mobilise des crédits de droit commun, au travers des Prêts à l'Amélioration (PEM) - Maisons & Cités a bénéficié de ces prêts pour la rénovation de 20 logements à Noyelles-sous-Lens. Parallèlement, la poursuite des opérations de rénovation des cités minières au titre de l'ERBM a mobilisé 4 820 000 € de financement dont 1 624 000 € de subventions de la CALL dans le cadre de la rénovation de 340 logements, opérations menées par Maisons & Cités et la SIA Habitat et réparties dans 34 cités sur les communes de Harnes, Lens, et Méricourt.

Faits marquants de l'année 2022

PLH

2022 est l'année de finalisation du Programme Local de l'Habitat 2023 - 2028 (PLH 3) avec la validation des trois documents (Diagnostic, Orientations & Programme d'Actions) et un premier arrêt en Conseil Communautaire de décembre 2022.

Les Petits Déjeuners de l'Habitat

Ces rencontres de travail mensuelles sont l'occasion d'échanges autour de thématiques liées aux questions prégnantes de l'Habitat. 5 sessions réunissant en moyenne 20 personnes ont traité du Permis de Louer, et permis de présenter les partenaires et leur activité (CAUE, Action Logement, ...)

Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Les résultats en matière d'attributions de LLS sont marqués par la non-atteinte des objectifs de la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté : les taux d'attribution de logement hors QPV pour les ménages du premier quartile s'améliorent, de 13,6% en 2021 à 17,2% fin 2022 (objectif légal 25%). De même, le stock de demandes restant à satisfaire s'accroît, passant de 11 132 à 11 600 de décembre 2021 à décembre 2022, et ce malgré une augmentation, de 3 680 en 2021 à 3 742 en 2022, en deçà des attributions d'avant la crise sanitaire (entre 4 000 et 4 200).

SDAHGV

La CALL s'est vue prescrire, à travers le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024, la réalisation de 40 habitats adaptés ou Terrains Locatifs Familiaux. Suite à l'étude sociale menée auprès des ménages sédentarisés en 2021, la CALL a travaillé avec les communes afin de connaître leur positionnement quant à l'éventualité de développer ces projets. Trois d'entre elles se sont déclarées intéressées et pourraient intégrer l'étude pré-opérationnelle en 2023

Relogement ERBM

En 2021 les Groupes Techniques Relogement ont été engagés, instance de suivi et coordination des relogements des ménages concernés, ce travail s'étant amplifié en 2022 avec la mise en place de ces groupes

de travail sur l'ensemble des communes concernées par les opérations ERBM du premier triennal.

Commission d'éligibilité aux Pensions de Famille

La CALL a connu la mise en place d'une nouvelle instance dédiée à l'examen des demandes pour les Pensions de Famille du Territoire, en partant du souhait de priorisation des profils de demandeurs « locaux » (endogène à l'arrondissement Lens Hénin), mais aussi afin d'anticiper tout risque de vacance commerciale, de coordonner le parcours des pensionnaires, et de calibrer les besoins en nouveaux projets.

Focus / dispositifs mis en place / crise sanitaire

Pour parer aux effets de la crise sanitaire, l'État a pérennisé une pluralité d'appels à projets à destination des bailleurs sociaux. En déclinaison, les services communautaires ont octroyé les financements pour :

Favoriser l'usage des matériaux biosourcés – 167 375€ pour deux opérations (Maisons & Cités et Tisserin Habitat) sises sur la commune de Loos-en-Gohelle pour un total de 71 logements ;

Accompagner la rénovation du parc existant, dans le cadre du Plan de Relance, pour 104 logements (SIA Habitat) sis Cité des Bruyères à Angres.

Perspectives 2023

Pour 2023, au-delà de la validation définitive du PLH 3 qui le rendra exécutoire, l'activité principale concernera la nouvelle contractualisation avec l'Etat pour cadrer la Délégation des aides à la Pierre pour la période 2024 / 2029. Ce travail de négociation au regard des attendus du PLH 3 sera précédé par la réalisation d'un bilan complet de la convention initiée en 2016 qui prendra fin en décembre 2023.

En application des décisions de la CIL, des groupes de travail se sont réunis en 2021 pour travailler sur la cotation de la demande, et abouti à premier projet technique de grille de cotation. Le calendrier ayant été repoussé à décembre 2023, la réflexion partenariale se poursuivra en 2023 pour actualiser le dispositif et adapter la grille

de cotation aux enjeux de mixité du territoire au gré des nouveaux décrets qui viendront compléter la loi 3DS.

De même, les réflexions lancées pour la représentation effective de la CALL au sein des CALEOL en 2022 devront permettre d'aboutir à l'adoption d'un process adopté collégialement et politiquement, avant la fin 2023.

Le partenariat sera pérennisé, notamment dans le cadre des rencontres techniques mensuelles (« Petits Déjeuners de l'Habitat »), l'objectif étant d'échanger sur des thématiques et intérêts partagés.

L'année 2023 sera aussi marquée par la fin des travaux de certaines cités ERBM, permettant de concrétiser la stratégie de peuplement par la remise en location des logements.

Parc Public

La CALL mène une politique volontariste en matière d'habitat, de renouvellement urbain et de transition énergétique.

En 2022, 300 propriétaires ont été accompagnés pour la rénovation de leur logement, soit 262 PO et 38 logements de PB, pour 4,2 M€ de subventions ANAH attribuées. Le gain énergétique moyen est de 56%. La CALL a déployé des aides financières représentant près de 500 000 €.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des Cœurs de Villes de Lens, Liévin et Harnes a été engagée en juillet 2021 pour 5 ans. L'objectif est de poursuivre le changement d'image et permettre la reconquête des immeubles dégradés et vacants. En complément, une Opération de Restauration Immobilière visant les immeubles les plus dégradés est en cours de calibrage. L'année 2022 a permis d'affiner la liste des immeubles.

Depuis 2020, le déploiement de « l'Autorisation Préalable de Mise en Location » sur 13 communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estvelles, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines) a permis de suivre 2595 dossiers, dont 1346 en 2022.

18 communes ont été concernées par le permis de louer en 2022, suite à l'entrée dans le dispositif d'Harnes, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil.

L'année 2022 a permis d'approfondir le contrôle, 2677 adresses ont été visées grâce au partenariat avec la CAF, aboutissant à 30% de dépôts de dossiers, et 275 signalements envoyés à la DDTM (52 arrêtés pris pouvant conduire à une sanction financière, 34 titres de perception émis pour un total de 14 750 euros à ce jour).

Faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 est également caractérisée par :

- La mise en place d'un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais et l'Association des Responsables de Copropriété Hauts de France pour renforcer l'offre de services de la Maison de l'Habitat Durable (MHD), permettant ainsi de proposer une fois par mois des permanences tenues par un architecte conseil et des ateliers d'information sur le fonctionnement des copropriétés,
- Le lancement d'une démarche visant la mobilisation des professionnels du bâtiment, avec l'appui du Cd2e,
- La restitution de l'étude de faisabilité sur la copropriété des 4 Vents à Liévin,
- L'appui auprès des villes de Bully-les-Mines et Mazingarbe pour la rédaction de la convention cadre Petites Villes de Demain.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera à la fois rythmée par :

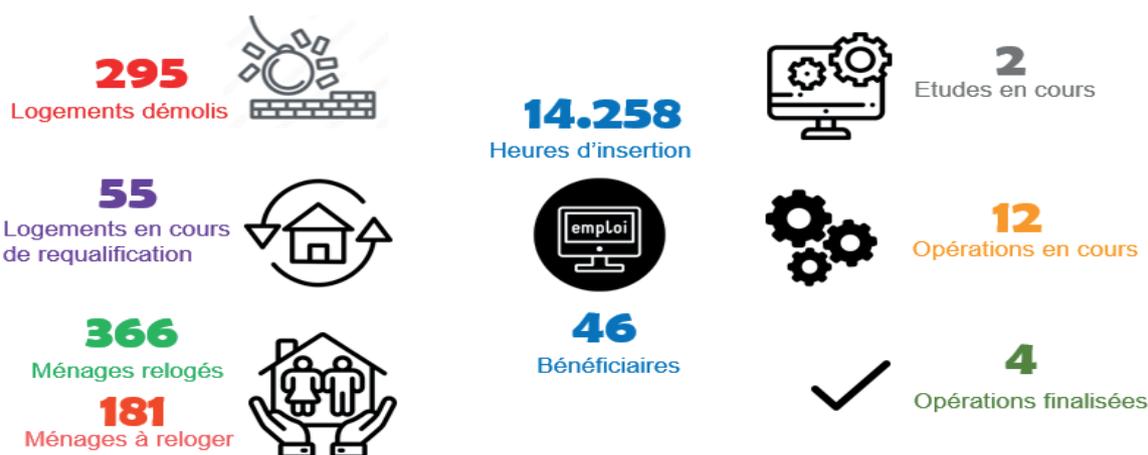
- Le déploiement de l'Autorisation Préalable à la Mise en Location sur un périmètre plus étendu avec l'entrée de Grenay et Vimy dans le dispositif.
- L'élaboration de la convention pour la mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés
- Le lancement de l'étude sur les logements vacants (parc privé et parc public) et l'expérimentation de l'outil Zéro Logement Vacant proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
- L'écriture d'un protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne et d'un Guide des Maires permettant de mieux appréhender les procédures liées à cette thématique.
- La finalisation de l'étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain « Petites Villes de Demain », sur les communes de Mazingarbe et Bully-Les-Mines
- L'engagement des communes ACV (Lens et Liévin) et des communes PVD (Bully-Les-Mines et Mazingarbe) dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), permettant notamment la coordination des deux dispositifs à l'échelle de la CALL (recrutement d'un chef de projet dédié)
- L'évaluation du programme ACV pour la période 2018-2022 et l'engagement, par voie d'avenant, dans le dispositif ACV 2 pour la période 2023-2026
- L'évaluation du Programme d'Intérêt Général précarité énergétique et habitat indigne 2020-2024, et plus largement des aides à destination de la rénovation du parc privé.

NPNRU

La CALL organise le suivi du projet NPNRU qui concerne un projet global de 205,7 M€ au sein duquel sa participation se monte à 15,7 M€ et celle de l'ANRU à 56,7 M€.

La comitologie mise en place se décline des « équipes projet » hebdomadaires aux « revues de projets » annuelles, en passant par des COTECH et COPILS. Elle est rendue possible grâce à une collaboration étroite avec les partenaires (villes / état / bailleurs / Action Logement, Région...).

En termes de mise en œuvre opérationnelle, l'avancement constaté au titre de l'année 2022 peut s'illustrer comme suit :



2022 a permis de **finaliser 4 opérations** sur Avion.

2022 a également permis le lancement de **12 opérations** :

- Lens : résidentialisation de deux opérations totalisant 67 logements, complément d'étude urbaine et sociale, requalification de deux opérations totalisant 88 logements, démolition de 115 logements, salle plurivalente.
- Liévin : démolition des immeubles Tivano, Pampero, Sirocco
- Avion : Travaux de la cour et de la toiture du groupe scolaire Aragon, requalification de l'immeuble Glycines, démolition des Jonquilles et des Capucines.

Les relogements se sont accélérés sur l'ensemble des sites. Une enquête de satisfaction a été menée par les étudiants de l'Afertes auprès des ménages relogés. Il en ressort que 80% des répondants sont satisfaits de leur nouveau logement qui s'avère mieux adapté à la composition familiale.

Faits marquants de l'année 2022

- Projet « quartiers fertiles » : poursuite de la définition du projet par les 2 opérateurs Les Anges Gardins et la Vie Active. Il représentera environ une surface totale de 13,85 ha. Les 3 quartiers NPNRU seront concernés. Une mission AMO est venue préciser les conditions de mise en œuvre du projet sur les plans juridique, opérationnel et foncier.
- Clause de revoyure : ajout de nouvelles opérations pour un montant total de 15 900 000 € TTC sur la base duquel l'ANRU contribue à hauteur de 5 670 000 € de subventions complémentaires. Sont notamment concernés : la démolition de la tour des Frênes (Avion), la création d'un centre commercial de proximité (Avion),

le réaménagement de la salle des pendus de la fosse 12 (Loos-en-Gohelle), l'aménagement d'espaces publics (Avion) et la construction de 20 logements boucliers (Avion). Ces éléments seront intégrés dans la convention par le biais d'un avenant qui sera finalisé en 2023.

- Deuxième revue de projet annuelle avec l'ANRU : La deuxième revue de projet annuelle relative au NPNRU de la CALL s'est déroulée en décembre 2022. L'ensemble des partenaires locaux et nationaux se sont réunis afin de faire un point d'étape sur le programme. Cette rencontre a été l'occasion de proposer à l'ANRU une adaptation des calendriers et des opérations au regard des évolutions intervenues depuis le démarrage des projets (dont intégration de la clause de revoyure).

Perspectives 2023

- **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité** (GUSP) : relance de la dynamique GUSP par l'animation de groupes de travail, développement de liens avec les partenaires, finalisation de la charte.
- **Insertion** : viser à améliorer le volet qualitatif en mobilisant le réseau de partenaires disponibles.
- Poursuivre **les relogements**, en veillant à l'accompagnement des ménages les plus fragilisés.
- **Poursuivre l'avancement opérationnel** : un grand nombre d'opérations de travaux seront lancées en 2023.
- Veiller au démarrage effectif du projet **Quartiers Fertiles** avec la mise en place de réunions de concertation et d'actions de préfiguration.
- **Finaliser l'avenant** de la convention multi-partenariale.

ERBM - Renouvellement du Bassin minier

La CALL est le premier EPCI concerné par l'ERBM avec 29 cités minières dont 21 situées en QPV comptant 5 200 logements, et 27 000 habitants. Chef de file de l'ERBM sur son territoire, la CALL apporte son appui aux communes membres, tant en matière d'ingénierie (accompagnement / pilotage), qu'en co-financement. Le programme ERBM vise à cofinancer à la fois la rénovation (principalement thermique) des logements miniers et le réaménagement des espaces publics.

L'année 2022 a été marquée par l'annonce de l'Etat et de la Région de la mise en place d'un fonds pour le financement du volet urbain, ce qui a permis d'amorcer le traitement de ce volet, les communes et la CALL étant en attente de visibilité sur cet aspect. En déclinaison, des études de maîtrise d'œuvre étaient attendues par le partenariat Etat/Région, pour affirmer les opérations et le calendrier opérationnel, les montants, de façon plus fine que les études urbaines préalables.

Point financier :

Volet logement : Etat, Région et CALL cofinancent les rénovations de logements réalisées par les bailleurs dans les 10 cités éligibles sur la CALL sur la base de critères basés sur la nature des travaux (niveau d'isolation / espaces extérieurs / utilisation de bio matériaux / restructuration lourde). La somme de ces participations représente généralement un tiers du coût total des travaux. Le reste est pris en charge par le bailleur. L'instruction des fonds Etat est confiée à la CALL. Fin 2022, le financement de 1544 logements était acté.

Volet aménagements urbains : Les études urbaines sont cofinancées à 50/50 par la ville et la CALL. La phase d'études de maîtrise d'œuvre est financée à 70% par l'ERBM, 10% par la CALL et 20% par la commune. Les travaux seront financés entre 60 et 70% par le fonds ERBM Etat/Région, la CALL participant également à hauteur de 15% maximum, le solde (minimum de 20%) étant supporté par la commune. Les travaux relevant des compétences eau, assainissement et gestion des déchets, également éligibles aux subventions ERBM, sont portés par l'agglomération.

Faits marquants de l'année 2022

Avancement des opérations du 1^{er} triennal :

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'avancement des opérations pour les cités relevant du premier triennal. Sur le volet urbain, certaines cités sont d'ores et déjà en phase opérationnelle travaux, d'autres doivent encore faire l'objet d'une maîtrise d'œuvre.

Commune	Cité	Et. Urbaines	Et. logts	Travaux logts	Et. MOE	Travaux Amgts
BULLY LES MINES	Alouettes	Terminé	Terminé	Terminé		
HARNES	Bellevue	Terminé	Terminé		consultation	
LENS	Cité 4	Terminé	Terminé		consultation	
LENS	Parmentier	Terminé	Terminé		Terminé	
LIEVIN	Genettes	Terminé	Terminé		Terminé	
MERICOURT	Parc / Croisette	Terminé	Terminé		consultation	
SAINS EN GOHELLE	Cité 10	Terminé	Terminé		consultation	
SALLAUMINES	4/11 et 5/12	Terminé				

Mobilisation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la CALL :

Trois communes (Lens, Harnes et Sains en Gohelle) ont sollicité la CALL afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage de la phase d'aménagements urbains. Les conditions ont été fixées au travers de conventions ad hoc.

Mobilisation des premières subventions pour le volet urbain :

Deux fenêtres de dépôts de demandes de subventions ont été ouvertes en 2022.

Les dossiers de demandes ont été constitués et déposés par les services de la CALL.

9,5 M€ ont été obtenus (dont 2,34 M€ pour la CALL).

Lancement et développement d'études urbaines pour les cités 2^e triennal :

Commune	Cité	Et. Urbaines	Et. logts	Trvx logts	Et. MOE	Trvx Amgts
ANGRES	de la Souchez	■ ■ ■				
BILLY MONT. / MERICOURT	Pierard					
BULLY LM et MAZINGARBES	des Brebis					
FOUQUIERES LES LENS	du Transvaal	■ ■ ■ ■				
GRENAY / LOOS en G	11 de Béth. / Belgique	■ ■ ■	■			
LENS	des arbres					
LENS	Cité 14 Est					
LIEVIN	St Albert		■			
LIEVIN	2.5 de Calonne					
LIEVIN	Riaumont	■ ■ ■				
LIEVIN	des Petits Bois					
NOYELLES SS LENS	Anchin	■ ■ ■ ■	■			
VENDIN LE VIEIL	10 de Lens	■ ■ ■ ■				

Financements complémentaires « accélération PALULOS » :

En juillet 2022, l'Etat a annoncé la mobilisation de crédits supplémentaires à destination de la rénovation de logements miniers non intégrés dans le 1er triennal ERBM. Quatre cités de la CALL ont été retenues : Cité St Albert à Liévin, cité de Belgique et 11 de Béthune à Grenay et Loos-en-Gohelle, et Cité Anchin à Noyelles. Dans la foulée de l'annonce, les bailleurs ont entamé les démarches en vue de réaliser sans délai les études et diagnostics préalables aux interventions, avec l'appui des villes et l'accompagnement de la CALL (information des habitants, enquêtes sociales individuelles, diagnostics des logements). Le calendrier est très contraint, l'OS devant intervenir avant fin 2023.

Perspectives 2023

- Mise en œuvre (études de MOE et Travaux) des aménagements urbains pour Harnes, Lens et Sains-en-Gohelle dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Mobilisation de la suite des financements pour Lens – cité 4, Méricourt, Harnes, Sains-en-Gohelle et des premières demandes pour Bully-les-Mines et Sallaumines.
- Suivi des opérations de rénovation de logements pour les cités en « accélération Palulos ».
- Organisation de « revues de projet » permettant de partager les informations.

Politique de la ville et cohésion sociale

Une ambition en matière de cohésion sociale qui se confirme

En 2022, la Direction cohésion sociale, créée en 2021, a stabilisé son organigramme autour de 3 pôles : le service développement social, le service d'appui aux politiques territoriales éducatives et de santé et la Maison de la Justice et du Droit. Tandis que l'actualité de la Politique de la Ville s'est concentrée sur l'évaluation du Contrat de Ville 2014/2022, de nouveaux chantiers ont été enclenchés dans les périmètres volontaristes de la communauté d'agglomération. Tout ceci en relevant un défi majeur : faire de la participation des habitants la clé de voûte de la politique de cohésion sociale.

La CALL met toutes ses compétences au service de l'éducation et de la santé : la preuve dans quelques faits marquants

En matière éducative, la CALL a reconduit le Village des Sciences qui a accueilli 1500 personnes (majoritairement des enfants) dans les locaux de la Faculté Jean Perrin. Elle s'est également impliquée, dans une posture facilitatrice, auprès des communes volontaires dans l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) supra-communale avec la CAF.

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé, la CALL s'est engagée aux côtés des villes le souhaitant dans une convention santé avec l'école de l'AFERTES où les étudiants ont été chargés d'une enquête populationnelle. Ainsi les CCAS de Bully-les-Mines, Lens, Loison-sous-Lens, Sains-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil ont facilité la rencontre de professionnels et d'habitants de leurs territoires, afin d'obtenir une première photographie que la CALL souhaite nourrir avec d'autres villes à engager en 2023. D'autant plus que la journée de restitution le 21 juin, a accueilli près de 80 élus, techniciens et habitants pour entendre les principaux résultats mais aussi pour témoigner sur leurs propres activités santé, permettant ainsi de valoriser l'existant et de projeter de nouvelles dynamiques.

En parallèle, Le Contrat Local de Santé (CLS) et l'Atelier Santé Ville (ASV) ont poursuivi les groupes de travail redéfinis conjointement avec l'ensemble des partenaires,

avec notamment la fin de la formation en méthodologie de projet pour une douzaine de partenaires, et la poursuite de la mise en réseaux des acteurs. Citons par exemple la journée santé et numérique en octobre 2022, qui a permis à 35 partenaires de découvrir des outils et méthodes facilitant le lien santé via le numérique lors d'une journée d'échange et d'ateliers répartis sur différents sites de Loos-en-Gohelle.

De plus, pour répondre au plus près des demandes des acteurs locaux, les 2 coordinateurs ASV et CLS se sont inscrits dans les réunions techniques et autres comités de pilotage associatifs ou institutionnels divers (CLSM, Fabrik à projets, Culture et Liberté, Médecins du Monde, Alliance du Cœur, centres sociaux, CAF et CTG, cités éducatives, AHNAC, CH de Lens ...).

Enfin, un groupe de travail avec les ARMS du territoire et les institutions partenaires (ARS et Etat) ont permis de faire le point sur la couverture territoriale en termes de médiation santé, mais aussi de prédéfinir de nouvelles embauches qui pourraient être portées par la CALL en 2023.

Toutes ces activités ont été évaluées pour participer plus globalement à l'évaluation du Contrat de Ville, et nourriront également l'évaluation du CLS qui s'achève fin 2023.

Une intervention en matière d'accès aux droits renouvelée

La Maison de la Justice et du Droit de Lens, fruit d'un partenariat de longue date avec le Tribunal judiciaire de Béthune, est un précieux service de proximité gratuit pour les habitants. La CALL met à disposition deux agents d'accueil pour assurer le bon fonctionnement des permanences et la prise en charge des usagers (12 000 en 2022).

Par ailleurs, dans le cadre de son Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD), la CALL a constitué et formé un groupe d'acteurs engagés (élus, partenaires institutionnels et associatifs, habitants, professionnels...) appelé « les Répliquants ». Ce dernier a investi en 2022 la thématique de l'égalité d'accès au logement au moyen d'une recherche-action dont le but est d'accompagner

et d'être force de proposition d'actions concrètes à inscrire au PTLCD.

De plus, la CALL a confirmé, via son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) son implication en matière de violences conjugales et intrafamiliales et a participé au séminaire « radicalisation et repli communautaire ».

Un engagement confirmé et reconnu en matière de Politique de la Ville

La Politique de la Ville est une composante importante sur le territoire dans la mesure où elle concerne 21 quartiers répartis sur 19 communes. En plus du Contrat de Ville (le plus important du Département), 3 Cités Educatives et 7 Programmes de Réussites Educatives sont déployés aux côtés d'autres dispositifs (« Nos quartiers d'été », abattement de TFPB, PAQTE, adultes relais ...).

En 2022, 225 dossiers de demandes de subventions ont été instruits dans la programmation du Contrat de Ville. Au total plus de 2 750 000 € de crédits ont été mobilisés en faveur des 56 000 habitants de la CALL résidant dans un quartier prioritaire (ANCT 2 020 085 €, Région 571 901 €, communes 1 785 000 €, CAF 243 000 €, Département 124 000 € et CALL 265 000 €).

Sur sa ligne budgétaire de droit commun, la CALL a également financé 13 projets sélectionnés par le jury de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale pour un montant de plus de 100 000 euros (auxquels s'ajoutent 10 000 euros de la Région).

En outre, pour lever les freins à la mobilité des jeunes, la CALL a poursuivi le projet « mobilité collègue » dans 5 établissements en REP+ en partenariat avec Transdev et l'Education Nationale. L'année 2022 a été marquée par l'évaluation du dispositif par le Cabinet EKODEV. Riche des enseignements de celle-ci, l'opération commencera désormais dès la 4^{ème} pour se terminer en 3^{ème} avec les mêmes élèves.

Focus sur l'évaluation du Contrat de Ville : un temps partenarial et participatif fort

Pour répondre aux exigences de la loi Lamy de 2014, la CALL a appréhendé l'exercice de l'évaluation en privilégiant une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs. Dans un calendrier contraint, elle a piloté la démarche en interne tout en étant soucieuse d'alimenter les travaux nationaux. L'une des priorités été d'apporter une contribution à l'échelle nationale pour une Politique de la Ville renouvelée, ambitieuse, innovante, agile, inscrite dans des processus participatifs volontaristes et valorisés.

Autour d'un parti pris assumé d'évaluer 3 aspects (la gouvernance, la santé et la participation des habitants), des questionnaires et auditions ont été menés (19 questionnaires et 19 auditions des communes, 70 questionnaires et 10 auditions pour les associations et 55 entretiens d'habitants). Cette matière récoltée a permis à la CALL d'être force de propositions de nouveaux modes de faire pour le prochain Contrat de Ville.

Perspectives 2023

— Écrire le projet « quartiers 2030 »

Fort de l'évaluation du Contrat de Ville, des « p'tits déjs » de la santé sont projetés sur 2023, à raison d'une fois par trimestre, en alternance avec les activités au long court et les temps forts durant l'année : nouvelle journée d'écriture de projet, restitution de l'enquête des étudiants, journée santé des centres sociaux, journée santé-alimentation, évaluation du CLS qui se termine et le recrutement de 2 adultes relais médiateurs santé.

En matière de Politique de la Ville, suite à la redéfinition de la géographie prioritaire, la CALL devra engager l'élaboration du nouveau Contrat de Ville intitulé « quartiers 2030 ». Dans cette optique, elle pourra compter sur le Labo de la participation des habitants, expérimenté suite à la réflexion menée autour de nouveaux modes de faire en la matière.

Développement économique, aménagement, grands projets

Service Aménagement des Espaces Économiques

L'activité du service Aménagement des Espaces Economiques a pour objectif de contribuer au développement économique du territoire en proposant une offre foncière de qualité aux entreprises, qui passe par :

- L'optimisation des parcs d'activités existants ;
- L'aménagement de nouvelles zones d'activités durables ;
- Le reclassement et la requalification des friches.

Dans ce cadre, l'action du service en 2022 s'est portée sur :

- l'extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle ;
- la sélection d'un opérateur pour la réalisation d'un village d'entreprises artisanales à Quadraparc
- la préparation du terrain en vue de l'implantation du prestataire logistique de CRVO à Mazingarbe
- le suivi des contrats de concession d'aménagement.

Faits marquants de l'année 2022

Extension de la ZAC Quadraparc

Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies et ont abouti au lancement de la consultation des entreprises en septembre 2022.

Les aménagements projetés sont très ambitieux sur le plan architectural et paysager, ainsi que l'organisation du chantier. La CALL réalisera les travaux de terrassement sur l'ensemble de la zone, y compris les parcelles privées, permettant un équilibre déblai / remblai impossible à atteindre à l'échelle du simple lot.

Ces exigences de qualité seront également reportées sur les acquéreurs de lot via un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères qui s'appliquera à toutes les constructions, sous le visa d'un architecte-conseil.



Appel à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'un village d'entreprises artisanales de 1 ha

Situé sur la zone d'extension de Quadraparc, l'AMI lancé par la CALL pour la sélection d'un opérateur en vue de la réalisation d'un village d'entreprises a rencontré un grand succès. 9 groupements ont adressé un dossier de candidature et à l'issue de la phase de sélection, 4 groupements ont remis une offre.

Le jury de sélection s'est tenu le 7 septembre 2022 pour désigner le promoteur Polygone lauréat de l'AMI.

Préparation des terrains pour l'accueil du prestataire logistique de CRVO- ZAL du Champ Caudron à Mazingarbe.

CRVO, groupe Emil Frey, est un des leaders de la rénovation et de la revente des véhicules d'occasion via différentes plates-formes. Il s'est implanté à Lens en 2022, sur un ancien entrepôt logistique.

La création d'une zone de stockage des véhicules ainsi reconditionnés est un complément indispensable de cette activité, qui a créé 200 emplois sur le territoire.

Propriétaire d'un foncier libre de 7.5ha sur la ZAL du Champ Caudron à Mazingarbe, la CALL a proposé ce site qui a retenu l'attention du prestataire logistique de CRVO. L'année 2022 a permis de préparer le terrain pour sa commercialisation : saisine archéologique et diagnostic préventif, ainsi que la dépollution pyrotechnique.

Perspectives 2023

2023 verra la poursuite des actions engagées en 2022 :

- Travaux d'aménagement de l'extension de la ZAC Quadraparc
- Accompagnement du lauréat de l'AMI Village d'entreprises artisanales
- Négociations foncières pour l'acquisition du site Noroxo
- Etudes de requalification des ZAL Bellevue et Motte du Bois à Harnes, Fosse 13 à Sains-en-Gohelle : programmation, requalification des espaces publics, densification
- Accompagnement du service attractivité implantation pour réaliser les interventions nécessaires à l'accueil d'entreprises sur le territoire.

Planification et ingénierie financière

Comprenant 1 cheffe de service, 3 chargés de mission et 1 assistante administrative et financière, le service gère :

- Les financements extérieurs, FCCR et FIF.
- Le suivi de la planification et observation territoriale.
- Le Système Alimentaire Territorial Durable.

Financements extérieurs :

Diverses subventions européennes, nationales, régionales et départementales bénéficient aux projets structurants : Eurovelo 5, Centre nautique AQUALENS, poste Hoche, îlot Parmentier, Parc des berges de la Souchez. En 2022, cette part des recettes représente 5 159 950 €, au titre d'avances, acomptes ou soldes.

Le service a également poursuivi ses travaux sur le projet de candidature au P.I.C ELENA, dans le cadre de la stratégie tertiaire de la CALL.

Fonds de concours :

- FIF : solde du dossier de Lens et 3 avenants avec Noyelles-sous-Lens.
- FCCR : 269 150 € versés à 6 communes.

Le service a également engagé, pour 35 projets communaux instruits par la Direction des Finances au titre du Fonds de Transition Durable, une nouvelle mission de conseil en recherche de financements extérieurs.

Planification et observation territoriale

- Approbation/poursuite de révision générale, suivi de révisions/modifications de PLUs : Annay-sous-Lens, Estevelles, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Liévin, Hulluch, Loison-sous Lens, Loos-en-Gohelle, Sains-en-Gohelle, Noyelles-sous-Lens, Vimy, Gouy-Servins, Givenchy-en-Gohelle, Fouquières-lez-Lens, Billy-Montigny, ...
- Suivi des Règlements Locaux de Publicité.
- Validation du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT.
- Recensement de la consommation foncière sur <https://extrapole.agglo-lenslievin.fr/planification-urbaine>.

Système Alimentaire Territorial Durable

- 124 foyers soit 335 habitants répartis dans 27 communes ont été accompagnés au « Défi alimentation durable ».
- Lancement du Marché intercommunal « Panier Local » dans 15 communes avec 32 producteurs et artisans.
- Etude de marché des futurs projets structurants pour démocratiser l'alimentation durable et créer un projet de mutualisation au service de la restauration collective des communes.
- Évaluation du premier plan d'actions et élaboration du deuxième en concertation avec 9 partenaires experts de leur domaine
- Labellisation « Territoire bio engagé » de Hulluch, Wingles et Harnes

Subventions notifiées : Plan Bio « AIDAB 2022 (154 204 €).

Perspectives 2023

Financements extérieurs et politiques contractuelles

Communication interne (toutes Directions) et externe (communes membres) sur les nouveaux dispositifs contractuels et PO FEDER FSE pour la période 2021-2027.

Renforcement et réorganisation de la mission financements extérieurs et politiques contractuelles.

Planification et observation territoriale

- Révision/modification PLUs de Hulluch, Liévin, Lens, Ablain-Saint-Nazaire, Servins, Carency,
- Création et intégration des données complémentaires dans le SIG urbanisme
- Appui à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAAC-L) du SCoT.

SATD

- Adoption du deuxième plan d'actions
- Reconduction du Panier Local et du « Défi alimentation durable »
- Publication d'un « AMI Alimentation Durable » à destination des structures associatives
- Proposition de mise en œuvre d'un fonds de concours dédié (fermes urbaines)
- Candidature à l'appel à projet « Mieux Manger pour tous » pour cofinancer sur 3 ans les « Défis alimentation durable »

Faits marquants 2022

- Le 1^{er} Salon Professionnel de l'Alimentation Durable de la CALL s'est tenu le 24 novembre à Méricourt, réunissant professionnels de l'alimentation, les services et les élus, autour d'une quinzaine de producteurs et des 7 partenaires experts.
- Participation aux « Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable » à Nantes.

Développement économique

La Direction Développement Economique, Attractivité et Emploi s'est restructurée en 2022 en distinguant un service attractivité et implantation des entreprises, chargé de renforcer les actions en faveur de la promotion du territoire, de son attractivité et offrir de nouvelles solutions d'implantation aux entreprises dans un contexte en pleine évolution (rareté de l'offre foncière, Décret ZAN...) et le service Action Economique et Emploi, qui a pour mission d'accélérer la dynamique lancée depuis quelques années en matière de développement économique et se traduisant entre autres par une forte décline des chiffres du chômage.

Concernant le service Action Economique et Emploi, l'année a notamment été marquée par la mise en place de temps d'échanges avec les entreprises de nos parcs d'activités sous forme de petit déjeuner, par la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique du tissu industriel dans le cadre du programme Territoire d'Industrie, et un soutien à l'innovation sociale toujours aussi appuyé et illustré par la décision permettant de souscrire des parts sociales de Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Faits marquants 2022

L'organisation de temps d'échanges avec les entreprises de nos parcs d'activités

La crise sanitaire a renforcé le besoin et la nécessité des entreprises d'échanger davantage notamment avec les acteurs locaux, de développer leur réseau, de mutualiser des réponses communes, de favoriser les rencontres et les opportunités d'affaires pour rebondir plus fortement. Pour répondre à ces attentes et favoriser le dialogue avec les entreprises, la CALL accompagnée des communes concernées, a mis en place depuis la fin d'année 2021, un temps d'échange sous la forme de petit déjeuner organisé par parc d'activités.

Il permet de présenter les missions de la Direction Développement Economique, Attractivité et Emploi, et les projets de l'agglomération, de partager l'actualité du territoire et des zones d'activités, d'être à l'écoute des projets, doléances et besoins des chefs d'entreprises, de permettre à ces entreprises de mieux se connaître et

d'identifier de potentiels partenariats.

Ces rencontres, accueillies très souvent par une entreprise du parc, se sont pleinement déployées tout au long de l'année 2022. Ce ne sont ainsi pas moins de 14 petits déjeuners concernant 19 zones d'activités rassemblant plus de 250 entreprises qui ont été organisés.

La première intercommunalité du Département en matière d'innovation sociale

La CALL est devenue en 2022 le premier EPCI du Département à s'impliquer dans les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif qui sont nombreuses à émerger sur l'agglomération (les Cousalis, le Toit Commun, Autour du Louvre Lens...)

L'entrée dans le capital des SCIC, décidée par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre, fait évoluer la posture de la Communauté d'Agglomération. Elle est davantage impliquée dans la gouvernance de ces structures tout en conservant la possibilité de les subventionner. La CALL devient un sociétaire à part entière du projet et prend part à ses orientations stratégiques en s'inscrivant dans une démarche de coopération démocratique, au même rang que les autres sociétaires. La participation de l'agglomération renforce aussi la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs. Il représente un engagement fort vécu comme une marque de reconnaissance par les structures concernées qui se sentent ainsi investies comme des ambassadeurs du territoire et de ses valeurs. Parallèlement, l'appel à projets permanent visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS a soutenu en 2022 l'association « Le Coron des Arts » dans le cadre de sa structuration sur le territoire à hauteur de 3 000 €, ainsi que l'association Re Cycle (collecte de bio déchets pour fabriquer du compost) permettant le développement de ses activités et la création de 2 emplois.

Par ailleurs, le partenariat avec Pas-de-Calais Actif, acteur majeur du financement de l'ESS, a permis d'accompagner 81 structures, pour près de 3,5 millions d'euros de concours financiers et 832 ETP créés, consolidés ou sauvegardés.

Perspectives 2023

Un soutien appuyé au tissu économique local notamment industriel

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, au côté de celle d'Hénin-Carvin, a bénéficié durant cette année 2022 de la démarche d'accompagnement en ingénierie « choc/rebond industriel » du dispositif « Territoires d'Industrie ».

Cette démarche, réalisée en partenariat avec le cabinet Ernst&Young, a mis en avant la dynamique des projets industriels de notre territoire. 23 projets de développement ont ainsi été identifiés correspondant à plus de 116 millions d'euros d'investissements et 213 créations d'emplois programmés.

Une feuille de route a été déterminée pour accompagner l'évolution de l'industrie dans ses enjeux majeurs pour le territoire : décarbonation, attractivité de la filière en matière de recrutement et de formation, accompagnement d'une filière en émergence autour des projets de gigafactories... La CALL entend poursuivre en 2023 cette dynamique ainsi engagée avec l'ensemble de ses partenaires et le monde industriel.

Cet accompagnement du tissu économique local ne se limite pas à l'industrie. La Communauté d'agglomération a également mobilisé ses dispositifs plus conventionnels au profit de commerçants, artisans, TPE et PME.

C'est ainsi que 18 commerces ont été accompagnés par l'aide objectif commerces (aide au loyer pour la reprise d'une cellule commerciale vacante) pour un montant d'environ 110 000 €. Parmi les bénéficiaires, se trouvent des commerces de Lens, Liévin, Bully-les-Mines, Billy-Montigny, Vimy et Givenchy. De même, 4 commerces ont été subventionnés par l'intermédiaire du dispositif Artisanat-Commerces (travaux d'aménagement de l'espace de vente), dont la boulangerie la Baguette d'or à Méricourt ou le restaurant le Poulet d'enfer à Lens.

Par ailleurs, le développement d'une jeune entreprise du Louvre-Lens Vallée (Living Things) a été soutenue par l'aide aux TPE, au même titre que RSN Façade à Sallaumines et Qualiplex à Meurchin. Deux PME, Looping Logistic et Briois installées à Liévin ont également bénéficié d'un accompagnement financier de la CALL. Au total, 105 000 € ont ainsi été attribués aux TPE/PME induisant la création de 12 emplois.

Le partenariat avec la Chambre de Métiers s'est également poursuivi en 2022 en intégrant un nouveau dispositif aidant les artisans à réduire leurs factures énergétiques tout en optimisant leur productivité. 80 artisans ont bénéficié de ce partenariat.

Enfin, le Salon International des Métiers d'Art de Lens, véritable vitrine de cette collaboration, qui s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2022 a rassemblé 17 000 visiteurs. A l'occasion de cette édition fêtant les 10 ans du Louvre-Lens, la CALL a décerné un prix baptisé « clin d'œil » à l'atelier Mosaïques installé à Roubaix.

Accompagner les porteurs de projets pour booster l'entrepreneuriat

Le déploiement des nouveaux outils d'appui à l'innovation (voir le volet filières) vient renforcer l'action des acteurs de l'écosystème local, ainsi que l'ingénierie existante et l'aide financière apportée depuis de nombreuses années conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance : Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois et la BGE.

L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 202 projets sur le territoire, induisant la création et le maintien de près de 534 emplois contre 410 en 2021. Le montant global des prêts d'honneur accordés s'élève à 426 500 € ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur l'agglomération. Ce soutien à la création d'entreprise se réalise également en partenariat avec la Politique de la Ville en accompagnant le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes concernées. L'outil « cap quartier » proposé par Pas-de-Calais Actif qui attribue une prime à la création/reprise d'entreprises aux porteurs de projets résidant en QPV a ainsi permis la création de 5 sociétés. L'association émergences 62 avec sa « caravane connectée à entreprendre » a accompagné, quant à elle, 86 personnes dans leur projet de création (autant qu'en 2021), et 80 personnes ont bénéficié de la nouvelle action proposée par l'association « la cravate solidaire » qui optimise les chances de réussite à l'entretien d'embauche de public en insertion/réinsertion.

En matière d'hébergement, quatre nouvelles entreprises (M&I-Gouttière Innov- l'Eau Vive-WE-EF Lumière) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 11 emplois. Le taux d'occupation des ateliers est de

100 %, et celui des bureaux de 91 %.

Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, deux nouvelles entreprises (FTM DIAG - Janus) ont élu domicile en 2022, pour atteindre un taux d'occupation de 86 %.

Accompagner les entreprises dans leur recrutement dans un contexte de décrue du chômage

La situation de l'emploi a continué sa belle progression puisque le bassin d'emploi de Lens enregistre un taux de chômage de 9.8% au dernier trimestre de 2022, le plus bas depuis 25 ans.

Les nombreuses opportunités d'emploi ont en effet profité aux habitants du territoire, avec notamment les recrutements d'ACC et de FM LOGISTICS qui ont embauché plus d'une centaine de candidats pour remplir leurs objectifs de recrutement.



Le CRVO, quant à lui, a maintenu et accéléré sa politique d'embauche en engageant 195 salariés en 2022.

Grâce à la mobilisation de partenaires emploi du territoire, désormais experts en gestion de recrutements importants, les entreprises ont pu bénéficier d'un réel accompagnement en ressources humaines.

Fort de ce savoir-faire, nos outils territoriaux ont pu en parallèle poursuivre leurs missions au service des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.

La Mission Locale a ainsi, enregistré 2033 premières inscriptions en 2022 (-5% par rapport à 2021), accompagné 6 258 jeunes et permis l'accès à l'emploi de 3 256 jeunes.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a accompagné, quant à lui, 514 nouvelles personnes sur un total de 1955 candidats inscrits dont 1427 bénéficiaires du RSA. Il a contribué à la réussite de 399 sorties positives (CDI, CDD, intérim, formations qualifiantes ou création d'entreprise). Par ailleurs, des actions notables ont été poursuivies permettant de renforcer les actions d'insertion, notamment : « Faites de votre âge une force », « Actions 100% public FEMININ » « Les entreprises s'engagent ».

Il confirme également son rôle majeur dans l'identification des publics éligibles à la clause d'insertion, étape nécessaire et indispensable au fonctionnement des chantiers ERBM ET NPNRU.

La Maison de l'Emploi a, entre autres actions, déployé deux opérations de recrutement au bénéfice de FM LOGISTIC, ACC et poursuivi les ateliers « BATISSEZ VOTRE AVENIR » et « OSONS NOS TALENTS ».

A noter que ces 3 structures territoriales ont poursuivi leur processus de fusion des services et confirmé leur fonctionnement par des pôles sectoriels (innovation/ ingénierie, passerelle vers l'emploi, ressources employeurs) par métier afin de mieux répondre aux demandes des entreprises et des habitants du territoire. Dans le même temps, l'école de la 2^{ème} chance, a accompagné 148 jeunes d'une moyenne d'âge de 20 ans sur le site de Liévin. 56% étaient des hommes, 44% étaient des femmes.

Au-delà d'une offre d'accompagnement intensif (environ 9 mois) décomposée en 5 phases avec le jeune, l'association multiplie les actions sectorielles autour de 4 activités : logistique, pâtisserie, grande distribution et bâtiment.

Enfin, la plateforme PROCH'EMPLOI a quant à elle, permis la mise à l'emploi de 131 personnes (CDD, CDI, alternance), contre 251 l'année précédente et visité 36 nouvelles entreprises.

Ainsi, l'ensemble de ces partenaires (auxquels on pourrait associer Pôle Emploi) sont toujours mobilisés pour accompagner les besoins en recrutement et formation, notamment des projets d'implantations des différents parcs d'activités de l'agglomération.

Mobilité

Après une année 2021 qui a vu le service mobilité changer de direction pour arriver à la direction aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage, l'année 2022 a été marquée par la finalisation de certaines études et l'adaptation du service aux prochaines réglementations .

Faits marquants 2022

La considération de la problématique de la logistique urbaine avec le programme InTerLUD.

A la demande d'Artois Mobilités en décembre 2021, la CALL a décidé d'intégrer le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD). Il a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie. Le marché pour cette étude a été lancé en 2022 et a été suivi d'un travail important de concertation porté par notre bureau d'études entre acteurs publics et privés de la logistique, faisant ressortir plusieurs points clefs déclinés en actions qui apparaîtront dans la charte de logistique urbaine. Ce travail doit se conclure par la signature de la charte par les différents acteurs d'ici fin 2023.

La mise en place de la Zone à Faibles Emissions – Mobilités (ZFE-m).

La CALL est tenue par la loi n° 2021-1104 de 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets de mettre en place une ZFE-m sur son territoire. Une étude permettant la préfiguration du périmètre et des critères de cette zone via un travail de scénarisation a été lancée. Néanmoins un décret paru en décembre 2022 ouvre la voie à une dérogation pour les EPCI répondant à certains critères concernant les émissions de polluants. Ainsi la CALL a fait le choix de faire cette demande de dérogation, un courrier a été rédigé et envoyé en Juin 2023 dans ce sens.

Lancement d'une étude permettant l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

En parallèle, la mise en place de la ZFE-m, la loi Climat & Résilience nous oblige à élaborer un SDIRVE. A cette fin, la CALL inclus une tranche optionnelle dans le marché ZFE-m qui a été levée en juin 2023. Ce schéma, qui nous sera remis début 2024, permettra d'établir un diagnostic de l'existant mais également une stratégie en termes d'installation de bornes de recharge.

Décryptage

Le 10 juillet 2023 s'est tenu le Comité ministériel sur la qualité de l'air, à cette occasion Monsieur BECHU, ministre de la Transition écologique, a annoncé un changement de dénomination concernant les ZFE-m. En effet, après ces annonces, la CALL n'est plus considérée comme future ZFE-m mais comme « territoire de vigilance ». Les textes qui viendront préciser les conséquences de ce changement de dénomination sont attendus au deuxième semestre 2023.

Perspectives 2023

De nouveaux outils comme le récent schéma d'aménagement cyclable d'Artois Mobilités ainsi que le futur SDIRVE ou charte InTerLUD vont permettre à la CALL de poursuivre ses objectifs en termes de mobilités en cohérence et en complément de l'action des communes.

Coopération territoriale et innovation

La CALL accompagne et soutient les filières d'excellence du territoire et l'innovation en contribuant à leur développement et à leur attractivité. Les filières identifiées sont l'économie circulaire (Team²) et l'éco-transition (CD2E), les industries culturelles et créatives (Louvre Lens Vallée) et le sport – santé – bien-être (Vivalley).

Ainsi la CALL développe dans chacune de ces filières des actions tendant à :

- Approfondir la connaissance des potentiels des entreprises du territoire œuvrant dans ces filières et les métiers qu'elles développent,
- Favoriser leur développement, notamment en accompagnant financièrement les acteurs de ces filières avec des conventions d'objectifs,
- Valoriser les savoir-faire des activités déjà présentes sur le territoire,
- Faire émerger l'entrepreneuriat et l'innovation dans ces filières, en contribuant aux incubateurs du territoire,
- Mettre en réseau ces pôles d'excellence avec les acteurs locaux (université, entreprises, acteurs économiques...) pour stimuler les partenariats, l'innovation, l'activité.

Faits marquants 2022

La labellisation par le Conseil Régional du « Parc d'innovation de l'Artois », dédié à l'éco-transition et élaboré conjointement par les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin et le Pôle Métropolitain de l'Artois a permis le lancement de la première promotion incubation / accélération. Pour la CALL, 2 projets ont été accélérés et 3 projets ont été incubés, pour un montant global de 80 400 €.

Activités des filières : soutien financier global de 1 029 820 € pour la CALL.

- Pour la filière de l'éco-transition et du bâtiment durable, le CD2E a poursuivi sa restructuration et présente des résultats positifs grâce à une diversification de ses activités : 1800 visites des démonstrateurs Bâticités, Réhafutur et LumiWatt, augmentation du nombre de formations et mise en place de la Formation Intégrée au Travail (FIT) ou « chantiers apprenants », mise à disposition d'expertise pour les bailleurs sociaux dans le cadre des programmes de rénovation énergétique de l'ERBM, ou pour les entreprises locales en matière de réhabilitation énergétique, lancement du guichet vert (service d'expertise pour les acheteurs publics), signature de l'engagement pour la croissance verte.
- Pour la filière des industries culturelles et créatives, Louvre Lens Vallée a connu en 2022 un changement de gouvernance avec l'arrivée d'une nouvelle directrice et d'un nouveau président et le recrutement de nouveaux collaborateurs. Ensemble, ils ont entrepris le développement de nouveaux événements : afterworks en lien avec le label French Tech Artois, mise en place d'un réseau d'éclaireurs pour aider les porteurs de projet, création d'une promotion « tourisme » d'incubation.
- Enfin, Louvre Lens Vallée a incubé 8 projets et accéléré 10 projets en 2022, dont 2 projets se sont installés sur le territoire de la CALL (Cou2Com à Lens et Ambiance Steel à Estevelles).
- Pour la filière de l'économie circulaire, le pôle de compétitivité TEAM² a notamment mis en place le Club de l'économie circulaire de la CALL. 4 clubs ont été organisés en 2022, et un programme concerté avec le CD2E est prévu pour l'année 2023.
- Pour la filière sport – santé – bien-être, le pôle Vivalley s'est reconstitué depuis la dissolution de l'association Aditec. Une mission de préfiguration pour créer l'incubateur Vivalley et son programme d'animations a été

confiée à Eurasanté en 2022, afin que l'incubateur soit opérationnel dès la livraison du bâtiment Vivalley Center, au 1^{er} trimestre 2023.

Financement de la recherche et de l'innovation : co-financement de 3 contrats doctoraux pour 48 000 € par an, en lien avec les laboratoires du territoire :

- Laboratoire SHERPAS (UFR STAPS) sur le thème « identifier, tester, développer de nouveaux protocoles d'apprentissage corporels au bénéfice des populations vulnérables de la CALL » : 48 000 € sur 3 ans, depuis septembre 2021.
- Laboratoire SHERPAS (UFR STAPS) sur le thème « sociologie des cultures sportives d'une communauté d'agglomération : les associations et clubs, leur démographie et leurs effets sur les mécanismes d'intégration sociale » : 48 000 € sur 3 ans, depuis octobre 2022.
- Laboratoire CRIL (Faculté des Sciences) sur le thème « conception d'un logiciel basé sur une intelligence artificielle pour l'aide à l'identification d'actes médicaux à partir de compte-rendu » : 48 000 € sur 3 ans, depuis 2021.

Perspectives 2023

L'année 2023 marque l'intégration du poste de chef de projet filières et innovation au sein de la direction développement économique, attractivité, emploi, renforçant la transversalité du poste et de la direction, et leur présence auprès des porteurs de projet et des jeunes entreprises innovantes.

Le Parc d'innovation de l'Artois débutera sa deuxième année de fonctionnement, ce qui permettra d'ajuster ses modalités et de préparer la mise en place de deux promotions par an, pour accompagner un plus grand nombre de projets en incubation et en accélération. De même que pour les porteurs de projet en incubation à Louvre Lens Vallée, un des enjeux de la direction sera d'assurer une présence pour prendre en charge les demandes des incubés et accélérés et pour réussir leur implantation sur le territoire.

La livraison du bâtiment Vivalley permettra un nouveau départ à l'incubateur Vivalley, dont l'opérateur sera Eurasanté. L'inauguration est prévue en septembre 2023, en parallèle du lancement de la première promotion d'incubation et accélération.

Culture, Tourisme, Sport et Patrimoine

Animation culturelle et patrimoniale

Le service Culture et Patrimoine se compose d'une cheffe de service, d'une cheffe de projet Pays d'art et d'histoire – animatrice du Pays d'art et d'histoire, d'une chargée de développement du Pays d'art et d'histoire – adjointe à la cheffe de projet, d'une chargée de médiation culturelle et des relations avec les publics du Pays d'art et d'histoire (poste pourvu au 1^{er} janvier 2022), d'une coordinatrice de projets culturels (en cours de recrutement en 2022), d'une chargée d'appui aux projets et partenariats (poste vacant au 1^{er} novembre 2022), d'un/e coordinateur/riche lecture publique (poste vacant au 1^{er} septembre 2022) d'une coordinatrice à l'éducation artistique. Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire de la compétence culture et du portage de dispositifs et de labels dont la CALL est titulaire : label «Pays d'art et d'histoire», dispositifs Etat : Contrat Local d'Education Artistique, Contrat Territoire Lecture. Il s'agit d'une politique volontariste.

1 - Accompagnement des acteurs et des manifestations culturelles

J'ai dix ans !

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est membre de l'Etablissement public de coopération culturelle du Louvre-Lens et partenaire de premier ordre de la Mission Bassin Minier. A ce titre, elle fut partie prenante de l'organisation du 10^{ème} anniversaire d'une part, du musée d'envergure internationale, d'autre part, de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial. Un concours financier de 224 000 € a été alloué pour l'organisation de cet anniversaire marqué notamment par les concerts de la Souchon Family ; l'opération Bouge ton Bassin, un programme estival d'exception au Louvre-Lens lors de Parc en Fête... Une programmation gratuite et de qualité ouverte à tous et qui a largement mis en avant les atouts culturels et patrimoniaux du territoire.

Centres Culturels

En 2022, la CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants. Ainsi 215 000 € ont été alloués à l'accompagnement des 11 centres culturels du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 26 838 €
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 2 268 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 11 570 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 29 362 €
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 15 876 €
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 18 654 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 29 362 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 19 548 €
- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 15 062 €
- Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines : 26 460 €.

Afin de mieux répondre aux attentes des publics et définir une programmation coconstruite avec les équipements culturels de proximité à rayonnement intercommunal, de nouvelles modalités d'accompagnement ont été définies en 2022 pour une mise en œuvre en 2023. Il s'agit pour l'intercommunalité de favoriser la diversité artistique sur le territoire, soutenir la présence d'artistes en résidence longue et encore stimuler la circulation des publics sur l'Agglomération.

Accompagnement des équipements et acteurs culturels de premier cercle :

Au titre des partenariats pluriannuels

La CALL a accordé 290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, installée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle, au titre du fonctionnement pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs.

L'association intercommunale de développement culturel Droit de Cité a bénéficié d'un soutien financier de 50 000 €, notamment pour développer son festival de la chanson française Les Enchanteurs et pour permettre aux habitants de la frange rurale du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité.

L'association Porte-Mine a bénéficié d'un soutien

financier de 80 000 €, accordés au titre du volet programmatique de développement culturel de son projet.

Au titre des partenariats annuels récurrents

L'association Mission Bassin Minier, partenaire durable de l'Agglomération, en charge notamment de la gestion de l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO a obtenu une aide financière de 65 500 € lui permettant de mettre en œuvre les actions qu'elle porte sur les thématiques de la sensibilisation au cadre de vie, de la concertation autour du patrimoine inscrit, etc.

La CALL a souhaité renouveler son adhésion au réseau des acteurs culturels ArtoSCOPE pour un montant de 5 500 €. Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure visibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel ArtoSCOPE Journal) et d'asseoir son rôle de porteur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, les manifestations et associations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire. A ce titre, une enveloppe de 57 697 € a été mobilisée comme suit :

- Association des Communes minières de France (10 000 €)
- Les quartiers en cœur - Association Les Concerts de poche (3 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Sortir de la reproduction, sortir des violences – cycle de podcasts - La Compagnie Zaoum (5 000 €)
- Le Louvre Lens, partenaire et solidaire (37 697 €)
- Festival national photo – Association Artois Flandres Photos (2 000 €).

Appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles à rayonnement intercommunal »

Afin de contribuer au rayonnement culturel du territoire et soutenir les associations qui souhaitent faire de l'Agglomération un écrin propice au développement artistique, la CALL a mis en place un appel à projets portant soutien aux projets culturels. Pour cette première édition, cinq propositions ont obtenu les crédits nécessaires à leur mise en œuvre :

Festival Rock and Bully : 7 785 €

Summer Grenay CALL Festival : 8 000 €

Les Foudres de Barbara : 7 350 € - communes touchées : Aix-Noulette, Sains-en-Gohelle et Bouvigny-Boyeffles.

Les imposteurs arrivent en ville : 8 000 € - communes touchées : Harnes, Meurchin, Pont-à-Vendin et Sains-en-Gohelle.

Tadao Music Tour : 15 000 € - communes touchées : celles traversées par le BHNS, bulle 1.

2 - Artistes en résidence

Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Cette résidence-mission intitulée Contrat Local d'Education Artistique est en place pour la cinquième année scolaire consécutive. Elle s'est déroulée sur l'année scolaire 2021/2022 du 4 au 13 octobre 2021 puis du 7 mars au 22 juin 2022. Elle réunit cinq artistes ou collectifs en immersion sur le territoire.

3 344 personnes ont participé, 89 structures (38 établissements scolaires et 31 structures extra-scolaires, 20 services culturels ou structures culturelles), 20 communes. De nouveaux partenariats ont émergé : associations de loisirs culturels, centres d'animation jeunesse, centres sociaux, centres d'hébergement.

Sur cette année, nous remarquons une augmentation significative du nombre de personnes touchées. Cela s'explique d'une part par l'engouement des structures après le contexte de crise sanitaire et ses restrictions, et d'autre part par les propositions artistiques des résidents dans l'espace public (ces types de gestes artistiques touchent davantage d'habitants). Nous constatons la participation de nouveaux partenaires et la régularité des structures habituées.

Les artistes de la résidence ont pris part aux formations organisées par l'Education nationale et ont eux-mêmes proposé des temps de formation aux porteurs de projet sur le calendrier de la résidence.

Les artistes se sont associés aux temps événementiels du territoire pendant ou hors calendrier de résidence : la Constellation imaginaire (Culture Commune), Place à la fête (Porte Mine), la Quinzaine de l'Art déco et le Printemps de l'Art déco (Pays d'art et d'histoire), vidéomapping festival (CALL), Fêtes de la Sainte-Barbe. Cette participation et croisements demandent une organisation en amont et une grande disponibilité des artistes mais cela permet une plus grande visibilité des artistes du CLEA.



Cité 4 à Lens, école Voltaire, Léa Włodarczyk

Des pistes d'amélioration pour la prochaine résidence ont été notifiées : sortir des logiques de consommation en accompagnant les nouveaux porteurs de projet en amont du dépôt de fiches, favoriser le développement de propositions à rayonnement intercommunal, donner plus de visibilité à la résidence par une communication adaptée et innovante.

Résidence expérimentale

Compte tenu de l'engouement des publics et du succès rencontré par le dispositif CLEA, l'intercommunalité a engagé une réflexion permettant à l'une des artistes du CLEA, Clara Walter de poursuivre son investissement sur le territoire. En lien étroit avec la Scène Nationale Culture Commune, cette artiste plasticienne a fait découvrir sa pratique artistique auprès des publics de Lens et Mazingarbe.

3 - Pays d'art et d'histoire (PAH)

ELÉMENTS PRÉALABLES ET DE CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par :

- La validation et le début de la mise en œuvre de la feuille de route.
- La reprise de la programmation et des demandes d'accompagnements à son niveau d'avant pandémie de Covid 19.

ACTIONS ET MÉDIATION

Focus jeune public :

Le pôle Pays d'art et d'histoire a mené 110 interventions à destination du jeune public sur tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extra scolaire), permettant de toucher plus de 6 000 enfants. La participation du jeune public est en nette hausse par rapport à 2020 et 2021, particulièrement marquées par la pandémie de Covid 19, et grâce à la mobilisation de la chargée de médiation et des relations avec les publics : hausse du nombre d'interventions et des temps d'accompagnement aux projets scolaires et péri scolaires (enseignants, éducateurs, encadrants de structures socio-culturelles).

En chiffres :

- 91 à destination des scolaires soit plus de 50% de l'activité du Pah – 5763 enfants
- 19 à destination du jeune public groupes (CLSH, CAJ, etc.) – 376 enfants

Les actions de médiation : activités éducatives à la carte tout au long de l'année scolaire, PEAC, Quinzaines de l'Art déco et de l'Architecture, Projet Grande Guerre collège, C'est mon patrimoine, CLEA, etc.

Le pôle Pah s'est attaché à l'écriture d'une stratégie et d'une méthodologie à l'endroit des publics scolaires, formulant ainsi des axes de développement pour 2023



(projets thématiques, formation des enseignants, développement d'outils de médiation à distance). Une nouvelle plaquette d'actions éducatives 2022-2024 a été éditée à l'attention des enseignants.

La programmation annuelle d'action culturelle :

58 interventions (visites, ateliers, événements, spectacles, etc.) dont 17 à destination d'un public familial ont été programmées. Elles ont réuni près de 2 000 participants*.

*Ce chiffre est comptabilisé hors public du Vidéo Mapping Festival, à savoir + 3000 personnes
Taux de remplissage moyen 51%

Les visites les plus suivies :

Visites exposition Territoire en mouvement : 98,4%

Visites et partenariat avec Eden 62 : 70%

Visites lors des événements :

Taux de remplissage moyen 56%

Les visites les plus suivies :

Printemps de l'Art déco : 88,5%

Journées européennes du patrimoine : 60,2%

Focus sur la programmation événementielle :

Le Pays d'art et d'histoire a densifié et enrichi sa programmation pour les événements suivants :

- Printemps de l'Art déco – 338 participants (ateliers, visites guidées, spectacles)
- Journées européennes du Patrimoine – 708 participants (succès de l'opération « Levez les yeux », ouverture maison syndicale (exposition et visites flash), 9 visites guidées – 1 chasse au trésor – 1 concert)
- Journées nationales de l'Architecture – 216 participants (Succès de l'opération « Levez les yeux », Ouverture de la maison syndicale/expo, 4 visites guidées)
- Fêtes de la Sainte-Barbe – 61 participants

Focus sur la programmation « J'ai DIX ans » :

Le Pays d'art et d'histoire a activement participé aux célébrations du double anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial et de l'installation

du Louvre à Lens :

- VIDÉO MAPPING FESTIVAL – 1^{ère} collaboration, + de 3000 spectateurs, 2 mappings > reconduction de la collaboration
- RÉSONANCES EN CHAÎNE – projet initié par le Département du Pas-de-Calais, week-end des 9 et 10 juillet 2022 – 69 participants
- PÉPITES NOIRES – Près de 200 participants au total des deux projections de cinéma plein air
- JEU MALEDICTION – Conception collaborative d'un livret de médiation jeune public invitant à découvrir les 5 grands sites du patrimoine mondial et le Louvre-Lens En cours (septembre-février suivant l'exposition Champollion)
- Accueil à l'occasion des JEP de LA PREMIERE DE LA PIECE MUSICALE ANNIVERSAIRE POUR HARMONIES créée spécialement pour le 10^e anniversaire de l'inscription
- MASTERCLASS 10 ANS DE METAMORPHOSE (30 participants)



ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le Pah s'est engagé dans le dispositif « C'est mon patrimoine », dispositif de découverte artistique du patrimoine prioritairement adressé aux enfants et adolescents résidents des quartiers prioritaires ou de territoires ruraux isolés, lors des vacances scolaires – subventionné par la DRAC. Intitulé « Ma ville de demain, projection vers l'avenir », le projet 2022 a été initié par le Pays d'art et d'histoire et conduit en partenariat avec la ville de Wingles et son CAJ, le Pôle métropolitain de l'Artois, le Cerdd et la Mission Bassin Minier. Avec la participation de l'artiste Catherine Zgorecki, musicienne et plasticienne.



Éditions et publications

Le pôle Pays d'art et d'histoire a publié une édition adulte (tirée à 10 000 ex. + 2000 ex en anglais) et une édition jeune public (tirée à 5000 ex.) sur le 11/19 de Loos-en-Gohelle – diffusion gratuite par le pôle, l'Office de tourisme et les partenaires présents sur le site.

Expositions

Inaugurée le 15 octobre 2021 dans le cadre des Journées nationales de l'Architecture à la médiathèque d'Avion, l'exposition Territoire en mouvement a continué son itinérance en 2022 : Liévin, Angres, Vendin-le-Vieil, Billy-Montigny, Harnes et Meurchin.

Numérique

En lien avec la DRAC et les autres territoires labellisés, le pôle a contribué à la réalisation du site internet des Villes et Pays d'art et d'histoire en Hauts-de-France (fiches-ressources, visuels, plateforme collaborative du réseau, etc.).

Office de tourisme et guides conférenciers :

- Conception des visites guidées et outils de médiation des patrimoines pour l'Office de tourisme
- Jurys de recrutement des guides conférenciers.
- Formation des guides conférenciers (visites, ateliers, outils, ressources)

Colloques/Formations :

En 2022 le pôle a mené :

- 3 formations (étudiants guides-conférenciers, enseignants de SEGPA, enseignants circonscription de Liévin),
- 2 interventions auprès de professionnels (Pour le centre régional de la photographie et à l'occasion du Colloque pour le 50^e anniversaire de la convention du Patrimoine mondial accueilli au Louvre-Lens (octobre 2022))
- 1 Masterclass - dédiée aux acteurs culturels, touristiques et de l'aménagement du territoire

Conservation/restauration/aménagement :

En 2022, la cheffe de projet a accompagné divers dossiers relevant tant de l'aménagement urbain contemporain (ZAC Centralité, EV5), que de la conservation/restauration (Camus d'Annay, Chevalement 1bis de Liévin, etc.).

4 - Lecture pour tous**Événementiels « Livres et lecture »**

A la faveur d'une politique culturelle souhaitant faire de la lecture des moments de plaisir, de convivialité, d'ouverture sur le monde et de temps ludiques, la CALL apporte son concours aux événementiels à rayonnement intercommunal dédiés aux livres et aux auteurs :

- Salon du livre policier PolarLens : 15 000 €.
- Salon régional du Livre -Liévin : 6 000 €.
- Salon intercommunal du livre et de la petite enfance Délire en livre : 10 000 € - communes touchées : Sains-en-Gohelle, Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe.

3^{ème} édition de l'appel à projet portant soutiens aux projets intercommunaux développés par les professionnels du livre et de la lecture en médiathèques

Pour la troisième année consécutive, la CALL a lancé un appel à projets « lecture pour tous » destiné à l'ensemble des médiathèques de son territoire. L'objectif principal étant de permettre aux médiathèques du territoire de développer des projets communs favorisant la circulation des publics.

Les projets sont en cours de réalisation et se dérouleront tout au long de l'année 2023.

PROJET	COMMUNES	FINANCEMENT
« Les animaux fantastiques » Faire écho à la programmation 2023 du Louvre-Lens.	Avion, Billy-Montigny, Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Meurchin	8 000 €
« Ami (e) BD » : Favoriser l'accès au livre et à la lecture en utilisant les supports visuels et en réalisant une BD géante.	Angres, Fouquières-lez-Lens, Hulluch, Liévin, Noyelles-sous-Lens, Vendin-le-Vieil.	8 000 €
TOTAL		16 000 €

Mise en réseau des médiathèques :

Dans la perspective de la mise en réseau des médiathèques volontaires à l'appui d'un portail et d'une carte uniques, le service a lancé une consultation permettant de désigner un prestataire qui accompagnera l'intercommunalité en 2023 et 2024 sur la réinformatisation des équipements et sur la définition d'une plateforme qui répondra au mieux aux besoins des usagers.

Afin de donner les premières impulsions à ce futur réseau, la CALL a poursuivi le déploiement des premiers équipements réseau à savoir la mise en circulation en médiathèques de malles numériques composées de liseuses, brodeuses 3D, imprimantes 3D, badgeuses, ... ; la constitution de fonds documentaires intercommunaux.

Perspectives 2023

En étroite collaboration avec les élus communautaires et tout particulièrement sous l'égide de la Vice-Présidente aux Dynamiques Culturelles, le service culture et patrimoine s'attèlera à définir sa nouvelle feuille de route dont l'élaboration se fera en transversalité entre autres avec le sport et la cohésion sociale.

Renforcer, renouveler, continuer seront les maîtres mots de l'année 2023 :

- Renforcer l'accompagnement du tissu culturel : renouvellement de la CPO de Culture Commune Scène Nationale, première année de mise en œuvre de la nouvelle grille d'accompagnement des centres culturels, seconde année de déploiement de l'Appel à projets « Soutien aux manifestations culturelles et artistiques ».
- Renouveler la présence artistique sur le territoire par la mise en place de nouvelles formes de résidence d'artistes.
- Continuer les réflexions et actions engagées autour du futur réseau de lecture publique.
- Renforcer les actions de sensibilisation autour du cadre de vie et du bien vivre ensemble.
- Renforcer après une année de mise en veille (poste vacant) les propositions en salle et hors les murs liées à l'éducation à l'image.

Tourisme, sport et événements

Dans le cadre du rayonnement sportif de l'agglomération et eu égard à la lettre de Mission du Vice-Président en charge du Rayonnement Sportif, le service Tourisme-Sport s'est attaché en 2022 à préciser l'intervention de la CALL dans les domaines suivants :

- L'accompagnement financier des clubs Haut-Niveau
- Les critères de subvention aux manifestations sportives
- La mise en œuvre du plan piscines
- Le renforcement du positionnement du territoire en destination sport de nature

En matière de Tourisme, le service Tourisme-Sport poursuit les travaux relatifs à la création d'un Office de Tourisme nouvelle génération avec l'académie de l'hospitalité, à accompagner les 10 ans du Louvre-Lens et du classement du Bassin Minier au Patrimoine Mondial de l'Unesco et à soutenir la montée en puissance des fêtes de la Sainte-Barbe.

Tourisme - Aménagement

Destination Sport de nature

La Call c'est 16 sites de sport de nature, une forêt domaniale et deux bois ouverts au public, un espace vert à moins de 5 km de votre habitation, 13 terrils accessibles, 1 aérodrome, 3 vélos routes traversantes, 14 circuits de petites randonnées pédestres (150 km), 3 grandes randonnées, 2 grandes randonnées de pays, 4 circuits cyclo-touristiques, 5 centres équestres, 9 sites de pêche, 240 km de parcours de trail,...

Un fantastique terrain de jeux où la géographie et l'histoire se combinent pour dessiner un réseau assez incroyable pour les sports de nature : Collines de l'Artois, plaine de la Gohelle, terrils, cavaliers, canaux constituent une trame propice, c'est le cœur du concept de la **Chaîne des Parcs** : mise en réseau des grands espaces naturels en unités fonctionnelles au bénéfice des habitants et des visiteurs du territoire.

Conscient de ces potentialités, l'Office de Tourisme a développé le positionnement du territoire en Destination Sport – Le sens de l'effort. L'objectif : **Faire des Sports de**

nature et du Trail en particulier, un vecteur de développement d'une offre touristique ciblée.

Pour ce faire, l'Office de Tourisme a développé des packages « Trail » à destination d'une clientèle cible (groupes de copains/copines et couples), soit avec un objectif de préparation (mobiliser Vivalley et ses start-up d'accompagnement à la pratique et performance sportive), soit dans le cadre d'un événement.

Pour matérialiser le rapprochement avec l'Office de Tourisme d'Arras, L'Office de Tourisme de Lens-Liévin a créé une marque « Collines et Plaines d'Artois » afin de proposer une offre à l'international alliant la pratique du vélo, de la marche et les sites de Mémoire de la Première guerre mondiale.

Des événementiels

Des événementiels sportifs et familiaux tout au long de l'année : 24 courses pédestres et randonnées au départ de 22 communes mais également des événements de renom le meeting international d'athlétisme, la route du Louvre, les 4 jours de Dunkerque (partenariat engagé sur 3 ans entre la CALL et les 4 jours de Dunkerque organisation). Labellisée « Terre de jeux 2024 », la Call s'est engagée à faire vivre à tous les émotions des jeux et à changer le quotidien de ses habitants grâce au sport.

Les fêtes de la renaissance se sont déroulées le 4 septembre 2022.

Pour la cinquième année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules militaires du bois de Careuil) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez. Coût : 46 000€ (Subvention + frais annexes). Plus de 6 000 visiteurs sont venus assister à ce défilé.

La cinquième édition des fêtes de la Sainte Barbe : Festival Art et Feux s'est déroulé du 25 novembre au 4 décembre 2022. En quelques chiffres :

- 10 jours de fête
- + de 60 événements
- 28 mécènes et sponsors
- 52 artistes et compagnies
- 48000 spectateurs

Subvention Office de Tourisme et du Patrimoine

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin avec le concours de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurés mais aussi des paysages bruts. Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a versé une subvention de 1 116 000 € à l'Office de Tourisme.

Taxe de séjour

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique.

Au regard des efforts publics très conséquents, du développement des hébergements touristiques, le touriste a accepté sans rechigner de s'acquitter de la taxe de séjour. A présent la population locale n'est plus seule à supporter les charges engagées.

Les recettes de la taxe de séjour permettent à l'Office de Tourisme, constitué en « établissement public industriel et commercial » (EPIC), de financer des dispositifs de promotion à destination des hôtels, cafés et restaurants. (Plus de 102 000€ en 2022).

Sport et jeunesse

Déclenchement du plan Piscines

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissant. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45% des 3 274 m² de bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133 m² pour 10 000 habitants. Ce ratio inférieur

à 200 m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet car ils souhaitent :

- favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'Agglomération ;
- développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ;
- répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements ;
- améliorer significativement le niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement.

La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines débuté en septembre 2018 qui permettra de formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Centre aquatique de Lens : Aqualens a ouvert au public le 12 mai 2023.

Centre Nauticaa de Liévin : réalisation d'un projet très ambitieux en particulier sur les activités ludiques. Démarrage des travaux 2024 et ouverture au public 2025.

Centre aquatique de Billy-Montigny : Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux septembre 2022 et ouverture au public janvier 2024.

Centre aquatique de Harnes : Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux novembre 2022 et ouverture au public 2024.

Piscine d'Avion : Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux en 2023 et ouverture au public : 2025.

Piscine de Bully-les-Mines : en cours de réflexion.

Bassin d'apprentissage de Grenay : en cours de réflexion

Plan d'aisance aquatique

Les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement visant pour objectif à ce que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.

Pour faciliter l'accès des scolaires du primaire à la piscine, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a subventionné les communes propriétaires de piscines pour leur accueil des scolaires du primaire des écoles de l'agglomération du privé et du public à raison de 1,50€ par entrée. La subvention est calculée sur les entrées effectives.

Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022 pour les communes de Liévin, Billy-Montigny, Avion et Harnes pour un montant total de 82 500€.

Modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, compétence facultative sport

Attribution de subvention au titre du Haut Niveau saison 2022-2023

Les subventions Haut Niveau sont définies en fonction des résultats sportifs N-1, les élus ont décidé la stricte application de la délibération cadre. Ainsi 12 clubs étaient éligibles pour la saison 2021-2022 soit une aide financière globale de 458 000€.

Dispositif Pass'sport

Pour la cinquième année, le dispositif des pass'sports a permis à de jeunes sportifs du territoire de bénéficier d'une réduction de 30€ sur les adhésions sportives.

Une nouvelle fois la crise sanitaire a eu un impact sur le nombre de licences prise dans les clubs du territoire puisqu'on note une baisse de 14% par rapport à la saison 2019-2020.

Le dispositif a été enclenché le 7 juillet 2022 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2022 et un versement du remboursement aux 254 clubs participants au dispositif en mars et mai 2023. La cinquième campagne a enregistré 13 234 pass ce qui représente un coût 397 020€.

RÈGLEMENT AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ASSOCIATIVES

Dans le cadre de son rayonnement sportif, la Communauté d'Agglomération entend encourager

l'organisation de manifestations sportives contribuant à la mise en valeur du territoire, au développement économique, à la promotion des équipements sportifs, au développement des pratiques sportives des publics éloignés et du sport pour tous, pour ce faire elle a défini un règlement aux manifestations sportives associatives. En 2022, la CALL a cofinancé 14 événements contribuant au rayonnement de son territoire pour un montant total de 258 000€, 70% des participants sportifs ou spectateurs sont issus du territoire de la CALL.

Toujours soucieuse de diminuer les freins à la pratique sportive, elle a missionné Kobi qui grâce aux achats du quotidien permettent de financer la prise de licence ou le matériel sportif des habitants. (En 2022, 3 686 bénéficiaires habitants de la CALL, 93 000 euros de budget sport cagnottés, 343 projets sportifs financés (licences, cotisations), 585 équipements sportifs financés. Panier moyen des cagnottes : 200€.)

Territoire d'expérimentation visant à améliorer le quotidien de ces habitants, la CALL soutient le dispositif Sport Ressources 62 permettant à chacun de pouvoir bénéficier de matériel sportif à moindre coût voire gratuitement grâce à son partenariat avec le CDOS 62, donner.org, la fondation Décathlon, ...

Fière d'être sang et or, la CALL accompagne grâce à son partenariat avec l'association Racing Club de Lens 4 700 enfants à assister aux rencontres se déroulant au stade Bollaert-Delelis.



Perspectives 2023

Le service Sport Tourisme procédera en 2023 à ;

- L'adaptation du plan piscines
- La pose de nouveaux panneaux de point de départ des circuits de randonnée et à la pose des panneaux de point de départ des parcours de trail
- L'amélioration du dispositif des pass'sports
- L'entrée du territoire dans les JO de Paris 2024

En matière de Tourisme, la Call et l'Office de Tourisme de Lens-Liévin continueront de mettre en œuvre tous les maillons nécessaires pour faire du territoire une destination touristique reconnue.

Eau et assainissement, gestion des déchets, développement durable

Eau et assainissement

L'année 2022 a permis de voir émerger des projets d'ampleur pour la direction eau et réseaux. Tout en contribuant à l'amélioration du fonctionnement de la direction, de nouvelles missions sont apparues permettant d'améliorer significativement les services publics d'eau et d'assainissement et donc d'optimiser le service rendu à nos usagers.

Les travaux du poste Hoche à Loos-en-Gohelle ont débuté et permettront de réduire significativement les pollutions au milieu naturel tout en préservant nos ressources en eau.

Après s'être engagée formellement en 2020 pour le choix du critère de conformité pour nos systèmes d'assainissement, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la CALL a concrétisé le plan d'actions lié à ces objectifs. Le nouveau contrat de concession de service public du service public d'assainissement a débuté en mai 2021 et permet d'agir massivement et rapidement sur ce plan d'action, conformément au choix des élus. Plusieurs actions significatives ont vu le jour en 2022.

Ce rapport vous présente le bilan des actions menées pour l'année 2022 dans la dynamique de la stratégie voulue par les élus autour de questions centrales que sont la gestion de la ressource, la lutte contre les inondations et la préservation du milieu naturel, tout en assurant un volet de transmission et de pédagogie.

1 - Suivi des opérateurs

Assainissement

Les élus de la CALL ont souhaité renforcer la direction eaux et réseaux par la mise en place d'une entité en charge du suivi des opérateurs. En effet, la DER est en contact avec des opérateurs qui nécessitent un suivi permanent.

Une procédure a été lancée et a autorisé le Président (délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020) à signer un contrat de concession de service public avec l'entreprise Veolia eau, qui a créé la société CALLEA, société dédiée pour ce contrat qui a débuté le 1^{er} mai 2021. A travers ce contrat, la CALL a introduit des objectifs de performance et des frais de contrôle qui permettent de suivre les engagements prévus tout en se donnant les moyens. En 2022, cette entité est constituée de trois agents dont les objectifs sont les suivants : meilleur suivi des opérateurs de radiotéléphonie, optimisation des dépenses du délégataire...

Ces missions ont aujourd'hui un aspect opérationnel indispensable pour le suivi des dépenses de notre collectivité. C'est aussi cette entité qui a permis d'affirmer davantage l'importance du suivi de nos ouvrages et la mise en place d'une vraie stratégie de gestion patrimoniale.

Ce nouveau contrat a permis de tirer des bénéfices importants pour notre collectivité à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue de la réduction des consommations énergétiques. En effet, des actions significatives sont en cours de déploiement pour réduire l'empreinte carbone du service. On peut citer notamment la pose d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la station de Loison-sous-Lens, la mise en œuvre de la norme ISO 50001 qui concerne le management de l'énergie ou encore une politique de renouvellement écoresponsable par le remplacement systématique d'équipements moins énergivores
- D'un point de vue environnemental. Ce contrat a introduit des objectifs de performance pour respecter la réglementation et en particulier l'arrêté du 21 juillet 2015. La finalité étant de diminuer très significativement les rejets au milieu naturel
- D'un point de vue de la préservation de la ressource. Plusieurs actions majeures et innovantes vont être mises en œuvre. On peut citer la mise en place de deux unités de réutilisation d'eaux usées traitées. La CALL sera l'une des premières collectivités de France à déployer ces dispositifs qui permettront de réduire les consommations d'eau potable et ainsi limiter la pression sur la ressource. Une autre action significative est le contrôle de la partie privée des branchements qui permettra de s'assurer que les rejets au réseau soient réalisés correctement et ainsi limiter les phénomènes d'infiltration d'eaux usées dans les nappes, tout en limitant les phénomènes d'infiltration d'eaux claires parasites
- D'un point de vue financier, la baisse de la rémunération du délégataire permet à la collectivité d'investir davantage pour la pérennité du service. Ainsi, le volume d'investissement va continuer de progresser ces prochaines années.

Eau potable

Historiquement, le service public de production d'eau potable dispose de ressources diversifiées sur le territoire de la CALL. Il existe en effet 23 installations de production

d'eau, réparties sur l'ensemble du territoire. 21 réservoirs permettent de jouer un rôle de tampon et assurer une répartition homogène pour nos administrés. L'année 2022 a permis de débiter les travaux de réhabilitation des châteaux d'eau de Liévin et Lens.

2 - Service accompagnement des projets et des usagers

Ce service est le point d'entrée pour tous les usagers de notre territoire sur les questions d'eau et d'assainissement. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, il assure l'accueil des usagers, ainsi que le traitement des différentes demandes liées au raccordement aux réseaux ou à l'obtention des aides pour mise en conformité.

Si l'activité est globalement stable, on peut noter une hausse des demandes de subventions pour la mise en conformité des installations intérieures. Plusieurs chantiers d'extension ou de rénovation du réseau de collecte des eaux usées ont été réalisés ces dernières années, permettant aux usagers de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

	nombre de dossiers
Demande raccordement aux réseaux	281
Avis sur autorisations d'urbanisme	768
Subventions pour mise en conformité	118
Création ou réhabilitation d'assainissement non collectif	6
Information en cas de cession de bien immobilier	2 433

Garant du respect de la réglementation, le service coordonne les contrôles de conformité réalisés au travers de la CSP et apporte en outre conseils et expertise aux aménageurs publics et privés, de l'émergence du projet à l'intégration des ouvrages dans le patrimoine communautaire.

Faits marquants 2022

Montée en puissance des contrôles

En 2022, au travers de la CSP, le délégataire a initié 5537 contrôles de conformité. Il apparaît un taux de réalisation

très différent suivant l'origine de la demande. Si les dossiers n'ayant pu aboutir faute d'impossibilité d'accès aux installations représentent 8% en cas de vente, ce taux monte à 47% en cas de contrôle demandé par la CALL.

Le territoire présente un taux de conformité de 60% sur les contrôles effectivement réalisés.

D'un point de vue technique, la mise en lumière de non-conformités au sein des habitations déjà raccordées a généré une augmentation conséquente des demandes de conseils et de réclamations des usagers, majoritairement prises en charge par le secrétariat et le chargé d'accompagnement des usagers en poste.

Sur l'aspect administratif, un peu plus de 3000 dossiers nécessitent une intervention administrative de la Communauté d'Agglomération, soit pour mise en demeure de laisser l'accès aux agents du service, soit pour mise en demeure de mise en conformité. Cette intervention n'est actuellement pas réalisée.

Suivi des aménagements

Le poste de chargé de gestion du patrimoine a été pourvu en septembre 2022.

Grâce notamment à une présence accrue sur le terrain, le service accompagne désormais les acteurs de l'aménagement du territoire, publics et privés, au travers d'une interaction technique plus poussée sur le raccordement des projets, les méthodologies et les matériaux mis en œuvre pour assurer une meilleure pérennité des ouvrages destinés à intégrer le patrimoine public. Le contrôle avant incorporation est également plus conséquent.

Perspectives 2023

Adaptation du service suite à la mise en route des contrôles de conformité

La montée en puissance des contrôles et des interactions avec les usagers qui en résultent, ont impacté la capacité du service à répondre aux demandes d'avis sur les autorisations d'urbanisme. Si le service veille à répondre aux dossiers d'importance, certains dossiers mineurs n'ont pu être traités et peuvent conduire la collectivité à devoir prendre en charge des extensions de réseau non programmées. Le risque existe également de valider, par la non réponse qui vaut accord tacite, des ouvrages qui ne seraient pas en cohérence avec la politique de gestion des eaux pluviales et de la protection de la

ressource de la CALL.

Pour qu'ils soient utiles à la préservation de la ressource et à l'atteinte des objectifs de qualité, les contrôles de conformité réalisés au travers de la CSP doivent être suivis par la mise en conformité des installations défaillantes. Cela induit nécessairement une nouvelle charge de travail administratif pour la collectivité, notamment en ce qui concerne la rédaction des courriers de mise en demeure, le suivi des dossiers et l'application des pénalités qui résulterait d'une absence de travaux, ces points ne pouvant être réalisés par le délégataire. Ces évolutions nécessiteront le renforcement du service.

Sensibilisation

Un développement de l'activité sera mis en place pour 2023, avec une sensibilisation du jeune public sur les enjeux en matière d'eau et d'assainissement. Chaque année, 5 à 6 communes pourront solliciter cette animation. Une intervention par commune sera programmée dans la durée du contrat de CSP.

L'année 2023 sera aussi l'occasion d'organiser différents événements importants sur notre territoire permettant ainsi de toucher l'ensemble des acteurs :

- Les enfants, par l'organisation d'une journée dédiée qui se déroulera au stade Bollaert
- Les usagers, par la distribution de cuves de récupération d'eau de pluie
- Les professionnels de l'eau et de l'aménagement par l'accueil du forum national de gestion des eaux pluviales au stade Bollaert.

3 - Service gestion durable du cycle de l'eau

Conformément au SDAGE 2022-2027, l'objectif des collectivités est de mobiliser les acteurs du territoire pour améliorer durablement la qualité des masses d'eau.

L'aire géographique du territoire de la CALL est couverte par 3 masses d'eau significatives :

- La masse d'eau souterraine- FRAG 303-craie de la vallée de la Deûle-SAGE Lys, Marque Deûle
- Deux masses d'eau de surface :
FRAR 17-canal de la Deûle amont
FRAR 58-la Souchez

L'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif de ces masses d'eau passe par une stratégie d'investissement sur l'ensemble du petit et du grand cycle de l'eau.

Dans cette optique, les missions du service gestion durable du cycle de l'eau se répartissent en trois volets.

En eau potable :

- Gestion de la ressource sur notre territoire en

qualité et en quantité et veille à la conformité réglementaire des captages de la CALL

- Mise en œuvre, depuis 2015, d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) dans le but de reconquérir la qualité de l'eau sur les 6 champs captant prioritaires qui alimentent 33 communes de l'agglomération et alentours, devenue depuis un CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau). Ces captages ont été classés prioritaires car ils présentent une fragilité aux nitrates et phytosanitaires.
- Recherche de nouvelles ressources

En Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations, les objectifs du service sont :

- La protection du bâti contre les inondations. Le service doit mettre en œuvre une stratégie de gestion des eaux de ruissellement rural et urbain ainsi qu'un programme de gestion des débordements des cours d'eau.
- La préservation du milieu naturel en mettant en œuvre un plan de gestion des cours d'eau et des milieux humides du territoire.

Ces missions sont assurées par une équipe composée d'un ingénieur, d'un technicien en lien fonctionnel avec deux agents de rivière du service gestion des espaces communautaires naturels.

En assainissement, la mission du service est la gestion des rejets au milieu naturel en mettant en œuvre des plans d'action pour atteindre la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement du territoire.

Faits marquants de l'année 2022

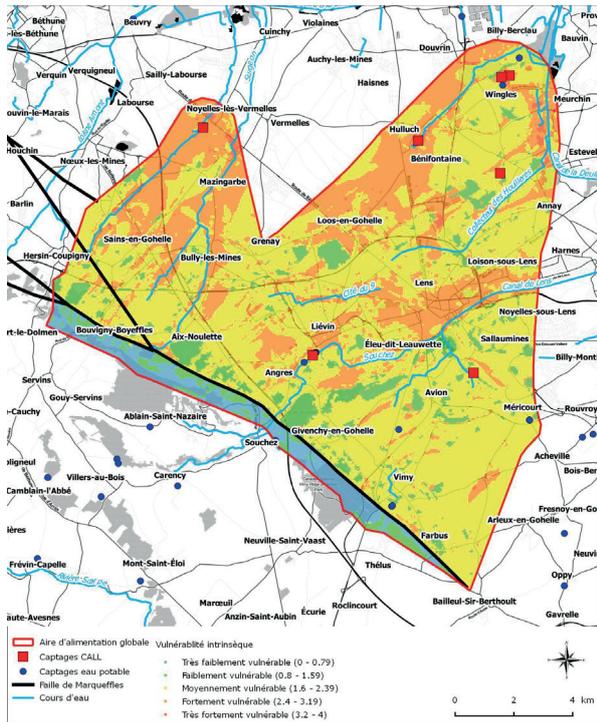
Reconquête de la qualité des captages prioritaires

Fin 2021, la révision du 11ème programme de l'AEAP, introduit la notion de CARE ou Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau. Les CARE insistent davantage sur les objectifs de résultats des baisses de pression.

Le captage principal, celui de Wingles, situé au nord est du territoire, fait partie des 5 captages du Pas-de-Calais et est devenu captage ultra prioritaire ou CUP par les services de l'Etat en 2022 par son importance.

Le CARE de Lens-Liévin a pour ambition de formaliser l'engagement des acteurs autour de la problématique de la ressource en eau et de fixer des objectifs de baisse de pressions polluantes. La CALL, pour assurer la continuité des financements de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), doit proposer et valider un CARE sur l'aire d'alimentation des captages (AAC) de Lens-Liévin, pour une durée de 6 ans.

L'année 2022 a eu pour objectif principal de



AAC DE LENS LIEVIN, SOURCE : CALL

« transformer » le plan d'actions de l'ORQUE de Lens-Liévin en CARE, de valider ce plan par l'AEAP et les services de l'Etat.

Le plan d'actions répond à des objectifs de baisser les pressions sur les milieux récepteurs et donc in fine la ressource en eau.

Les fiches actions du CARE de Lens-Liévin seront au nombre de sept et concernent l'ensemble des acteurs:

- 1 fiche Actions avec les industriels
- 3 fiches Actions sur l'assainissement collectif
- 1 fiche Actions sur les points d'entrée dans la nappe
- 1 fiche Actions sur la stratégie Bio
- 1 fiche Actions sur la stratégie NO3-

Sur le volet nitrates, le travail sur l'objectif de résultats via des paiements pour services environnementaux (PSE), est un outil efficace pour donner du sens aux actions de protection de la ressource en eau pour les agriculteurs. La CALL, accompagnée du cabinet Sara Hernandez Consulting et du bureau d'études Geonord, travaille sur la construction d'objectifs de qualité d'eau et la formalisation d'outils (animation, financiers...) nécessaires pour accompagner les agriculteurs dans une amélioration continue de leurs pratiques au regard des enjeux de qualité d'eau.

Animation et sensibilisation

La CALL s'appuie sur Bio HDF pour l'animation à l'agriculture biologique sur les captages :

- Sensibilisation des agriculteurs (organisation de journée de découverte de la bio, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture),
- Pour récompenser cet engagement, la CALL et Bio Hauts de France sont lauréats pour leur action en faveur de l'agriculture biologique sur les périmètres de protection rapprochés des captages de Wingles. Le trophée de cette première session « Engagement Agissons pour l'eau ! » a été remis le 14 décembre 2022 au siège de l'Agence, à Douai.



En 2022, la CALL a créé un Hors-Série sur l'eau. Cette édition spéciale traite des origines de l'eau, de ses cycles, des usages et des risques, mais aussi des solutions déployées sur le territoire. Elle a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la collectivité.

Le site internet de la Communauté, son journal bimensuel et les réseaux sociaux sont également des vecteurs d'information des gestes simples d'économie de l'eau.

Perspectives 2023

- Signature des conventions avec les agriculteurs les engageant dans le CARE avec des objectifs ambitieux et un suivi renforcé de nos captages prioritaires
- Mise en service de dispositifs de réutilisation d'eaux usées pour limiter la pression sur la ressource en eau
- Près de 6500 contrôles de branchements d'assainissement dans les périmètres de protection des captages
- Distribution de cuves de récupération d'eau de pluie pour les particuliers
- Journée de sensibilisation des enfants le 21 mars 2023
- Réflexion auprès des industriels pour la mise en place de REUT

4 - Service GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CALL est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Les élus de la CALL ont voté, en 2022, l'instauration d'une taxe dont la recette estimée est de 1,7 M€ TTC sur le budget principal. La délibération en date du 17 novembre 2022 a permis de dresser les contours de l'exercice de cette compétence et ainsi donner les lignes directrices pour les agents.

Faits marquants de l'année 2022

Déconnexion des eaux de pluie

Les études ont été réalisées en interne par le service GDCE. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un accord cadre et subventionnés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau.

	Projets 2022	Surface déconnectée	Montant des travaux (TTC)
Wingles rue de la Métallurgie	Création d'un ouvrage d'infiltration - volume de stockage 286 m ³	6 000 m ²	200 000 €
Vendin le Vieil rues Lampin et Moreau	Création de plusieurs ouvrages d'infiltration (caissons) avec noues végétalisées - volume de stockage 70 m ³	3 800 m ²	165 000 €
Loos en Gohelle chemin des croissettes	Déconnexion de surfaces de voirie vers une noue d'infiltration - volume de stockage 103 m ³	2 220 m ²	200 000 €
Wingles rue de l'Electrolyse et E. Dolet	Infiltration par caissons enterrés 246 m ³	4 700 m ²	Projet en cours
Avion rues Helles et Descartes	Volume de stockage 415 m ³	7 500 m ²	Projet en cours
Aix Noulette rue des érables	Volume de stockage 210 m ³	3 900 m ²	Projet en cours

Lutte contre le ruissellement agricole et l'érosion des sols

Réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce sur l'amont du bassin versant de la Souchez

Une première phase de travaux a été réalisée à Souchez dans le cadre d'un marché d'appel d'offre.

Montant des travaux : 112 727 € TTC

Haies anti-érosion : 3 290 ml

Fascines : 260 ml

Nombre de conventions :

- 34 ouvrages conventionnés
- 24 ouvrages réalisés
- 10 ouvrages à renégocier ou abandonnés

Sur les communes de Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle, un marché d'études a été attribué à Verdi afin d'élaborer deux scénarii d'aménagement pour la création d'ouvrages d'hydraulique douce (haies, fascines...) dans le cadre de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

L'étude est en cours et doit se terminer en 2023.

Les études et l'établissement des dossiers réglementaires sont réalisés en interne.

Ont été réalisés en 2022 :

- Travaux externalisés :

Une première phase de restauration et de renaturation des berges à Liévin,

La remise à l'air libre d'une portion de cours d'eau au parc des Glissoires à Avion,

- Travaux en régie :

Renforcement de berges à Ablain-Saint-Nazaire.

Les opérations d'entretien

ENTRETIEN EXTERNALISÉ :

Certaines prestations d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été confiées à des entreprises spécialisées.

- Entretien de la végétation arbustive et arborée des lagunes
- Elagage le long de la Souchez
- Panneaux de signalisation dans les bassins : remplacement ou pose de nouveaux panneaux signalant une interdiction d'accès dans les bassins.
- Renforcement de berge à Liévin en amont du Percot : les eaux de ruissellement de la Véloroute ont érodé la berge et le chemin qui longe le cours d'eau ; pour des raisons de sécurité, il a fallu renforcer la berge par des enrochements bétonnés.

ENTRETIEN EN RÉGIE :

L'équipe d'agents de rivière (2 agents en 2022) a réalisé des prestations d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, des lagunes de traitement et du cours d'eau de la Souchez, avec en renfort ponctuel l'équipe d'arboristes (3 agents).

- **Ouvrages de gestion des eaux pluviales :**

- 1^{er} bassin de Gouy-Servins : plantations d'arbres fruitiers, d'arbustes champêtres, mulch et paillage des

plantations, recépage de saules avec export.

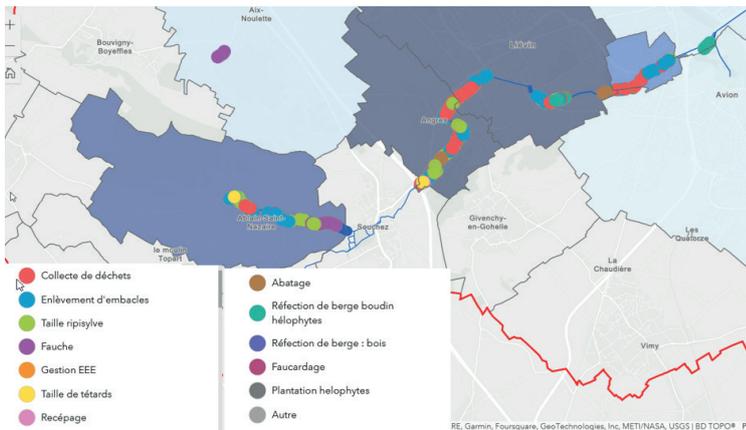
- 2^e bassin de Gouy-Servins : fauche avec export.
- Bassin à Villers-au-Bois : plantations d'hélophytes et fauche.

- **Lagunes de traitement :**

- Villers-au-Bois : fauche et taille.
- Servins : fauche du fossé, taille des arbres et des arbustes.
- Acheville : fauche, taille d'arbustes et abattage de saule.

- **Bilan des interventions d'entretien des cours d'eau**

Cartographie générale des interventions sur le cours d'eau La Souchez :



359 interventions (tout type confondu) ont eu lieu sur l'année sur différents cours d'eau et communes de la CALL.

Il faut noter que la majorité des interventions réalisées en régie ont été faites sur des portions de cours dont la CALL est propriétaire, ou bien les communes. Quelques interventions sur du domaine non communautaire ou non communal ont dues être entreprises. Les arrêtés émis par la préfecture en date du 30/11/2020 et du 08/04/2021 autorisent la CALL à intervenir à la place des propriétaires riverains pour les travaux d'entretien du cours d'eau.

- **Interventions par nature de tâches :**

Les interventions correspondent à l'entretien courant du cours d'eau et de ses berges pour le maintien du bon état hydraulique et écologique de celui-ci.

Perspectives 2023

Plusieurs études sont en cours ou vont démarrer en 2023 sur la thématique des ruissellements agricoles, de la restauration des cours d'eau, de la déconnexion des eaux pluviales et de l'aménagement d'ouvrages hydrauliques structurants.

En termes de travaux, de nombreux chantiers vont être réalisés. Grâce aux accords cadres notifiés en 2022, des travaux sont prévus pour l'érosion et les cours d'eau. Des opérations de déconnexion des eaux pluviales sont également programmées.

Les interventions d'entretien vont se poursuivre et se multiplier. Toutefois, pour les opérations réalisées en régie, elles seront limitées aux moyens humains mis à disposition (recrutements en attente).

Une réflexion va être menée sur la mise en place d'un éco-pâturage sur différents sites communautaires, comme des lagunes de traitement ou des ouvrages hydrauliques structurants, si l'usage et la configuration du site le permettent.

Conformité des systèmes d'assainissement

Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, cinq des huit systèmes d'assainissement de la CALL sont conformes pour la collecte et le traitement des effluents.

Les systèmes d'assainissement de Loison-sous-Lens, Mazingarbe et Wingles sont conformes pour le traitement et en cours de conformité pour la collecte.

Depuis 2020, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la conformité d'un système de collecte est jugée selon le critère de rejet au milieu naturel par temps de pluie choisi par la collectivité, à savoir pour la CALL :

- Le critère volume pour les systèmes de Fouquières, Loison-sous-Lens et Wingles : Volumes déversés par le SC doivent être inférieurs à 5% des volumes produits par SA
- Le critère flux pour le système de Mazingarbe : les flux déversés par le SC doivent être inférieurs à 5% des flux produits par SA

Lorsque le système de collecte dépasse le critère choisi, il est jugé en cours de conformité si un plan d'action est mis en œuvre pour réduire ces rejets.

Le nouveau contrat de concession de service public du service public d'assainissement, qui a débuté en mai 2021, permet d'agir massivement et rapidement sur les plans d'action établis pour les systèmes de Fouquières, Loison, Mazingarbe et Wingles conformément au choix des élus.

5 - Service études et travaux

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2022 réalisé s'élève à 11,8 M€. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 800 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2021 : 835 interventions 2022 : 1 057 interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2021 : 1578 interventions, 2022 : 1497 interventions). En termes de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 80 interventions par an (2021 : 84 interventions, 2022 : 100 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

Faits marquants de l'année 2022

ASSAINISSEMENT

Les travaux de maintenance en 2022 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 2 160 757€ TTC pour 49 chantiers.

Travaux neufs assainissement

Loos-en-Gohelle Renouvellement du poste Hoche : Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement se sont poursuivis en 2022 pour un montant d'environ 3 224 000€ HT. L'opération globale représente un budget de 5 413 468€ HT.

Pour rappel, l'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos-en-Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4000 m³. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMA la maîtrise d'oeuvre du projet en 2018. Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de

7 100 m³ pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens.

Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7 100m³ de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6 100m³ pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4 000 m³ à 13 200 m³.



Annay-sous-Lens rue Mattéi - Cité Delsaux - RD 917:

Poursuite en 2022 des travaux d'assainissement dans un secteur non desservi par l'assainissement collectif. A terme, ces travaux permettront de raccorder 95 logements et permettront de desservir plus de 200 logements sur la ZAC de la Bois des Mottes par le promoteur Nexity : Dépense 2022 : 489 999 € HT. L'ensemble des travaux s'élève à 1 149 821 € HT

Liévin Cités Schweitzer-Dunant-Kennedy :

Poursuite et fin en 2022 des travaux de mise en conformité de l'assainissement dans l'ensemble des cités. (1230 ml de tuyau en grès, 105 ml de canalisation D400 réhabilitée par l'intérieur, mise en place de 130 branchements au niveau des habitations). Renouvellement du réseau eau potable (535 ml de tuyau en fonte D100, 760 ml de tuyau PEHD avec la reprise des branchements des 130 habitations) 251.384 € HT

Avion rue Lequeux et les 3 impasses: Poursuite en 2022 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 112 764€ HT

- **Assainissement eaux usées :** 480 ml de canalisation en PRV en diamètre 200, 65 branchements, un poste de refoulement et une conduite de refoulement DN 125 mm sur 630 ml

- **Assainissement eaux pluviales** : mise en place d'une chaussée drainante en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.

Meurchin rue Faure : Renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 170 005€ HT

- **Assainissement eaux usées** : 165 ml de canalisation en Polypropylène de diamètre 200, 23 branchements.
- **Assainissement eaux pluviales** : mise en place de caissons d'infiltration en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.



Bully-les-Mines Cité des Alouettes (ERBM) : Renouvellement des réseaux d'assainissement dans le cadre de l'ERBM pour un montant de 719 388€ HT

Liévin Cité des Genettes (ERBM) : Renouvellement des réseaux d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 871 973 € HT en 2022 sur un montant total de 3 339 239 € HT

- **Assainissement eaux usées** :
- 3271 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 250 au diamètre 600, 336 branchements.
- Réhabilitation continue de 730 ml de collecteur d'assainissement du D500 au D1200
- **Assainissement eaux pluviales** : mise en place de tranchées drainantes en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du projet (6,36 ha).

Méricourt rue Raoul Briquet : Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 700 m³ et création du réseau d'eau pluvial associé. L'ensemble des travaux 2022 s'élève à 442 821€ HT.

Liévin rue du Docteur Biat : Dévoiement d'un collecteur d'assainissement D2000 pour permettre la construction d'une résidence Séniors et d'une crèche. L'ensemble des travaux 2022 s'élève à 482 123€ HT.

Avion Boulevard Henri Martel : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 426 661€ HT sur un total de 684 115€ HT

- **Assainissement eaux usées** : 465 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 800, 35 branchements.
- **Assainissement eaux pluviales** : mise en place de 12 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet.

Billy-Montigny rues Voltaire-Tournay-Place Mathieu : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Tournay avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de 186 560€ HT sur un total de 617 778€ HT

- **Assainissement eaux usées** :
- 825 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 400, 90 branchements,
- Réhabilitation continue de 170 ml de collecteur d'assainissement du D300 au D500
- **Assainissement eaux pluviales** : mise en place de 2 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion totale des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 6 608 m².

EAU POTABLE

Des travaux de renouvellement en eau potable ont été réalisés à :

Annav sous Lens rue Mattéi-Cité Delsaux-RD 917 : Démarrage en juillet 2021 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en parallèle des travaux d'assainissement : Dépense 2022 : 375 209 € HT. L'ensemble des travaux s'élève à 671 218 € HT

Liévin Cités Schweitzer-Dunant-Kennedy : Poursuite et fin en 2022 des travaux de renouvellement du réseau eau potable (535 ml de tuyau en fonte D100, 760 ml de tuyau PEHD avec la reprise des branchements des 130 habitations) 14 471 € HT

Avion rue Lequeux et les 3 impasses : Poursuite et fin des travaux en 2022 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en PEHD diamètre 63 sur 410 ml en parallèle des travaux d'assainissement pour un montant de travaux de 8 944 € HT



Méricourt Cité des Cheminots : Poursuite et fin en 2022 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte D200 sur 700 ml, en fonte D150 sur 365 ml et en PEHD sur D63 sur 80 ml avec la reprise des 194 branchements des habitations pour un montant de travaux 2022 de 62 286 € HT

Noyelles-sous-Lens rue du 8 mai 45 : Poursuite et fin en 2022 des travaux renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 300 ml avec la reprise des 44 branchements des habitations : 31.337 € HT

Bully-les-Mines Cité des Alouettes (ERBM) : Renouvellement du réseau eau potable en fonte ductile D100 sur 560 ml en parallèle des travaux d'assainissement pour un montant de travaux de 185 727 € HT

Liévin Cité des Genettes (ERBM) : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 au diamètre 200 : 1 905 ml pour un montant de travaux 2022 de 12 682 € HT sur un total de 459 928 € HT

Avion Boulevard Henri Martel : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 au diamètre 250 : 1 175 ml) pour un montant de travaux 2022 de 77 783 € HT

Billy-Montigny rues Voltaire-Tournay-Place Mathieu : Démarrage en 2022 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 au diamètre 250 : 1 175 ml) pour un montant de travaux 2022 de 26 519,70 € HT sur un total de 171 276 € HT

Les travaux de maintenance en 2022 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 554 694€ TTC pour 16 chantiers.

Perspectives 2023

Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos-en-Gohelle se termineront en 2023. Ces travaux ont été attribués au groupement d'entreprises Balestra, Spie Batignolles, Sade et Claisse pour le lot 1 bassin génie civil pour un montant de 4 795 334€ HT. Le lot 2 (Bassin paysager) a été attribué à l'entreprise Ramery TP pour un montant de 427 000 € HT.

Des travaux d'envergure de mise en conformité du réseau d'assainissement continueront en 2023 rue de l'Egalité à Méricourt et à Lens Avenue Maës et rue Jean-Claude Bois. De gros travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront également en accompagnement des travaux départementaux et communaux sur le boulevard Henri Martel à Avion et à Méricourt rue des Fusillés mais aussi en accompagnement des travaux de voirie communaux à Billy-Montigny Place Mathieu, rue Voltaire et rue Tournay, à Lens rue Clémenceau et à Noyelles-sous-Lens rue Schaffner. Des travaux de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Loos-en-Gohelle chemin des Croisettes.

Dans le cadre de l'ERBM, des travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront en 2023 notamment à Liévin cité des Genettes.

Des marchés de maîtrise d'œuvre eau-assainissement ERBM seront également lancés en 2023 en partenariat avec les communes de Sallaumines (Cité 4-11, cité 5-12), Harnes (Cité Bellevue), Sains-en-Gohelle (Cité 10), Méricourt (Cité du Parc et cité des Croisettes) et Lens (Cité 4)

Dans le cadre du réaménagement de la cité 12/14 à Lens (NPNRU), un marché de maîtrise d'œuvre commun sera également lancé avec la ville de Lens pour monter le dossier de consultation des entreprises travaux.

Des études d'eau potable et d'assainissement seront également menées à Loison-sous-Lens / Vendin-le-Vieil rue Spas, à Loison-sous-Lens rue Devouges, à Harnes rue du 11 Novembre et à Billy-Montigny rues des Fusillés, Evrart et Jaurès afin d'accompagner les travaux de voirie de chaque commune. Des études de dévoiement en eau potable seront également menées route de Méricourt à Billy-Montigny pour remettre en domaine public des canalisations d'eau potable suite à la construction d'un lotissement.

Gestion des déchets

146 626 tonnes de déchets soit 1,6 kilo de déchets par jour et par habitant

596 kilos de déchets par an et par habitant

43 % des déchets collectés ont été envoyés pour valorisation matière et organique

En 2022, la collectivité a valorisé près de 92 % de ses DMA, soit 43 % en valorisation matière et organique et 49 % en valorisation énergétique et a engendré au travers de cette compétence un grand nombre d'emplois à l'échelle du territoire.

Le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 146 626 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 33 millions d'€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 8,1 millions d'€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 15,8 millions d'€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 102€ HT par habitant (recettes déduites).

Faits marquants 2022

Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a baissé de manière significative de 6 % par rapport à 2021 soit une baisse de 9 734 tonnes. Le détail par flux des évolutions par rapport à 2021 est le suivant :

- 5 % pour les ordures ménagères résiduelles,
- 6 % pour les emballages ménagers recyclables,
- 3 % pour le verre,
- 32 % pour les végétaux en porte-à-porte,
- 37 % pour les encombrants collectés en porte-à-porte, les dépôts sauvages et les déchets provenant des bennes mises à disposition auprès des communes (services techniques),
- Une hausse de + 9 % des tonnages collectés en déchèteries (tous flux confondus hors déchets végétaux).

Focus sur un enjeu majeur

Le développement du réseau de déchèteries communautaires

Dans une logique de 3^{ème} révolution industrielle et de développement durable, et du concept d'économie circulaire, la CALL dispose désormais de 4 déchèteries fixes sur les communes d'Avion, Liévin (également équipée d'une ressourcerie), Pont-à-Vendin et Sallaumines et d'une déchèterie itinérante sur les communes du secteur des Collines de l'Artois, qui sera remplacée ultérieurement par une déchèterie fixe à Souchez.

Ces équipements s'inscrivent dans le programme de modernisation du service de collecte et de gestion des déchets de la CALL intitulé : « je trie, nous trions, naturellement ! ». En encourageant le tri à la source des ménages, en mettant en service de nouvelles déchèteries innovantes et performantes, la CALL vise à créer les conditions d'un cercle vertueux pour la réduction des déchets et

l'augmentation de matériaux recyclés. Le réemploi y trouve tout son sens et sa place dans ce dispositif.



Le réemploi

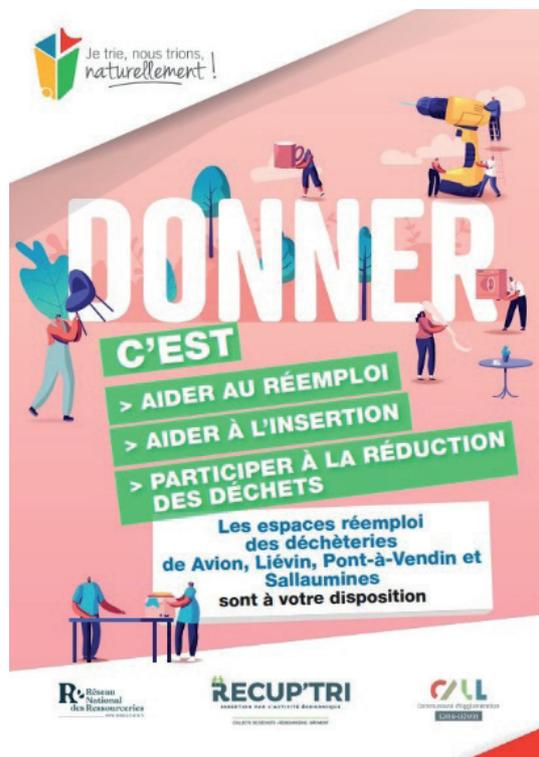
La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à favoriser l'économie circulaire et le réemploi, en mobilisant notamment les gisements d'objets réparables et réemployables.

Dans ce cadre, des espaces réemploi ont été mis à disposition dans les déchèteries d'Avion, Liévin, Pont-à-Vendin et Sallaumines, en partenariat avec l'association Récup'Tri.

Concrètement, il s'agit d'un conteneur dédié où les habitants de la CALL peuvent se débarrasser des objets réemployables dont ils n'ont plus besoin. Livres, jouets, meubles, vaisselle, décoration, luminaires, matériel électrique en état de marche, etc., peuvent être déposés. Les objets sont ensuite récupérés par l'association Récup'Tri.

A quoi participe l'espace réemploi ?

Un espace réemploi permet de « sauver » environ 4 tonnes par mois, soit 48 tonnes à l'année, par déchèterie d'objets réemployables. Cela représente des économies par déchèterie sur les coûts de traitement des encombrants. Si les produits sont valorisés en bénéficiant d'une seconde vie, le réemploi permet évidemment la réduction des déchets et favorise l'insertion.



Perspectives 2023

- Continuité de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés (courant 2023)
- Lancement des études d'AMO concernant les travaux à réaliser sur le Centre de Valorisation énergétique de Noyelles-sous-Lens (mars 2023)
- Démarrage des travaux de la déchèterie de Souchez (mai 2023)
- Validation des évolutions de service de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (fin 2023)
- Ouverture de la déchèterie de Souchez (fin 2023)
- Mise en place d'un nouveau mode de conteneurisation pour les zones actuellement collectées en sacs (2023/2024)
- Lancement des différentes consultations liées au traitement de déchets ménagers issus des déchèteries communautaires (2023/2024)
- Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation de déchèteries communautaires (2023/2024)
- Renouvellement des différentes conventions avec les éco-organismes.
- Lancement des études et travaux nécessaires pour la mise aux normes du centre de valorisation énergétique, notamment en ce qui concerne la mesure du mercure en continu, la mesure congénères dioxines, la modification de certains seuils d'émission (oxyde d'azote, acide chlorhydrique, dioxyde de soufre...) ou la modification de plateforme mâchefer (2023-2025)
- Généralisation de la suppression de la collecte des encombrants en porte-à-porte pour l'habitat pavillonnaire et mise en œuvre d'un service sur rendez-vous suivant certaines conditions d'accès.
- Bilan des actions de prévention des déchets du PLPDMA (2018-2023) et perspectives d'actions pour le nouveau PLPDMA (2024-2028).

Développement durable

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement et du développement durable, décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

- Pilotage d'études et de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie
- Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)
- Thématiques traitées par le service : Lutte contre le changement climatique/Transitions énergétique et écologique ; Qualité des espaces publics, milieux naturels et biodiversité ; Gestion du Patrimoine arboré ; Prévention et gestion des risques, préservation de l'environnement, santé environnementale ; Gouvernance/Eco-citoyenneté.

Faits marquants 2022

Rapport de Développement Durable

Annuellement, la CALL rédige le rapport de développement durable (article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) qui fait l'objet d'une présentation préalablement au vote du budget.

Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

L'EuroVelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I).

Ce projet consiste à réaliser la dernière section de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, sur un linéaire de 14 km. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, réservé aux déplacements non motorisés sur les sections classées en voie verte.

Ce projet d'aménagement est atypique : il est composé de deux sections aux identités affirmées :

- une première section dite « Patrimoniale », qui se déploie sur le tracé de l'ancien cavalier (bien UNESCO) et qui longe de nombreux éléments patrimoniaux, intimement liés à l'exploitation de la mine ;
- une seconde section dite « du halage », qui longe le canal de la Deûle sur le chemin de halage et jouit d'un rapport direct à l'eau.

Cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre : Atelier Nervures (mandataire), Strate, AEI, Theorems et SOCOTEC.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation de l'élément de mission PROJET qui a été validé lors du comité de pilotage de septembre 2022.

Gestion du patrimoine arboré communautaire

Les arbres agrémentent le paysage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ces arbres, présents dans les zones d'activités économiques, dans les espaces publics, n'en ont pas moins une place incertaine, se développant parfois dans des contraintes fortes et étant sous l'influence potentielle des enjeux que peuvent poser le milieu urbain et les zones d'activités économiques.

Le service Environnement assure la mission relative à la gestion du patrimoine arboré présent sur les propriétés de la CALL et sur les terrains communaux dont la CALL assure la gestion.

Les terrains concernés sont les suivants (liste non exhaustive) :

- les parcs d'activités
- les sites communautaires accueillant du public (Siège, Bâtiment Lavoisier, Crématorium, Télégohelle, ...)
- le parc des Cytises
- les boisements (ex : Bois Choisy, Bois Rigault, ...)
- le foncier relatif aux ouvrages de gestion des eaux pluviales (ex : bassin de rétention des EP à Gouy-Servins), de traitement des eaux usées (STEP) et d'adduction en eau potable
- les berges des cours d'eau en gestion communautaire
- certains terrains de la ZAC Centralité
- des terrils (ex : terri 58 à Grenay)...

Interventions sur le patrimoine arboré communautaire

En 2022, 252 interventions ont été réalisées par la régie d'arboristes de la CALL ainsi que par le prestataire privé IDverde.

Elles sont de différentes natures :

- Abattage sécuritaire (direct, démontage nacelle, grimpe, ...),
- Abattage dans le cadre des projets (Parc des Cytises),
- Taille de dégagement (réseaux, clôtures, voiries, ...),
- Taille d'entretien (bois morts, taille d'éclaircie, taille douce, ...),
- Interventions sur arbres déracinés, branches ou charpentières cassées, ... lors d'événements climatiques exceptionnels tels que la tempête Eunice,
- Taille de réduction, taille en têtard, sécurisation des berges, ... dans le cadre de la GEMAPI.

Les différentes interventions sont gérées via une application « workforce », permettant de suivre les chantiers et d'avoir une traçabilité des interventions sur le patrimoine arboré.

L'application est installée sur le téléphone des opérateurs de terrain permettant de connaître la nature d'intervention, l'adresse, la priorité, l'échéance, l'attribution et y ajouter des commentaires et des documents : photos, DT/DICT,...

Trame Verte et Bleue

Depuis 2019, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) a été missionnée par la CALL, afin d'élaborer le schéma Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire.

Le schéma TVB est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire.

La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient.

L'élaboration de la Trame Verte et Bleue doit permettre de concilier une vision planificatrice (alimenter le SCoT, les PLU) à une vision opérationnelle, permettant de prioriser les aménagements écologiques à réaliser et de les croiser avec les projets d'aménagement en cours ou futurs.

La Trame Verte et Bleue s'appuie sur l'identification de 6 milieux : voie d'eau (rivière), humide (zone humide), forestier, calcicole, minier et mixte (forestier/minier).

En parallèle, une déclinaison d'une Trame Nocturne et d'une Trame Agricole a également été réalisée ainsi que des fiches de préconisations pour chaque milieu naturel.

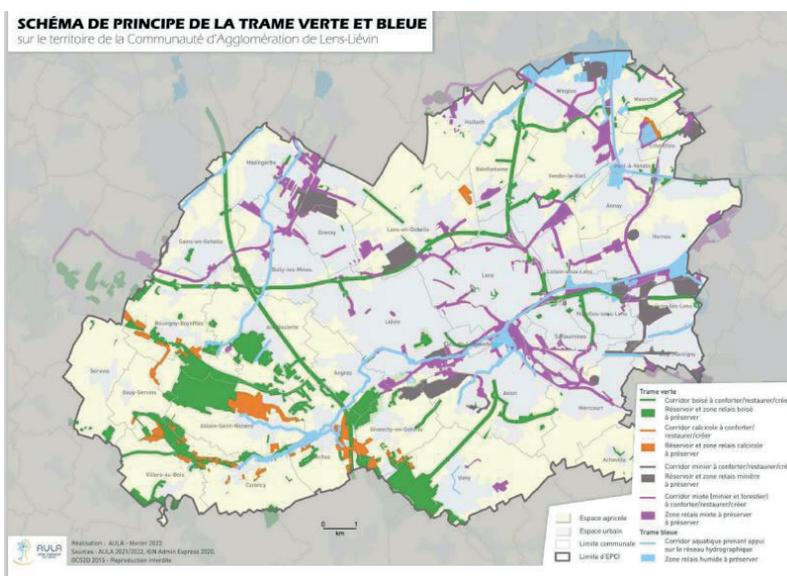
Ainsi l'année 2022 a été consacrée à la poursuite de la concertation auprès des communes et des partenaires concernant l'état des lieux cartographique.

Un comité de pilotage s'est déroulé en fin d'année et a permis d'entériner le schéma TVB.

Dispositif d'Accompagnement Collectif « s'adapter avec la nature en Hauts-de-France » - Intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la planification territoriale.

La CALL, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le CERDD, a été accompagnée sur une période de 18 mois par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), un bureau d'étude spécialisé ainsi que plusieurs partenaires experts afin de :

- Réaliser un état des lieux de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique à venir
- Identifier des actions, en faveur d'une meilleure prise en charge des enjeux d'adaptation au changement climatique et de biodiversité dans la planification, qui se déclinent comme suit :
 - Gestion durable des eaux pluviales (infiltration et conservation des eaux de surface de tamponnement)
 - Préservation des milieux aquatiques (zones humides naturelles et cours d'eaux)
 - Renaturation du territoire et désimperméabilisation des zones artificialisées (nature en ville)
 - Plantations de haies pour réduire le ruissellement en milieu agricole sur les bassins versants concernés
 - Sensibilisation des élus, des habitants et du



Trame Verte et Bleue de la CALL (schéma de principe).

- personnel, élaboration d'un programme
- Limitation des essences exotiques lors des aménagements / soutien au maximum aux plantations d'espèces végétales indigènes
- Aménagement de la trame verte et bleue, la trame nocturne - (aménagement / reconnexion / adaptation de la gestion / protection).

Ce résultat est issu du travail collectif effectué par l'équipe projet pluridisciplinaire composée des services de la CALL.

La taille sécuritaire :

87 arbres ont fait l'objet d'une taille sécuritaire :

- taille de dégagement des réseaux aériens (parcelle communautaire à Sallaumines),
- taille de sécurisation des voiries et des cheminements (ex : ZAC de l'an 2000),
- taille de dégagement de clôture (ex : DALKIA à Lens),
- taille d'allègement, emprise importante (plusieurs communes)...

Territoire Engagé pour la Nature

La CALL doit faire face au double défi : lutter contre l'érosion de la biodiversité et contre le changement climatique qui sont deux crises intimement liées.

Concernant la biodiversité, les enjeux pour le territoire sont les suivants :

- Freiner la perte de biodiversité en permettant aux espèces de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie,
- Renouer et développer la nature en ville entraînant la restauration de tous les bienfaits associés (îlots de fraîcheur, services écosystémiques, ...).

La CALL pilote divers projets et démarches de planification ayant ou qui auront de fortes implications sur la biodiversité : PCAET, schéma TVB, AMI SafN et tous les projets d'aménagement en cours et à venir. Ces travaux visent à améliorer le cadre de vie des habitants, la qualité de vie et la santé des citoyens, prévenir les risques environnementaux et développer l'attractivité économique.

Ils démontrent la volonté de la CALL d'agir pour la biodiversité et ainsi amorcer une montée en puissance de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.

Afin de reconnaître, accompagner et valoriser l'engagement du territoire dans le domaine de la biodiversité, la CALL a déposé un dossier de candidature au titre du programme « Territoires Engagés pour la Nature (TEN) » afin de s'inscrire dans une démarche

d'amélioration continue et de progrès. (délibération de principe validée lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022).

Ainsi, c'est 6 actions qui ont été proposées pour notre territoire :

A- Connaissance

- Fiche 1 - recrutement d'un ETP (stagiaire/ apprenti/...) pour réaliser la compilation des données naturalistes.

B- Action en faveur de la biodiversité locale :

- Fiche 2 - Elaboration d'un schéma TVB stratégique et opérationnel et mise en place des actions inscrites et planifiées.
- Fiche 3 - Primes à la rénovation d'un habitat durable en lien avec la TRI dans le cadre des projets NPNRU.
- Fiche 4 - Proposer aux entreprises du territoire un accompagnement personnalisé pour la mise en place de mesures de préservation de la biodiversité et d'aménagement paysagers de leurs espaces.

C- Gestion du territoire

- Fiche 5 - Mise en place d'un plan de gestion écologique pour le terroir 58 à Grenay/Mazingarbe (30 ha).

D- Education citoyenne à la nature

- Fiche 6 - Sensibilisation des élus et des techniciens de la CALL à la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et dans les projets développés.

Opération Plantons le décor : Septième édition

Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public la possibilité de :

- réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements,
- préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.



Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en améliorant le cadre de vie et la biodiversité locale.

Cette année encore, la CALL s'est associée avec la C.A.H.C..

L'opération a donc porté sur :

- 56 commandes provenant de 22 communes du territoire pour un montant de 5 992,68€ TTC (906 arbres/arbustes et 42 fruitiers),
- deux lycées : Auguste Behal à Lens et Voltaire à Wingles,
- une entreprise – RECYTECH,
- la CALL : le projet a été piloté par le technicien GEMAPI/érosion des sols et les cantonniers de rivière. Les travaux de plantation ont été menés en régie sur les berges de la Souchez sur le territoire de la commune d'Éleu-dit-Leauwette.

Espaces Naturels Sensibles - Bilan 2022

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la CALL et le Syndicat Mixte EDEN62, le syndicat mixte a défini de nouvelles modalités de mise en œuvre de la chasse sur les ENS et a proposé la révision de la convention de gestion cynégétique appliquée à 3 sites situés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Cette nouvelle convention a été approuvée en Conseil Communautaire.

Ainsi dorénavant, la nouvelle convention de gestion cynégétique devient quadripartite et a été signée par EDEN62, la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et chaque commune concernée.

L'objectif poursuivi est de maintenir les équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels.

Partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils

La CALL poursuit son soutien auprès du CPIE dans le cadre de son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques.

L'avis du CPIE est sollicité lors du développement de projets environnementaux majeurs.

Programme expérimental « changement climatique et pollen »

L'allergie au pollen est un enjeu majeur de santé publique. Près d'un quart de la population est ainsi concernée par une allergie respiratoire. En parallèle, la hausse des températures conduit à une augmentation des

quantités de pollens. 50% de la population pourrait ainsi être concernée par une allergie en 2050.

Dans ce contexte, la CALL participe activement, aux côtés de plusieurs territoires et partenaires, à une expérimentation régionale visant à :

- mieux appréhender les impacts du changement climatique sur les émissions de pollen ;
- développer un système d'alerte et d'information en temps réel à destination des personnes allergiques.

L'expérimentation a été engagée au cours du premier semestre 2022 et s'est traduite par l'installation de cinq capteurs à l'échelle communautaire. Ces derniers font l'objet d'un brevet du centre national de la recherche scientifique (CNRS) et représentent potentiellement une véritable technologie de rupture.

Les premières données sur les pollens présents dans l'environnement des capteurs ont pu être collectées.

Gestion des espaces publics et naturels

La CALL et les communes ont opéré des aménagements à divers titres : Chaîne des Parcs, itinéraires de mobilité douce et tourisme de mémoire.

Une gestion adaptée à l'échelle de ces projets est indispensable afin de favoriser l'homogénéité des opérations à l'échelle du territoire, d'assurer la cohérence d'ensemble, la continuité dans la qualité et la lisibilité des aménagements réalisés, la pérennité des aménagements et ainsi offrir aux habitants, aux futurs usagers des sites un cadre de vie de qualité, une biodiversité préservée et enrichie, une qualité de vie, lutter contre le changement climatique en adaptant une gestion différenciée sur le périmètre identifié.

Pour construire ce plan, mobiliser les partenaires, puis le mener à bien, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a procédé à l'identification du périmètre et a engagé :

- des réunions de concertation avec les communes concernées par le Parc des Berges de la Souchez, le Parc Centralité et le Parcours des Rescapés,
- une rencontre des structures d'insertion et des structures intervenant auprès de personnes en situation de handicap,
- une rencontre avec le Conseil Départemental concernant la section de l'EuroVelo n°5 aménagée entre Servins et Lens (zone d'activités du Gard) afin d'identifier les engagements de chacune des parties.

L'année 2022 a été consacrée à proposer :

- le périmètre d'intervention
- une estimation des opérations de gestion par type de projets, par sites composant ces projets et par commune

- des scénarii de prise en charge des coûts relatifs à la gestion
- la nature des interventions et le niveau de service souhaité
- la répartition des prestations par types d'opérateurs, afin d'aboutir à la proposition de créer un service commun de gestion des espaces publics et naturels.

Réflexion sur la requalification des friches sur le territoire

Les friches minières et/ou industrielles du territoire font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Autrefois espaces délaissés, ces lieux font désormais l'objet de plusieurs études d'opportunité au regard de leurs caractéristiques uniques (espace isolé, surface importante, impossibilité de développer des activités traditionnelles, etc.). Par ailleurs, avec le renforcement du cadre réglementaire visant à limiter l'artificialisation des sols naturels et agricoles, et notamment l'instauration du concept de Zéro Artificialisation Nette au sein du Plan Biodiversité en 2018, ces espaces sont désormais des réserves foncières prioritaires pour l'aménagement du territoire.

Un travail d'inventaire et de caractérisation des friches a été engagé sur l'année 2022. Il permet de visualiser rapidement les principaux enjeux spécifiques à chacun des sites situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

Conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Il est composé d'un vaste état des lieux des conséquences du changement climatique sur le territoire mais également d'une stratégie qui fixe les ambitions de ce dernier en faveur de la transition énergétique et écologique. Enfin, un programme opérationnel, d'une période de six ans, inventorie et suit la mise en œuvre des opérations territoriales permettant d'atteindre ces objectifs.

En 2022, les diagnostics (état des lieux énergétiques, bilan carbone territorial, séquestration et flux du carbone sur le territoire, diagnostic air et diagnostic vulnérabilité) ont été validés.

La Communauté d'Agglomération a amorcé la rédaction d'un programme de concertation réglementaire. Celui-ci est issu d'un appel à participation à destination des communes et des acteurs du territoire lancé lors des comités de suivi organisés fin 2021 et début 2022. L'enjeu était de l'appuyer au maximum sur les dynamiques locales pour le construire.

Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur

Les réseaux de chaleur représentent un levier d'action prioritaire pour la transition écologique et énergétique des territoires. C'est pourquoi, ils sont au centre de nombreuses attentions et réflexions. Preuve de cet intérêt, les trois réseaux existants sur le territoire sont tous concernés par des projets d'extension.

C'est pourquoi, afin de proposer un véritable cadre de réflexion mais également afin d'apporter des éléments de compréhension à l'échelle du territoire, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur.

L'année 2022 a permis de réaliser les études relatives aux réseaux existants (Lens, Liévin et Avion).

Perspectives 2023

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

La consultation des travaux pour désigner les entreprises sera engagée et les travaux d'aménagement pourront commencer dès le deuxième semestre 2023.

Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la gestion du patrimoine arboré

La prestation démarrera au premier semestre 2023 et se déclinera comme suit : à partir d'une connaissance précise du patrimoine arboré (géoréférencement, inventaires quantitatif et qualitatif), un plan de gestion sera élaboré par site et pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. Il permettra d'identifier et de planifier de façon rationnelle les actions à mener pour conduire au mieux les arbres et améliorer la qualité paysagère et écologique tout en assurant la sécurité des usagers. Cette vision globale du patrimoine et des interventions à réaliser permettra un meilleur ajustement des budgets et des compétences.

La mission portera sur une durée de trois ans.

Trames verte et bleue

En 2023, le schéma stratégique des trames verte et bleue, nocturne et agricole sera approuvé pour être intégré au SCoT Lens-Liévin / Hénin-Carvin.

Le volet opérationnel de ce schéma sera développé. Il sera composé de deux items :

- création d'un observatoire des trames écologiques ;
- croisement des tracés avec les enjeux d'entretien et les projets du territoire afin de prioriser l'intégration et l'aménagement des trames écologiques dans les projets du territoire.

Dispositif d'Accompagnement Collectif « s'adapter avec la nature en Hauts-de-France » - Intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la planification territoriale.

Un guide relatif aux retours d'expériences sera rédigé afin de rendre compte des enseignements tirés de cette expérimentation en Région Hauts-de-France. Ce dernier sera alors diffusé à l'échelle nationale, améliorant, de fait, la visibilité du territoire.

L'objectif de cette démarche sera la mise en application sur le territoire de la CALL des orientations identifiées et la mise en oeuvre opérationnelle des actions, notamment en ce qui concerne la lutte contre les ICU (Îlots de Chaleur Urbain), les inondations et les ruissellements et la perte de biodiversité dans le cadre de l'ensemble des compétences qui incombent à la CALL.

Programme expérimental « changement climatique et pollen »

Poursuite du partenariat sur une année complémentaire, par avenant n°1, soit jusqu'au 15 avril 2024 afin de couvrir la collecte des données sur une saison pollinique complète.

Gestion des espaces publics et naturels

Afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation de l'entretien des espaces identifiés au titre de la Chaîne des Parcs, des itinéraires de mobilité douce et du tourisme de mémoire, il sera envisagé de créer un service commun « Gestion des espaces publics et naturels » qui accompagnera les communes sur le plan technique, administratif et financier dans la stratégie de gestion à mettre en oeuvre sur les périmètres identifiés.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

L'étude des potentialités (comportant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES et stockage du carbone, la production des énergies renouvelables et de récupération, l'amélioration de la qualité de l'air) ainsi que la démarche de concertation doivent faire l'objet d'une présentation et d'une validation courant 2023.

Ceci permettra d'engager la concertation qui se déroulera sur une période de 6 mois.

Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur

L'année 2023 sera consacrée à approuver le Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur et poursuivre les travaux par :

- l'étude des secteurs non couverts par les réseaux de chaleur avec l'estimation des potentiels de création, d'extension et/ou d'interconnexion de réseaux de chaleur ;
- l'étude des opportunités de production et de récupération de chaleur sur le territoire : énergies renouvelables, récupération de chaleur fatale, gaz de mine, ... ;
- la gouvernance territoriale à mettre en place afin de déterminer le mode de gestion le plus adapté afin d'encadrer et favoriser le développement des réseaux de chaleur sur le territoire.

Aménagement de l'espace, Gestion du patrimoine, Maîtrise d'ouvrage

Espaces naturels communautaires

La régie d'entretien des espaces naturels communautaires est un service pluridisciplinaire.

Son implantation est répartie sur 3 sites :

- **Sains-en-gohelle**, pour la régie d'entretien des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré.
- **Bénifontaine** pour le Parc des Cytises,
- **Loison-sous-Lens** pour le prêt de matériel aux communes

Le service en chiffres

22 personnes titulaires, 3 stagiaires et 2 CDD

1 chef de service

12 personnes, à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires

- 1 chef de bureau
- 6 agents titulaires en gestion des espaces verts
- 2 agents en gestion des cours d'eau
- 3 agents en gestion du patrimoine arboré

11 personnes au Parc des Cytises (4 personnes en technique, 7 personnes en soins animaliers)

3 agents au prêt de matériel

La régie d'entretien

Les activités gérées par ce département sont les suivantes :

La gestion de certains espaces verts

- Anneau de la Mémoire,
- Musée de la grande guerre de Souchez,
- Base du 11/19,
- Hôtel communautaire,
- Boucle 18,
- Pistes de l'aérodrome de Bénifontaine,
- La maison des projets.

La gestion du patrimoine arboré

Gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la collectivité.

La gestion des cours d'eau

- Gestion entretien des cours d'eau (embâcles, ripisylve, ...).
- Débroussaillage des berges,

- Petites prestations de génie végétal,
- Entretien des lagunages de Servins, Villers-au-bois et Acheville
- Entretien de bassins d'infiltration, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins
- Plantation d'arbres et de haies.
- Plantation de plantes aquatiques

Le Parc des Cytises

Activités et animations :

L'équipe technique gère l'intégralité du site en matière de propreté, d'entretien des espaces verts, de la mise en sécurité des différentes installations et boisements ainsi que la réalisation des petits aménagements.

L'équipe animalière a en charge la gestion du cheptel animalier tant en matière de nourrissage et d'abreuvement qu'en gestion des soins portés aux différents animaux ainsi qu'à l'entretien et l'aménagement des différents enclos.

Création d'activités estivales en coopération avec la Chaîne des Terrils sont proposées aux visiteurs. Elles portent sur la connaissance des écosystèmes, des arbres, des oiseaux et des insectes du parc des cytises.

Prêt de matériel

Activité du service

Les 3 agents qui composent ce département ont pour mission la prise en charge des demandes des communes intéressées, la gestion des départs et des retours de matériel, l'accueil téléphonique et physique ainsi que l'entretien du dépôt intérieur extérieur et la réparation du matériel défectueux au besoin.

Ce département a également pour objectif d'intervenir en appui technique pour toutes les opérations organisées par la CALL ainsi que pour les déménagements ou d'aménagements de bureaux.

Le département en quelques chiffres :

Communes intéressées par le prêt de matériel

- 32 communes en 2016
- 33 communes en 2017
- 32 communes en 2018
- 32 communes en 2019
- 25 communes en 2020

- 25 communes en 2021
- 29 communes en 2022

En 2022 le service a géré 203 demandes de prêt.

Faits marquants de l'année 2022

Au parc des Cytises :

- Gestion de l'épizootie de grippe aviaire,
- Mise en sécurité des boisements suite à l'apparition de la chalarose du frêne,
- Ouverture point de vue à 360°
- Engagement des travaux enclos des Suricates
- Plantations d'arbres enclos Cerfs Sika
- Mise en œuvre de panneaux pédagogiques
- Ouverture de la zone faisans juin 2022

Au département de régie d'entretien :

- Continuité dans la gestion du patrimoine arboré.
- Sécurisation des différents sites communautaires, le parc des Cytises, le crématorium ainsi que les zones d'activités en partenariat avec le service environnement de la collectivité
- Réaménagement paysager de l'Anneau de la Mémoire.
- Plantation d'une haie bocagère au Parc des Cytises
- Participation en 2022 avec les services « Environnement » et « Entretien des espaces publics communautaires » à la définition d'un service commun pour la gestion des espaces publics et naturels auprès des communes adhérentes.

Le prêt de matériel aux communes :

- Complément d'acquisition en matériel de fêtes et cérémonies :
- 435 chaises
- 25 praticables
- 50 tables
- Les agents de ce département ont géré près de 85 interventions de toutes natures, déménagement, aide logistique aux différents services.

Perspectives 2023

Au Parc des Cytises :

- Travaux d'extension de la zone de contact qui passera de 520 m² à 2500 m²,
- Finition des travaux sur l'enclos des porcs-épics en vue d'une mixité avec les Suricates ouverture juillet 2023

Au département de régie d'entretien :

- Acquisition de matériels pour la gestion des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré,
- Renouvellement du matériel de grimpe pour les arboristes,
- Continuité dans la réflexion à mener pour le fleurissement des différents sites communautaires,
- Réflexion à mener pour la replantation d'arbres au sein de la collectivité
- Mise en application des recommandations sécuritaires initiées par le gestionnaire du patrimoine arboré de la collectivité au regard du recensement effectué sur les différents sites.
- En 2023, mise en place du service commun au sein du service Entretien des espaces publics communautaires en lien avec la régie du service « Gestion des espaces communautaires naturels ». Un poste de coordinateur et deux postes d'arboristes grimpeurs sont prévus à cet effet ainsi que la mise en œuvre d'un groupement de commande avec les communes concernées

Le prêt de matériel aux communes et aide aux services :

- Acquisition de nouveaux matériels, tables, chaises, grilles tonnelles podium

Partenariats divers avec le Parc des Cytises.

- Continuité dans le partenariat avec l'IME MACO à Lens (5 enfants)
- Continuité dans le partenariat avec le Lycée d'enseignement agricole de Bucquoy (20 étudiants)

Service Ingénierie et Maîtrise d'ouvrage

La Direction de l'aménagement, des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage comprendra les Service Assistance maîtrise d'ouvrage, Service Aménagement, Service Ingénierie et maîtrise d'ouvrage (service pré existant), et Service Mobilité transports et modes doux.

Cette Direction qui porte les projets souvent complexes et multi-partenariaux de l'agglomération est l'outil opérationnel des directions thématiques et accompagne les communes du territoire qui le souhaitent.

Après un travail collaboratif en 2021 sur le cadre et le périmètre d'accompagnement des communes, le service commun a été déployé à l'ensemble du territoire dès Janvier 2022. 14 communes ont adhéré dès le premier trimestre, pour totaliser 20 communes adhérentes au 31 décembre 2022. L'année 2022 fut marquée par les débuts d'accompagnements de projets et premiers accompagnements énergétiques des communes. Les méthodologies de travail ont été affinées pour permettre aux communes d'avoir une visibilité accrue sur le rôle du service commun et la stratégie tertiaire et énergétique qui sera mise en place.

Le recrutement de 6 personnes au sein de la direction aménagement grands projets et maîtrise d'ouvrage durant l'année 2022 vient renforcer le service commun pour la prise en charge les dossiers mutualisés des communes.

Service de la maîtrise d'ouvrage

Faits marquants de l'année 2022

Livraison de l'Espace Accueil Polyvalent de Souchez



Les travaux avaient redémarré en juin 2021 suite à une suspension du délai de travaux nécessaire à la formalisation d'un Dossier Loi sur l'Eau ; les travaux ont été réceptionnés en octobre 2022. Cet espace dispose

principalement d'une aire de jeu pour la pratique du handball, du volley-ball, du badminton et du basket-ball, d'une mezzanine pour l'accueil du public, expositions, d'une cuisine pour les manifestations diverses.

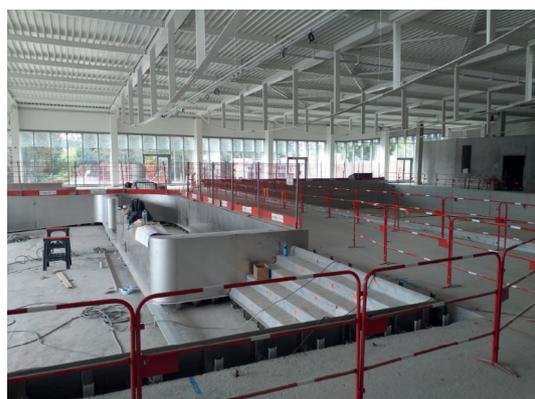
Montant des travaux : 3 491 185 € H.T

Travaux du centre aquatique de Lens

Cette opération a fait l'objet d'un marché global sur performance (conception / réalisation / exploitation et maintenance) ; les travaux démarrés en juin 2021 se poursuivent pour une livraison en avril 2023.

Ce bâtiment dispose d'un bassin sportif de 50m avec fond et aileron mobiles, d'un bassin d'apprentissage de 25m, d'un bassin aqualudique, d'un splashpad et d'un espace bien-être (salle cardio, fitness, musculation et sauna hammam) ; les bassins en inox ont été achevés en fin d'année 2022, les travaux de finition avant le remplissage des bassins et la marche à blanc sont prévus en tout début d'année 2023.

Le coût d'opération est de 30 480 607€ (valeur juin 2020).



Livraison de l'extension du Crématorium de Vendin-le-Vieil dans le cadre de la mise en conformité du traitement des fumées

Les travaux avaient redémarré en mars 2021 suite la désignation d'un nouveau prestataire lignes de crémation L'ouvrage a été réceptionné en avril 2022. L'équipement dispose de 2 lignes de crémation en remplacement des 2 anciens fours. Le bâtiment est également prévu pour accueillir une troisième ligne de crémation. Le bâtiment est construit sur 2 niveaux (1 niveau crémation, 1 niveau filtration), une partie de l'ancien bâtiment a été réamé-

nagé pour y accueillir les vestiaires / sanitaires, salle de repos des agents et divers locaux techniques.
Montant des travaux : 2 130 000€ H.T

Académie de l'hospitalité à Lens

Les études de conception se sont poursuivies en 2022 ; Le projet concerne la création d'une cuisine d'application, une chambre d'application, un meublée de tourisme les travaux et le réaménagement partiel (phase 2) du bâtiment Ville de Limoges qui abrite l'Office de Tourisme ; le bâtiment attenant à l'Office de Tourisme est également concerné par ces travaux d'aménagement ; ces travaux démarreront en 2023 pour une durée de 12 mois.

Bâtiment vétérinaire et bâtiment quai de déchargement au Parc des Cytises

Les études de conception se sont poursuivies en 2022 pour le bâtiment vétérinaire ainsi que le bâtiment quai de déchargement. La phase travaux interviendra après réalisation des études pour traiter l'assainissement de l'ensemble du parc et l'impact environnemental en rapport avec la loi sur l'eau ainsi que le classement ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement).

Centre aquatique de Harnes

Cette opération est conduite suivant une procédure de dialogue compétitif dans le cadre d'un MPGP que la Ville de Harnes a confié à la CALL (convention de mandat), la Ville ayant adhéré au service commun ; cette procédure a été lancée en avril 2022 par un appel à candidature qui a permis de retenir 2 candidats ; ces 2 candidats ont ensuite travaillé pour proposer une offre initiale, suivie d'un premier dialogue qui se poursuivra en 2023.

Aménagement sécuritaire de l'EuroVélo 5 derrière Filièris à Lens

Grâce à des acquisitions foncières, la Call a réalisé un aménagement plus sécurisant et confortable pour les différents usagers.

Montant des travaux estimés : 150 000€ HT

Lancement du DCE travaux Aménagement du secteur 2 Quadraparc 2

Opération d'aménagement sur environ 10 hectares qui a pour but de desservir et viabiliser 7 à 8 lots destinés à ac-



cueillir de l'activité économique, dont un spécifiquement dédié à l'accueil d'un village d'entreprises artisanales.
Montant des travaux estimés : 2 500 000€ HT

EcoQuartier Jean Jaurès à Liévin / Lancement des travaux

La ville de Liévin en co-maitrise d'ouvrage avec la Call a lancé les études pour requalifier le quartier Jean Jaurès dans une labellisation Eco Quartier et aménager au pied des réserves du Louvre un parc arboré.
Montant des travaux estimés : 3 000 000€ HT

ZAC Centralité à Lens / Poursuite des travaux Requalification de l'îlot Parmentier à Lens

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centralité, la CALL a entrepris l'aménagement des espaces publics de la cité 9 « îlot Parmentier » en concomitance avec les travaux de bâtiments du bailleur social Maison & Cités
Montant des travaux estimés : 3 500 000€ HT



Aménagement du délaissé Rue Paul Bert à Lens

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centralité, un délaissé a été requalifié pour la qualité des espaces publics.

Montant des travaux estimés : 100 000 € H.T



Aménagement des abords de Bollaert et requalification du Parc Chochoy

Réalisation de la première phase de la rue Fréchet pour permettre l'implantation du nouveau Mac Donald et la libération de son emprise actuelle.

Démarrage des études de programmation et de faisabilité urbaine sur le devenir de l'actuel site du Centre Hospitalier de Lens (CHL)

Le CHL libèrera son site actuel (13 hectares en cour d'agglomération) dans le courant de l'année 2027. Dans cette perspective, la CALL a lancé une étude de programmation et de faisabilité urbaine de 366 175 € TTC, afin d'anticiper le plus en amont possible le devenir de ce tissu urbain et éviter ainsi la formation d'une friche. Prévues pour une durée de 18 mois, ses conclusions permettront de préparer les conditions d'un urbanisme opérationnel de qualité, et énonceront dans les meilleurs délais, les modalités de cessions pour le CHL, notamment via l'EPF des Hauts-de-France.

Perspectives 2023

L'année 2022 permettra de poursuivre l'effort de la CALL en termes de travaux et d'accompagnement des communes dans leur développement (service Commun).

- Livraison des travaux du centre aquatique de Lens
- Poursuite du projet phase 2 Office de tourisme /

Bâtiment « A la ville de Limoges » : Académie de l'Hospitalité

- Poursuite du projet bâtiment vétérinaire du Parc des Cytises
- Poursuite des travaux ZAC Centralité : Aménagement des espaces publics secteurs Fréchet, Parc Chochoy, Bollaert et Parmentier
- ZAC Centralité : Démolition de la Salle Chochoy et des toilettes publiques parking Bollaert
- Etudes de la réhabilitation de 5 parcs d'activités nouvellement repris en gestion communautaire (application loi NOTRe) en lien avec la direction Développement Economique et Attractivité
- Etudes opérationnelles pour la réalisation de l'échangeur Recytech et l'échangeur 7
- Accompagnement des promoteurs immobiliers & travaux d'espaces publics afférents du quartier des gares à Lens dans le cadre de la ZAC Centralité
- Livraison des espaces publics Ilot Parmentier à Lens
- Lancement DCE travaux EuroVélo 5 phase 2
- Travaux d'aménagement de l'Ecoquartier Jean Jaurès à Liévin.
- Travaux d'aménagement du secteur 2 de Quadraparc 2
- Déploiement des Points d'Apport Volontaire sur le territoire de la CALL

Service Grands Projets

Faits marquants de l'année 2022

ZAC Centralité à Lens / Poursuite des études

Phase 2 / Secteur Bollaert/Delelis : Démarrage des études

La CALL souhaite poursuivre son action et engager une étude de programmation d'aménagement et des études de maîtrise d'œuvre d'infrastructure portant sur la deuxième phase du secteur Bollaert-Delelis.

Montant des études estimés : 300K € HT.

Parking-Silo Tassette / Démarrage des études

La construction d'un parking-silo sur l'emplacement actuel du parking aérien « Tassette », s'inscrit dans le cadre du projet urbain de la ZAC Centralité. Ce nouvel équipement a pour objectif de développer la vocation urbaine du secteur Tassette, mais aussi de requalifier

les accès aux équipements structurants de Lens, en liaison avec son centre-ville. Il s'agira d'un parking-silo, d'environ 300 places, réversible, à faible impact environnemental et fortes performances énergétiques (bâtiment autosuffisant).

Montant des travaux estimés : 5M € HT.

Lots 5 et 6 / rue Jean Létienne - Démarrage des études pour la construction du nouveau siège de la CALL

Afin de rassembler sur un site unique l'ensemble des services de la CALL, il a été décidé la construction d'un nouveau bâtiment de 7 000 m² de SDP sur les lots 5 et 6 du quartier des gare à Lens. Ce nouvel immeuble permettra l'accueil d'environ 240 collaborateurs. Il comprendra la réalisation d'une nouvelle salle de conseil (environ 500 m² de SDP) et sera doté d'un parking-silo de 200 places, ainsi que d'un parking en sous-sol de 100 places.

Il s'agira d'un bâtiment exemplaire en termes de performances énergétiques et environnementales. Il ira bien au-delà de la réglementation en vigueur (RE 2020 -20%) et visera à cet effet une labellisation. Cette nouvelle construction permettra à la CALL de réduire ses coûts d'exploitation.

Montant des travaux estimés : 25M€ HT

Autres études

Démarrage des études « MasterPlan » pour l'aménagement du Secteur Sud de la CALL

Dans la continuité du plan directeur établi par l'équipe Desvignes-Portzamparc en 2016, la CALL a souhaité définir les enjeux communautaires d'un vaste secteur compris entre le Pôle d'Excellence Sportif à l'ouest et le centre-ville de Lens à l'est. A cet effet, un accord-cadre d'ingénierie, d'un montant de 600 000€ TTC, a été lancé.

Finalisation de l'étude pré-opérationnelle sur le devenir de la friche Trefleurope.

La friche Trefleurope représente une surface de plus de 13 ha répartis principalement sur les communes de Loison-sous-Lens, Lens et partiellement sur les communes de Sallaumines et Noyelles-sous-Lens. En friche depuis l'arrêt de l'activité de l'ancienne usine Trefleurope, ce site revêt un caractère stratégique pour l'ensemble de l'agglomération du fait de ses dimensions et de sa localisation (porte d'entrée vers le cœur de l'agglomération et à proximité directe des berges de la Souchez). La CALL a

donc mené une étude urbaine et programmatique afin de déterminer un projet de reconversion. Ce projet vise à désenclaver le site, à installer des activités économiques et des activités ludiques et de loisirs tout en assurant le maillage des continuités douces et paysagères entre les Parc des Berges de la Souchez et le centre-ville de Lens.

La CALL poursuivra les réflexions sur la reconversion de la friche Trefleurope en lançant une étude sur le désenclavement et l'accessibilité du site. Afin que la collectivité puisse maîtriser le devenir de ce site d'importance, la CALL conventionnera avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour que cet acteur de l'aménagement achète et porte le foncier dans l'attente des premières interventions de requalification.



Démarrage des études pour la requalification de la Route de Béthune

La Route de Béthune constitue un axe vitrine à la fois d'entrée de villes (Lens et Loos-en-Gohelle) et d'agglomération. Elle donne accès aux principaux équipements de la centralité (Louvre-Lens, Stade Bollaert). Il s'agit d'un axe très routier, connecté à l'A21 via l'échangeur n°8. Elle génère un trafic important et est sujet à de sérieuses situations de congestion et de remontées de file.

L'enjeu de sa requalification est d'en faire un axe plus urbain, tout en améliorant ses capacités circulatoires. Le projet doit également prendre en compte les aménagements de l'EV5 et faciliter les liaisons douces.

Pour cela, il convient de mener une étude d'aménagement. Cette étude a pour objectif d'aboutir à une esquisse chiffrée et phasée, reposant sur la proposition de deux scénarios, qui serviront de base au tour de table financier des partenaires et futurs MOA

des travaux (DIR Nord, Artois Mobilités, Département 62, CALL, Communes de Lens et Loos-en-Gohelle).

Montant des travaux estimés : 25M € HT.

Lancement de l'étude de requalification de la Fosse 18 à Hulluch

La reconquête des friches est un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires, à la fois en termes de perspectives d'aménagement et de développement (habitat, économie, énergies renouvelables), mais aussi sur le plan environnemental (dépollution, préservation d'espaces de biodiversité, trames verte et bleue, mobilités). La friche de la Fosse 18 à Hulluch est, pour partie, **propriété de la CALL, et a donc été identifiée pour mener une étude de faisabilité et de programmation. Le marché pour cette étude estimée à 200 000 € TTC a été lancé en 2022 et notifié au deuxième trimestre 2023.**

Perpectives 2023

- Poursuite des études pré-opérationnelles de Tréfileurope
- Lancement de la consultation des lots 5 et 6 de la ZAC Centralité
- Finalisation de la phase 2 Bollaert/Delelis
- Premier rendu de l'étude sur la requalification de la route de Béthune
- Rendu de l'étude sur la requalification de la Fosse 18 à Hulluch
- Livraison et mise en service du nouveau tronçon d'accessibilité Nouvel Hôpital de Lens programmées avril 2021
- Etude de Programmation pour les besoins tertiaires du CERD sur la base du 11/19
- Etude faisabilité Echangeurs Recytech, Liévin et Lens Centre

Aérodrome de Lens-Bénifontaine

L'aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme telles que promenade aérienne, baptêmes de l'air, largage de parachutistes et aéromodélisme. Une école de pilotage vient compléter ce panel d'activités.

D'une superficie de 30 hectares, l'aérodrome possède deux pistes engazonnées et sert de base à une trentaine d'avions de tourisme, à deux avions de collection et un avion pour le largage des parachutistes. Une quarantaine d'ULM sont également présents sur site. Ces aéronefs sont répartis dans 10 hangars. L'aérodrome dispose également d'un atelier de mécanique agréé européen, ainsi qu'un poste de distribution de carburant pour l'aviation, équipé d'un automate 24/24.

Faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 semble se démarquer quant à la sortie de l'épidémie de COVID et la reprise des activités de loisirs.

51 demandes de survol de drones ou d'envol de ballons de baudruche ou de lanternes ont été étudiées, délivrant ou non l'attestation de vol nécessaire.

Au cours de la réunion annuelle des usagers de l'aérodrome, ont été relevés les « rodéos » nocturnes qui se déroulent sur le parterre engazonné de l'aérodrome. La collectivité étudiera les moyens qui peuvent être mis à disposition pour y mettre un terme.

Les diverses visites de sécurité (poste de distribution de carburant, moyens de lutte contre l'incendie, contrôle des bouches à incendie...) ne relèvent aucune anomalie.

La collectivité travaille de concert avec le SDIS 62 pour mettre au point une procédure d'utilisation de drone en cas d'incident à proximité.

Crématorium de Vendin-Le-Vieil

L'année 2022 fut une année transitoire dans le cadre des nouvelles installations techniques. Néanmoins, 1864 crémations ont été réalisées.

TUNNEL RADIOSCOPIQUE : LA SÉCURISATION DES CRÉMATIONS

Les travaux de modernisation du crématorium (remplacement des deux lignes de crémation et mise aux normes réglementaires, en termes de rejets atmosphériques) ont accentué la professionnalisation des métiers.

L'établissement s'est doté d'un tunnel radioscopique. Cet équipement particulier permet le contrôle des cercueils par images, obtenues sur le principe des rayons X. Cet appareil permet de sécuriser les crémations en s'assurant de l'absence d'objets incompatibles avec le processus de crémation et éviter ainsi d'éventuels incidents sur les nouvelles lignes de crémations. Les agents utilisateurs ont suivi plusieurs formations sur cet équipement particulier.

L'installation du tunnel radioscopique a permis une harmonisation des pratiques de travail à travers, notamment, la rédaction de protocoles internes dans le cadre d'une plus grande qualité de service, harmonisation qui se poursuit actuellement.

S'agissant des jardins du souvenir, l'un des jardins a été équipé d'un écran mural extérieur, afin de communiquer à l'attention du public, diverses informations relatives à l'activité du site.

PROCHAINEMENT UN JARDIN PROPICE AU RECUEILLEMENT

La dynamique engagée va se poursuivre par l'extension des jardins du souvenir et la création d'un parking. A ce jour, la dispersion de cendres fait l'objet d'une demande croissante et les jardins sont sous-dimensionnés. Quant au parking, les places de stationnement sont en nombre insuffisant et les visiteurs stationnent régulièrement aux abords de la RD 947, voire sur la piste cyclable.



Fourrière animale

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00, sur RDV sauf le week-end et jours fériés.

Les agents de la SACPA ont capturé 413 chiens et 93 chats pour un placement en fourrière à la demande du Maire, de la commune ou sur procédure judiciaire.

Au total pour l'année 2022, 413 chiens ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dont 19 chiens en réquisitions).

242 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.

123 chiens sont passés en adoption.

93 chats ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ces chats sont âgés de la naissance (portées toutes comptabilisées) à l'âge adulte.

8 chats ont été restitués à leurs propriétaires.

37 chats sont passés en adoption en association.

Grâce à la continuité de la mise en place des « chats libres », dans le cadre des échanges avec les communes dans le groupe de mutualisation CALL/Communes sur la thématique.

Il est obligatoire que les propriétaires fassent identifier leurs animaux afin que les services compétents puissent les contacter au plus vite, mais aussi veiller à ce que les coordonnées au niveau de l'Icad soient bien mises à jour.

La fourrière n'a pas vocation à prendre en charge les animaux destinés à l'abandon, pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.

De plus, pour éviter la prolifération de chats, il serait souhaitable de penser à la stérilisation ou la castration.

Enfin, en cas de problème concernant l'errance d'un animal, il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du lieu de résidence. Celle-ci pourra apporter toutes les informations nécessaires, y compris quant au fonctionnement de la fourrière.

Rapport d'activités

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex

www.agglo-lenslievin.fr



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin